

mars 2005 – octobre 2005

DÉPARTEMENT	OISE
ARRONDISSEMENT	Senlis
CANTON	
COMMUNE	PONTATAIRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (1)

Le présent registre, contenant cent feuillets,
a été coté et paraphé par M. Le Sous-Préfet de Senlis

A Senlis, le 10 février 2003
Le _____ Préfet d _____

pour le sous-préfet de Senlis
la secrétaire générale
M
Michelle FRERY

COMMENCÉ le : _____	TERMINÉ le : _____
---------------------	--------------------

(1) Ainsi que les actes du Maire pris par délégation du Conseil Municipal.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2005



--*

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 mars Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI (absent à la délibération n°11) - M. ZANETTI - Mme BURATO - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme BELFQUIH représentée par Mme SALES - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOUMER - M. TUIL - M. WOZNIAK - Mme GRUNY - Melle CORTES

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

20) MISE A DISPOSITION D'AGENTS D'ANIMATION AUPRES DE L'ASSOCIATION DES CLUBS PERI-EDUCATIFS

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-1081 du 8 octobre 1985 relatif aux modalités d'application de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Considérant que la ville souhaite soutenir l'action des associations d'accompagnement scolaire dans la tenue des ateliers journaliers et hebdomadaires,

Considérant qu'il convient à cet effet de mettre à disposition à raison de 1 h 30 mn par semaine 2 agents d'animation du service des sports auprès de l'association des clubs péri-éducatifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE de passer deux conventions avec l'association des clubs péri-éducatifs pour la mise à disposition d'un agent d'animation pour 1 h 30 – le lundi et un agent d'animation pour 1 h 30 – le jeudi.

AUTORISE le maire à signer les conventions.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 4/04/2005

Publié ou notifié le :

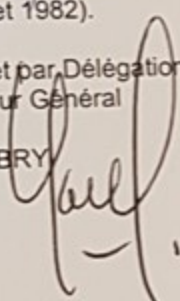
..... 5/04/2005

Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la

Date du ... 5/04/2005
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

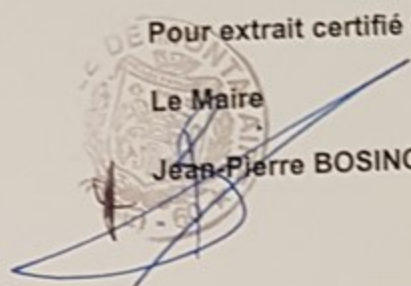
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE

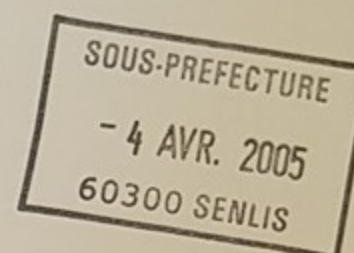
- 4 AVR. 2005

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2005



L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 mars Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI (absent à la délibération n°11) - M. ZANETTI - Mme BURATO - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme BELFQUIH représentée par Mme SALES - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOAMER - M. TUIL - M. WOZNIAK - Mme GRUNY - Melle CORTES

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

21) SECTEUR RETRAITES : TARIF DE LOCATION DE LA CHAMBRE D'HOTE DE LA RESIDENCE MAURICE MIGNON (annule et remplace la délibération n°4 du 17/01/2005)

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

VU la délibération du Conseil Municipal du 06/12/2004 sur la reprise en gestion directe du secteur retraités.

VU la nécessité de fixer un tarif de location pour la chambre d'hôte de la Résidence Maurice Mignon,

Cette chambre sert à accueillir les familles et les invités des résidents de façon ponctuelle.

Elle permet également d'héberger temporairement des hôtes et des personnes de passage dans les circonstances suivantes : échange entre villes jumelées, manifestation culturelle ou sportive organisée sur la commune, conférences, débats nécessitant une prestation d'intervenant extérieur, accueil de personnalités dans le cadre d'un événement municipal.

L'occupation est possible de 15 heures de l'après-midi à 11 heures le matin suivant.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Abroge la délibération n° 4 du 17 janvier 2005

Décide de fixer le tarif de location de la chambre d'hôte de la résidence Maurice Mignon à 15 € par nuit.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

- 4 AVR. 2005

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 mars Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI (absent à la délibération n°11) - M. ZANETTI - Mme BURATO - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme BELFQUIH représentée par Mme SALES - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOAMER - M. TUIL - M. WOZNAK - Mme GRUNY - Melle CORTES

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

SOUS-PREFECTURE

- 4 AVR. 2005

60300 SENLIS

22) SUBVENTION AU SECOURS CATHOLIQUE - SEJOUR NEIGE 2005

Sur le rapport de Madame Marie Paule BUZIN, Maire-Adjointe, exposante :

La délégation de l'Oise du Secours Catholique organise un séjour d'hiver pour les enfants et les adolescents des familles aidées.

Il s'agit de poursuivre avec ce séjour le travail éducatif mené dans l'année.

Un jeune de Montataire est concerné par ce projet qui a un coût de revient de 431,50 € par jeune.

Nous sommes sollicités à hauteur de 60 € afin de financer une partie du séjour.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

APPROUVE le principe de participer au financement,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 60 € au Secours Catholique.

Les crédits sont inscrits au budget 2005 – DSP 2.27/512-6574

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

... 14.04.2005 ...

Publié ou notifié le :

... 14.04.2005 ...

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du ... 14.04.2005 ...

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 mars Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

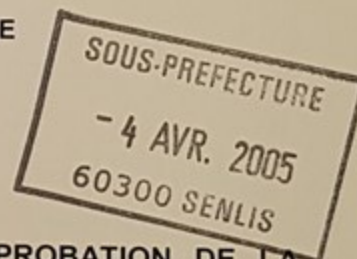
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI (absent à la délibération n°11) - M. ZANETTI - Mme BURATO - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme BELFQUIH représentée par Mme SALES - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOUMER - M. TUIL - M. WOZNIAK - Mme GRUNY - Melle CORTES

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



23) CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE : APPROBATION DE LA PROPOSITION DE PROGRAMME D'ACTIONS 2005

Monsieur Le Maire indique :

Suite à la signature de la Convention-Cadre du Contrat de Ville de l'agglomération creilloise 2000/2006 le 11 avril 2000, le Conseil Municipal est invité à délibérer chaque année sur le Programme d'Actions, et en l'occurrence, cette année, sur l'ensemble des actions communales et intercommunales du Programme 2005 proposé par notre Ville.

Sont incluses dans cette Proposition de Programme 2005 les actions du Contrat Educatif Local de la Ville de Montataire portant sur l'année scolaire 2005/2006.

Les Partenaires principaux de ces contrats sont l'Etat, le Conseil Général de l'Oise, le Conseil Régional de Picardie, le Fonds d'Action et de Soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations et la Caisse d'Allocations Familiales de Creil.

Le document, ci-après, récapitule l'ensemble des projets 2005 et leur coût, classés par thème, au titre du Contrat de Ville, du Contrat Educatif Local, du Contrat Régional d'Agglomération et des financements de l'Union Européenne : Fonds Social Européen (FSE) et Fonds Européens de Développement Régional (FEDER) de l'Objectif 2, projets assortis de leur subvention respective prévisionnelle souhaitée et portés par les différents Maîtres d'Ouvrage, qu'ils soient Collectivités Territoriales, Bailleurs HLM, Groupement d'Intérêt Public ou Associations de l'agglomération creilloise.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Les projets proposés par la Ville de Montataire pour 2005 ont été examinés et actés par le Bureau Municipal du 31 janvier 2005.

Le Comité de Pilotage Politique du Contrat de Ville de l'agglomération creilloise examinera et arrêtera, prochainement, les propositions d'ensemble des Programmes d'Actions 2005 des Collectivités Territoriales de l'agglomération creilloise.

Le Conseil Municipal sera, de nouveau, appelé à délibérer après le Comité de Pilotage afin d'acter les projets retenus en 2005 et leur plan de financement.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE :

APPROUVE la Proposition de Programme d'Actions du Contrat de Ville 2005 de la Ville de Montataire, récapitulant les actions, leur coût et leur plan de financement.

PROPOSITION DE PROGRAMME D' ACTIONS 2005

* 1 - Actions proposées en direction des Habitants
du Quartier des Martinets

✓ Thème 1 : * Emploi, insertion par l'économie

Action 1 : Lancer la Régie des Quartiers

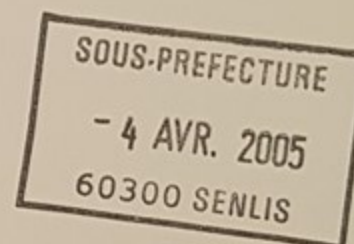
Démarrage progressif au cours de l'année 2005

Maître d'Ouvrage : Association de la Régie des Quartiers
de Montataire (Association à créer)

Coût sur 12 mois : 230.000 € T.T.C.

* Etat	- Crédits de droit commun	20.000 € (9 % du T.T.C.)
	Crédits emplois-insertion de la DDTE et FP *	
* Etat	- Fonds Social Européen	30.000 € (13 % du T.T.C.)
	Objectif 2 / Mesure 1-2	
* CNASEA	(emplois en CEC *)	5.000 € (2 % du T.T.C.)
* Marchés au total		175.000 € (76 % du T.T.C.)
dont :		
* Ville de Montataire	:	76.200 € (33 %)
* OPAC Oise Habitat	:	68.600 € (30 %)
* SA HLM de l'Oise	:	20.000 € (9 %)
* Régie Communale du Câble et de l'Electricité:		10.700 € (4 %)

* : en attendant les décrets d'application concernant les nouveaux : **Contrats d'Avenir**



✓ Thème 2 : * Qualité de vie des habitants

Action 2 : RESIDENTIALISER L'AVENUE ANATOLE FRANCE

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

Coût en investissement 101.973 € H.T.

Conseil Régional - CRA # 71.381 € (70 %)

Ville de Montataire 30.592 € (30 %)

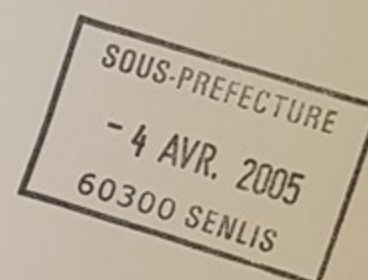
au titre du Contrat Régional d'Agglomération

✓ Thème 3 : * Insertion éducative, citoyenne, culturelle
et sociale des publics en difficulté
au plan éducatif et citoyen

Action 3 : Poursuivre le développement du Point-Ecoute,
de l'animation et de la Boutique-Info de JADE

Maître d'Ouvrage : Jeunesse, Activités, Développement Educatif
(JADE)

Coût en € TTC =	732.036 €	(100 %)
* Etat - Contrat de Ville	36.000 €	(5 %)
* Etat « Emplois Aides »	25.819 €	(3 %)
* Etat - DDASS #	11.434 €	(1 %)
* Etat - DDJS #	2.000 €	(%)
* FSE Objectif 2 - Mesure 1-1	75.000 €	(10 %)
* FSE Objectif 3 (PLIE)	12.200 €	(2 %)
* FASILD	13.720 €	(2 %)
* FONJEP Ville	7.260 €	(1 %)
* Conseil Général	266.392 €	(36 %)
* Conseil Général #	9.500 €	(1 %)
* CAF de Creil (bons vacances)	2.772 €	(%)
* Ville de Montataire *	198.370 €	(27 %)
* Atelier-Relais (Ligue de l'Enseignement)	2.000 €	(%)
* Ville Vie Vacances	12.000 €	(2 %)
* Prestations REAAP	500 €	(%)
* CDC - Mécénat (Festival Danses & M. du M.)	5.000 €	(1 %)
* Autres subventions	41.969 €	(6 %)
* Usagers de JADE	10.100 €	(1 %)



* subvention au total de 198.370 € + valorisation : 10.062 € = 208.432 €,

sachant que la subvention **totale** municipale 2005 est de 206.590 €, répartie comme suit :

- 198.370 € (action 3, ci-dessus)
- 5.000 € (action 14 = Point Information Jeunesse)
- 1.000 € (action 16 = Point Accueil Collégiens)
- 2.220 € (action 17 = Accompagnement à la scolarité)

soit au total 206.590 € + valorisation : 10.062 € = 216.652 €

Enveloppe prévisionnelle sur actions spécifiques en 2005

Action 4 : Poursuivre l'animation sociale du Quartier

Maître d'Ouvrage : Femmes Solidaires

Total =	5.100 € T.T.C.	(100 %)
* Etat Contrat de Ville	1.624 €	(32 %)
* FASILD	1.000 €	(20 %)
* Ville de Montataire #	2.476 €	(48 %)

dont valorisation : 1.012 €

Action 5 : Rencontres Sportives

X^{ème} Ronde des Sports du 22 au 26 juin 2005

Maître d'Ouvrage : Office Municipal des Sports

Total =	12.000 € T.T.C.	(100 %)
* Etat - Contrat de Ville	2.300 €	(19 %)
* Etat - FNDS	1.000 €	(8 %)
* Ville de Montataire	5.000 €	(42 %)
* Recettes sur l'opération	3.700 €	(31 %)



Action 6 : Poursuivre les Clubs Péri-Educatifs
dans les écoles élémentaires

(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Association des Clubs Péri-Educatifs

Total en € T.T.C.	34.000 €	(100%)
* Etat - Contrat de Ville	4.070 €	(12 %)
* Etat - Education Nationale	12.435 €	(37%)
* Etat - D.D.J.S.	2.000 €	(6%)
* CAF de Creil #	11.000 €	(32%)
* Ville de Montataire	4.495 €	(13%)

au titre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire = CLAS

Action 7 : Poursuivre l'Atelier d'Accompagnement Scolaire

Maître d'Ouvrage : Association Battants Service Solidarité
ABSS

(Contrat Educatif Local)

Total en € T.T.C. = 19.790 € (100 %)

* FASILD #	4.125 € (21 %)
* CAF de Creil #	6.560 € (33 %)
* Etat : Contrat de Ville	1.905 € (10 %)
* Familles	250 € (1 %)
* ABSS	1.080 € (5 %)
* Ville de Montataire	5.870 € (30 %)
dont valorisation :	4.650 €

Contrat Local d'Accompagnement Scolaire = CLAS

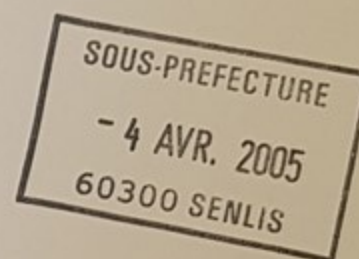
Action 8 : « Mettre en valeur » les projets du Réseau
d'Education Prioritaire Anatole FRANCE

(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : REP Anatole FRANCE

Total en € T.T.C. 5.200 € (100 %)

* Conseil Général	2.000 € (38 %)
* Etat – Contrat de Ville	1.500 € (29 %)
* REP A. France	700 € (14 %)
* Ville de Montataire	1.000 € (19 %)



Action 9 : « J'emporte mon livre »

(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Réseau d'Education Prioritaire Anatole France

Total = 3.000 € T.T.C.

* Education Nationale	500 € (17 %)
* Conseil Général	1.000 € (33 %)
* Etat – Contrat de Ville	1.500 € (50 %)

Action 10 : « Instruments pour tous »
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : AMEM
Association Municipale pour l'enseignement et l'Education Musicale

Total =	10.000 € T.T.C.
* Etat - Contrat de Ville	5.000 € (50 %)
* Ville de Montataire	5.000 € (50 %)

Action 11 : Activités « autour du temps du repas »
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

coût :	10.000 € T.T.C.
Etat – Contrat de Ville	3.700 € (37 %)
DDJS	1.300 € (13 %)
Ville	5.000 € (50 %)

Action 12 : Poursuivre l'Atelier de « Soutien Scolaire »
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Association des Maghrébins à Montataire

coût :	5.962 € T.T.C.
Etat – Contrat de Ville	1.000 € (17 %)
FASILD #	1.500 € (25 %)
CAF de Creil #	1.200 € (20 %)
Ville *	2.262 € (38 %)

* dont valorisation : 762 €

Contrat Local d'Accompagnement Scolaire = CLAS

Action 13 : Poursuivre le réseau d'écoute, d'appui
et d'accompagnement des parents
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Association des Clubs Péri-Educatifs

coût :	2.300 € T.T.C.
Etat -DDASS	1.000 € (43 %)
Ville	800 € (35 %)
Partenaires *	500 € (22 %)
Club Péri-Educatifs, CIDF, CAF de Creil.	



Action 14 : Créer le Point Information Jeunesse**(Contrat Educatif Local)**

Maître d'Ouvrage : Jeunesse Activités Développement Educatif
(JADE)

L'association JADE est, à présent, labellisée.

coût : 10.000 € T.T.C.

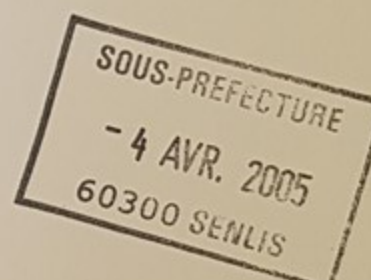
Etat – Contrat de Ville	5.000 € (50 %)
Ville	5.000 € (50 %)

Action 15 : « Les vacances des Razmokets »**(Contrat Educatif Local)**

Maître d'Ouvrage : Office Municipal des Sports

coût : 6.200 € T.T.C.

Etat - DDJS	3.000 € (49 %)
Ville	2.000 € (32 %)
Usagers	1.200 € (19 %)

**Action 16 : Poursuivre le Point d'Accueil pour les Collégiens****(Contrat Educatif Local)**

Maître d'Ouvrage : Jeunesse, Activités, Développement Educatif
(JADE)

coût : 4.200 € T.T.C.

Etat – Contrat de Ville	2.000 € (48 %)
Etat - DDJS	1.200 € (28 %)
Ville	1.000 € (24 %)

Action 17 : Poursuivre l'atelier d'Aide aux Devoirs et d'accompagnement à la scolarité pour collégiens du Collège Anatole France
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Jeunesse, Activités, Développement Educatif
(JADE)

coût : 11.000 € T.T.C.

Etat – Contrat de Ville	7.000 € (64 %)
CAF de Creil #	1.680 € (15 %)
Ville	2.220 € (20 %)
Usagers	100 € (1 %)

au titre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire = CLAS

✓ Thème 3 : * Insertion éducative, citoyenne, culturelle et sociale des publics en difficulté au plan culturel

Action 18 : Développer les musiques actuelles

Maître d'Ouvrage : AMEM

Association Municipale pour l'enseignement et l'Education Musicale

Total = 38.000 € T.T.C.

* Etat Contrat de Ville	10.500 € (28 %)
* Conseil Général de l'Oise	3.000 € (8 %)
. Conseil Régional de Picardie #	10.000 € (26 %)
* Ville de Montataire	9.500 € (25 %)
* AMEM	3.000 € (8 %)
* Utilisateurs du local « Mont' Le Son »	2.000 € (5 %)

Conseil Régional : au titre des « Emplois Solidaires »

Action 19 : Quatrième Festival « Danses et Musiques du Monde »
autour du jeudi de l'Ascension, le 05 mai 2005



Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

coût du Festival : 73.000 € T.T.C.

Etat - Contrat de Ville	11.000 € (15 %)
Etat - DRAC	5.000 € (7 %)
Conseil Régional de Picardie #	11.000 € (15 %)
CDC Mécénat §	5.000 € (7 %)
Ville	40.000 € (55 %)
Recettes Festival	1.000 € (1 %)

au titre des lignes : Festival

§ Caisse des Dépôts et Consignations – Mécénat via l'association JADE
 (Jeunesse, Activités et Développement Educatif)

Action 20 : « La Mémoire de Jules »

Projet de recueil diversifié de la mémoire de la Cité Jules UHRY, de ses locataires et de son histoire...avant sa démolition fin 2005

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire
 en liaison avec l'OPAC Oise Habitat

coût du projet : 30.000 € T.T.C.

Etat - Contrat de Ville	3.000 € (10 %)
Etat – DRAC	3.000 € (10 %)
Etat – CNL *	2.000 € (7 %)
Caisse des Dépôts et Consignations	8.000 € (27 %)
OPAC Oise Habitat	4.000 € (13 %)
Ville	10.000 € (33 %)

*Etat – CNL : Centre National des Lettres

✓ Thème 4 : * Prévention, sécurité et accès aux droits

Action 21 : Professionnaliser les médiateurs sociaux

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

Prorata du coût du Chargé de Mission Adjoint
intervenant sur le périmètre du FEDER *
sur 12 mois #

27.000 € T.T.C.

* Crédits du Fonds social Européen
Objectif 2 Mesure 1-1

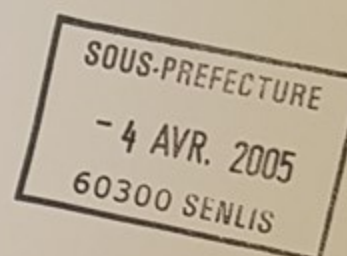
13.500 € (50 %)

* Ville de Montataire

13.500 € (50 %)

* : Le périmètre FEDER couvre le Quartier des Martinets,
une partie du Bas de la Ville et le Quartier Gournay

: charges sociales employeurs incluses



✓ Thème 5 : * Equipe opérationnelle

Action 22 : Actions relevant de la démarche participative des Habitants

- développement des Groupes de Travail Partenariaux,
- sensibilisation des Habitants à la citoyenneté,
- information-formation des Habitants, des Services et des Elus
 - sur la fiscalité locale en juin 2005,
 - à l'automne 2005 sur le développement de la ville et de l'agglomération et la préparation dans les quartiers du budget municipal 2006

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

coût : 10.000 € T.T.C.

* Etat - Contrat de Ville 5.000 € (50 %)

* Ville 5.000 € (50 %)

* 2 - Actions proposées par 2 ou 3 Communes
de l'agglomération creilloise
en direction des Habitants des quartiers
d'habitat social et des quartiers sensibles

Action 23 : Journées « Prévention et Sécurité Routières »
auprès des élèves de CM 2 de Montataire et de Villers-Saint-Paul

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

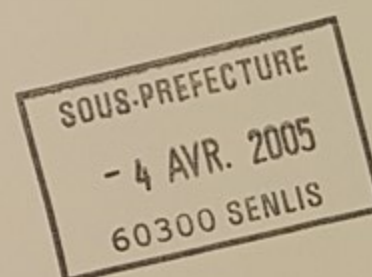
Coût de l'opération	6.160 € T.T.C.
* Etat – PDASR #	3.600 € (58 %)
* Ville de Villers-St-Paul	762 € (13 %)
* Ville de Montataire	1.798 € (29 %)

: Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR)

Action 24 : « Vacances Familiales : 1er départ »

Maître d'Ouvrage : Centre Georges Brassens

Total en € T.T.C. =	32.759 € TTC
* Etat - Contrat de Ville	5.000 € (15 %)
* FASILD	1.524 € (5 %)
* « Vacances Ouvertes »	1.300 € (4 %)
* CAF de Creil	2.940 € (9 %)
* Bons CAF	10.000 € (31 %)
* Ville de Creil	7.255 € (22 %)
* Ville de Villers-St-Paul	770 € (2 %)
* Ville de Montataire	770 € (2 %)
CCAS	
* Usagers	3.200 € (10 %)
TOTAL	32.759 € (100 %)



* 3 - Action proposée par le Groupement d'Intérêt Public de l'agglomération creilloise en direction des Habitants des quartiers d'habitat social et des quartiers sensibles

Action 25 : Poursuivre les missions du Groupement d'Intérêt Public, notamment, celles de l'ingénierie-assistance à la Ville de Montataire et à l'OPAC Oise Habitat pour l'élaboration du « Projet de Rénovation Urbaine et Sociale » du Quartier des Martinets

Maître d'Ouvrage : Groupement d'Intérêt Public

coût sur 12 mois #	137.410 € T.T.C. #
* Etat – Contrat de Ville	54.624 € (40 %)
* Les collectivités de l'agglomération	55.474 € (40 %)
dont Montataire	10.924,80 € (8 %)
* La Caisse des Dépôts et Consignations	5.462,40 € (4 %)
* Les bailleurs HLM	21.849,60 € (6 %)
dont l'OPAC Oise Habitat	8.193,60 € (6 %)

: Il s'agit du Budget 2005 adopté par le Conseil d'Administration du Groupement d'Intérêt Public du Grand Projet de Ville de l'agglomération creilloise, le 15 Février 2005.

AUTORISE Monsieur Le Maire à présenter ce Programme d'Actions 2005 et à solliciter les subventions auprès des différents Partenaires de l'opération de développement, social, urbain et économique, ainsi qu'auprès d'autres financeurs éventuels.

AUTORISE Monsieur Le Maire à verser les participations financières de la Ville aux Maîtres d'Ouvrage tiers portant des actions de ce Programme 2005.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 5 avril 2005

Publié ou notifié le :

..... 5 avril 2005

Le Maire certifie que le présent

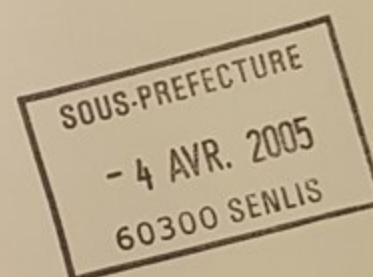
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 5 avril 2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 mars Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI (absent à la délibération n°11) - M. ZANETTI - Mme BURATO - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme BELFQUIH représentée par Mme SALES - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOAMER - M. TUIL - M. WOZNIAC - Mme GRUNY - Melle CORTES

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

SOUS-PREFECTURE

- 4 AVR. 2005

60300 SENLIS

24) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 mai 2002 modifiée par la séance du 28 juin 2004 et celle du 17 janvier 2005, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Mission d'Expertise et de Conseil en Fiscalité	Une mission d'expertise et de conseil en fiscalité et en finances locales a été confiée au cabinet "Territoires & Conseil" pour un montant annuel de 22.197,76 € TTC, renouvelable deux fois	05/01/2005	10/01/2005
2	Conférence - Femmes solidaires	Dans le cadre d'une conférence sur la laïcité organisée avec le concours de Femmes Solidaires, le 19 février 2005, les frais de transport et de restauration des intervenants sont pris en charge par la municipalité	06/01/2005	10/01/2005
3	Association ATTAC "Pas assez de volume"	Prise en charge par la ville des frais de transport du réalisateur dans le cadre de la soirée du 28 janvier (film + débat) organisée par la ville et l'association ATTAC	10/01/2005	12/01/2005

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

4	Mise à disposition temporaire d'un équipement sportif	Signature d'une convention avec le service d'éducation spécialisée et de soins à domicile concernant la mise à disposition du gymnase Paul Langevin le mercredi de 15h45 à 17h00 du 12 janvier au 30 juin 2005	13/01/2005	18/01/2005
5	Régie de recettes droits de places des marchés, fêtes et cirques	L'encaissement des droits de place pour les commerçants non abonnés du marché s'effectue par des tickets numérotés (1ticket/mètre linéaire) et pour les abonnés, à chaque encaissement, le régisseur remet une quittance informatique	14/01/2005	18/01/2005
6	Contrat de location garage	Contrat de location du garage n°28 sis 109 rue Jacques Duclos à monsieur HENICKU Didier pour un loyer de 43 €/mois à compter du mois de février 2005	20/01/2005	27/01/2005
7	Case au columbarium	Accord à M. Claude STALIN de déposer une urne cinéraire à compter du 18 janvier 2005 pour 15 ans au columbarium	24/01/2005	26/01/2005
8	Création d'un jardin cinéraire – lot 1	Il est confié au prestataire GOVAERT le lot n°1 exhumation-mise en œuvre de caveaux dans le cadre de la création d'un jardin cinéraire. Le coût de la prestation est de 52.239,84 € TTC	24/01/2005	27/01/2005
9	Tarif stage de danse contemporaine	Il est convenu des stages de danse contemporaine avec Miguel Ortega de la Compagnie Pal Frénak les 8,9 et 11 février pour les jeunes de 11 à 18 ans au tarif unique de 5 €	25/01/2005	28/01/2005
10	Renouvellement concession - cimetière	Accord à Mme marija KVATERNIK pour le renouvellement d'une concession d'une durée de 30 ans	27/01/2005	01/02/2005
11	Case au columbarium	Accord à M. Wilfrid DIOT de déposer une urne cinéraire à compter du 17 janvier 2005 pour une durée de 30 ans	27/01/2005	01/02/2005
12	Concession de terrain - cimetière	Accord à Mme Chantal DELAHAYE de fonder une concession temporaire à compter du 24 janvier 2005	28/01/2005	01/02/2005
13	Festival – Orquestra do fuba	Dans le cadre du festival 2005 "Danse et musique du monde", un contrat est établi avec Orquestra Do Fuba pour une prestation musicale le 5 mai. Le montant de cette prestation s'élève à 5.591,50 € TTC	31/01/2005	03/02/2005
14	Cie Eclats d'Etats	Il est convenu 10 représentations du spectacle "Chréodes" par la Cie Eclats d'Etats proposé par la ville de Gauchy/Réso Picardie dans les écoles Léveillé et Bambier. Le montant de la prestation est de 3.000 €	31/01/2005	03/02/2005
15	Création d'un jardin cinéraire – lot 2	Il est confié à l'entreprise GUILLLOU le lot 2, bordurage – allées pour la création d'un jardin cinéraire. Le montant des travaux est de 25.320,52 € TTC	31/01/2005	09/02/2005
16	Fourniture de conserves et épicerie – lot 2	Le marché pour la fourniture de purée complète de pommes de terre est confié à la société KERRY Produits Jaeger-Corol pour un montant mini-maxi de 1000 € à 4000 € pour 1 an	02/02/2005	09/02/2005
16	Fourniture de conserves et épicerie – lot 3	le marché pour la fourniture de "biscuiterie" pour un an est confié aux sociétés Negrier Capal & Cercle Vert pour un montant mini-maxi de 1000 € à 4000 €	02/02/2005	09/02/2005
17	Fourniture d'articles de cuisine (lot 3)	Le marché pour la fourniture de barquettes GN et films barquettes est confié à NUTRIPARK pour un an pour un montant mini-maxi de 3.750 à 15.000 €	02/02/2005	09/02/2005
18	Fourniture d'articles de cuisine (lot 4)	Le marché de fourniture de vaisselles et petits matériels est confié à la société ECOTEL, pour un an, pour un montant mini-maxi de 1.250 à 5.000 €	02/02/2005	09/02/2005
19	Fourniture de produits laitiers – lot 1	Le marché de fourniture de lait, beurre, crèmes est confié, pour un an, à la société DISTRILAIT pour un montant mini-maxi de 10.000 à 40.000 €	02/02/2005	09/02/2005

20	Fourniture de produits laitiers – lot 2	Le marché de fourniture d'œufs, fromages est confié, pour un an, à la société DISTRILAIT pour un montant mini-maxi de 10.000 à 40.000 €	02/02/2005	09/02/2005
21	Fourniture de viandes fraîches – lot 1	Le marché de fourniture de viandes de bœuf, veau, agneau est confié aux sociétés Ets LUCIEN ET Socopa CHERRE, pour une durée de un an, pour un montant de mini-maxi de 12.500 à 50.000 €	02/02/2005	09/02/2005
22	Fourniture de viandes fraîches – lot 2	le marché de fourniture de viandes de porc et charcuterie est confié, pour un an, aux sociétés BERNARD et Ets LUCIEN, pour un montant de 2.500 à 10.000 €	02/02/2005	09/02/2005
23	Fourniture de viandes fraîches – lot 3	Le marché pour la fourniture de volailles et de charcuterie de volaille est confié, pour un an, aux sociétés Le Comptoir du Frais et La Normandie à Paris pour un montant mini-maxi de 5.000 à 20.000 €	02/02/2005	09/02/2005
24	Fourniture de fruits et légumes frais 4 ^{ème} et 5 ^{ème} gamme	Le marché de fourniture de fruits et légumes frais, 4 ^{ème} et 5 ^{ème} gamme, est confié, pou un an, aux sociétés Les Halles Saint Jean et Ronald & Fils pour un montant mini-maxi de 12.500 à 50.000 €	02/02/2005	09/02/2005
25	Fourniture de produits surgelés	Le marché de produits surgelés est confié, pour un an, aux sociétés Relais d'Or Miko et Davigel SAS pour un montant mini-maxi de 15.000 € à 60.000 €	02/02/2005	09/02/2005
26	Fourniture de pains et pâtisserie	Le marché de fourniture de pains et pâtisseries (autres que surgelés) est confié, pour un an, aux boulangers Vaudin et Poilly pour un montant mini-maxi de 6.500 à 26.000 €	02/02/2005	09/02/2005
27	Fourniture de conserves et épicerie – lot 1	Le marché de fourniture de conserves et produits divers est confié, pour un an, aux sociétés Bureau SAS, Negrier Capal et cercle Vert, pour un montant mini-maxi de 15.000 à 60.000 €	02/02/2005	09/02/2005
28	Convention – parc naturel de Reims	Convention entre le REP et le parc naturel régional de la montagne de Reims pour une journée d'animation d'une classe de l'école M.Bambier, le 4 mars 2005. Le coût est de 275,00 €	02/02/2005	09/02/2005
29	Classes citoyenneté	Etablissement d'une convention entre le Réseau d'Education Prioritaire et la fédération des œuvres laïques Oise pour la participation au fonctionnement des classes citoyenneté sur l'année 2004. Le coût est de 715,00 €	02/02/2005	09/02/2005
30	Contrat de maintenance du progiciel Axel	Contrat de maintenance du progiciel Axel (PSU) confié à la société TEGELOG pour un montant de 3.338,35 € TTC pour le service scolaire/périscolaire et pour un montant de 1.614,60 € TTC pour le service petite enfance.	02/02/2005	09/02/2005
31	Fourniture de boissons – lot 3	Le marché de fourniture de boissons alcoolisées est confié aux sociétés NEGRIER CAPAL ET LECLERC, pour un an, pour un montant mini-maxi de 5.000 à 20.000 € TTC	02/02/2005	09/02/2005
32	Fourniture de conserves et épicerie – lot 4	Le marché de fourniture de cafés et infusions est confié, pour un an, à la société LECLERC pour un montant mini-maxi de 1.000 à 4.000 € TTC	02/02/2005	09/02/2005
33	Fourniture de boissons – lot 1	Le marché de fourniture de boissons non alcoolisées (jus de fruits, sirops, coca) est confié aux sociétés NEGRIER CAPAL ET LECLERC, pour un an, pour un montant mini-maxi de 1.500 à 6.000 € TTC	02/02/2005	09/02/2005
34	Fourniture de boissons – lot 2	le marché de fourniture d'eaux, pour un an, est confié aux sociétés CERCLE VERT et LECCLRC pour un montant mini-maxi de 1.000 à 4.000 € TTC	02/02/2005	09/02/2005

35	Maintenance du matériel de cuisine et frigorifique	Le marché de maintenance du matériel de cuisine et frigorifique, pour un an, est confié à la société NORD COLLECTIVITE pour un montant mini-maxi de 3.000 à 12.000 € TTC	02/02/2005	11/02/2005
36	Services de prévention et de soins vétérinaires	Le marché pour l'analyse des plats et prélèvements de surface, pour un an, est confié à la société SILLIKER pour un montant de 1.000 à 4.000 € TTC	02/02/2005	11/02/2005
37	Fourniture d'articles de cuisine – lot 1	Le marché de fourniture d'articles d'hygiène, papier, pour un an, est confié à la société REXODIF pour un montant mini-maxi de 2.500 à 10.000 € TTC	02/02/2005	11/02/2005
38	Fourniture d'articles de cuisine – lot 2	Le marché de fourniture de matières plastiques, pour un an, est confié à la société REXODIF pour un montant mini-maxi de 1.250 à 5.000 € TTC	02/02/2005	11/02/2005
39	Association Ens'Batucada	Dans le cadre d'un projet d'atelier percussion, mise en place d'une formation pour les jeunes en milieu scolaire et périscolaire, de janvier à avril 2005, par l'association Ens'Batucada – Le montant de cette prestation est de 1.460 € HT.	07/02/2005	09/02/2005
40	Pad Brapad Moujika	Prêt de la salle du palace pour des répétitions du groupe musical "Pad Brapad Moujika" qui s'engage à donner un concert le 6 mai 2005	07/02/2005	09/02/2005
41	Location – maintenance d'une machine à affranchir	Etablissement d'un contrat de location-maintenance d'une machine à affranchir le courrier et d'une balance de taxes avec la société SATAS pour un montant annuel de 1.521 € TTC	07/02/2005	09/02/2005
42	Convention d'assistance et de conseil	Etablissement d'une convention d'assistance et de conseil avec la SCP Teissonnière pour un montant annuel de 20.000 € TTC	07/02/2005	09/02/2005
43	Avenant n° 19 au bail du 31 décembre 1985	Révision du montant du loyer annuel du local situé au 80/82 rue A.France appartenant à Oise Habitat que la ville loue pour ses besoins (sociaux, culturels, administratifs). Le montant annuel du loyer est porté à 10.894,91 € TTC à compter du 1 ^{er} janvier 2004	08/02/2005	11/02/2005
44	Avenant n° 20 au bail du 31 décembre 1985	Révision du montant du loyer annuel du local situé au 80/82 rue A.France appartenant à Oise Habitat que la ville loue pour ses besoins (sociaux, culturels, administratifs). Le montant annuel du loyer est porté à 11.519,81 € TTC à compter du 1 ^{er} janvier 2005	08/02/2005	11/02/2005
45	démolition – reconstruction d'un mur de soutènement	Les travaux de démolition d'un mur en moellons et reconstruction d'un mur de soutènement en béton préfabriqué avec habillage en moellons ont été confiés à l'entreprise PIRES pour un montant de 52.712,50 € TTC	10/02/2005	11/02/2005
46	Transfert de contrat avec Touristra	Transfert du contrat de l'office municipal des retraités et personnes âgées concernant le séjour en Italie du 2 au 16 septembre avec Touristra	14/02/2005	22/02/2005
47	transfert de contrat avec Renouveau Vacances	Transfert du contrat de l'office municipal des retraités et personnes âgées concernant le séjour à Ronce La Lande Océane du 11 au 18 juin avec renouveau Vacances	14/02/2005	22/02/2005
48	Procédure judiciaire	Il est demandé à maître LEVY d'étudier le dossier contentieux et de représenter la commune de Montataire pour toutes les procédures judiciaires dans le cadre de l'affaire ville de Montataire c/ Besnier Didier	17/02/2005	22/02/2005
49	reclassement des réseaux EDF dans le patrimoine des collectivités	Il est demandé à maître LEVY d'étudier le dossier de cession par EDF à la ville de son réseau HTA et de représenter la ville pour toutes les procédures pré-contentieuses et contentieuses éventuelles.	17/02/2005	22/02/2005

50	Fourniture d'articles de papeterie et de bureau	Le marché de fourniture d'articles de bureau est confié à la société Papeteries de France pour un montant mini-maxi de 33.488 € à 40.066 € TTC, le marché de fourniture de bureau est confié à la société Lyreco pour un montant mini-maxi de 23.920 à 35.850 € TTC. La durée de ces marchés est de un an.	18/02/2005	22/02/2005
51	Consommables d'impression	La fourniture de consommables d'impression a été confiée à deux sociétés : Lyreco pour un montant mini-maxi de 9.149,40 € à 10.345,40 € TTC et à Intraligne pour un montant mini-maxi de 8.650 € à 10.345,40 € TTC	18/02/2005	22/02/2005

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
.....
Publié ou notifié le :
.....
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE
- 4 AVR. 2005
60300 SENLIS

SIGNATURES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2005

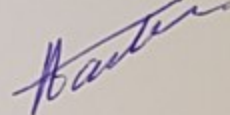
J.P. BOSINO



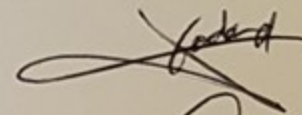
C. COUALLIER



J. DESCHAMPS



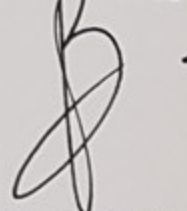
S. GODARD



MP BUZIN



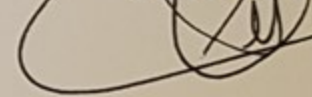
F. BORDAIS



M. CAPET



G. DETRAUX



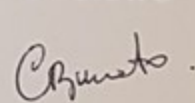
A. KORDJANI



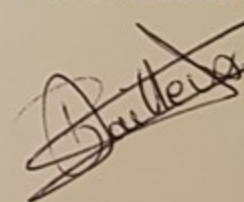
M. ZANETTI



C. BURATO



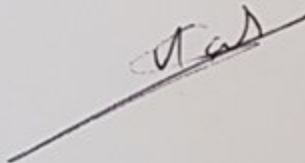
F. BAILLEUX



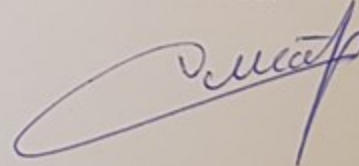
M. WALLET



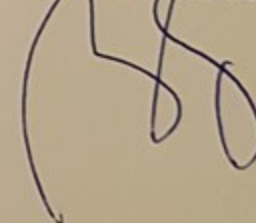
H. SALES



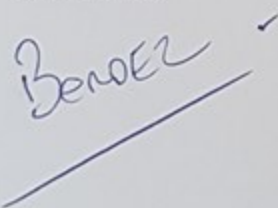
P. D'INCA



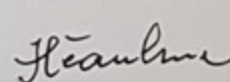
MF BISSANGOU



J. BORDEZ



C. HEAULME





DIRECTION GENERALE
YA/NQ/2005

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire, certifie avoir procédé à l'affichage, en mairie, des copies conformes à l'original des extraits des délibérations du **conseil municipal de la ville du 21 mars 2005**, énumérées ci-après, dûment visés par la sous-préfecture de Senlis et certifiés exécutoires : du 05 avril 2005 au 05 septembre 2005

DIRECTION GENERALE

01) Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 21 février 2005

DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

02) Budget primitif 2005 – Approbation

03) Fiscalité locale 2005 – Vote des taux

04) Attribution de subventions aux associations d'intérêt local

05) Avenant n°1 au marché n°01/2005 concernant les photocopieurs

06) Avenant au marché des assurances – responsabilité civile

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

07) Approbation de la modification du POS

08) Acquisition des terrains appartenant à la SEMOISE

09) Projet de Rénovation Urbaine et Sociale des Martinets – validation de la programmation

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 MAI 2005



L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt trois mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°16)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. ZANETTI représenté par M. D'INCA - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n° 17) - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

01) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MARS 2005

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 21 mars 2005 est approuvé à l'unanimité.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

26 mai 2005

Publié ou notifié le :

31 mai 2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 31 mai 2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

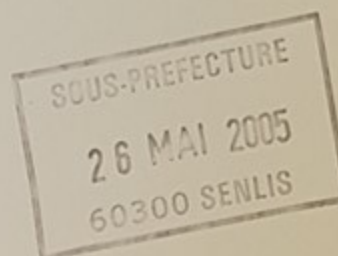
«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 MAI 2005



L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt trois mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°16)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. ZANETTI représenté par M. D'INCA - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n° 17) - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

02) COMMISSIONS MUNICIPALES ET DIVERSES INSTANCES : ELECTIONS DE NOUVEAUX MEMBRES

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu la composition actuelle des différentes commissions municipales,

Vu la représentation du conseil municipal dans diverses instances,

Considérant la nécessité de désigner suite aux changements intervenus dans la composition du conseil municipal certains des nouveaux membres devant siéger dans différentes commissions ou instances suivantes :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : décide à l'unanimité un vote à main levée

Article 2 : les commissions municipales sont ainsi composées

1- Commission urbanisme - développement industriel - affaires économiques

Il est mentionné dans le procès verbal du conseil municipal du 17 janvier 2005 que madame HEAULME est élue à l'unanimité pour siéger à cette commission

Les autres membres ont été élus par délibération en date du 30 mars 2001.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

2- Commission affaires scolaires et restauration scolaire
Madame LEHOUX qui remplace Melle ADDALA est élue membre de cette commission.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la composition de cette commission.

3- Commission culture
Pas de changement – tous les membres ont été élus par délibération en date du 30 mars 2001.

4- Commission affaires sociales
Madame HEAULME remplace madame LEHOUX par délibération en date du 21 février 2005
Les autres membres ont été élus par délibération en date du 30 mars 2001.

5- Commission enfance – centre de loisirs
Madame LEHOUX qui remplace Melle ADDALA est élue membre de cette commission.
Les autres membres ont été élus par délibération en date du 30 mars 2001.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la composition de cette commission.

6- Commission finances – maintenance du patrimoine
Il est mentionné dans le procès verbal du conseil municipal du 17 janvier 2005 que madame HEAULME est élue à l'unanimité pour siéger à cette commission
Les autres membres ont été élus par délibération en date du 30 mars 2001.

7- Commission logement – relations avec les associations patriotiques
Il est mentionné dans le procès verbal du conseil municipal du 17 janvier 2005 que madame HEAULME est élue à l'unanimité pour siéger à cette commission
Monsieur BIONNE qui remplace madame G.BOUCHINET est élu membre de cette commission.
Les autres membres ont été élus par délibération en date du 30 mars 2001.
Monsieur GODARD et madame BELFQUIH ont été élus membres de cette commission par délibération du 21 février 2005.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la composition de cette commission.

8- Commission jeunesse
Madame LEHOUX qui remplace Melle ADDALA est élue membre de cette commission.
Les autres membres ont été élus par délibération en date du 30 mars 2001 et du 21 février 2005.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la composition de cette commission.

9- Commission sports
Monsieur BIONNE est élu membre de cette commission.
Les autres membres ont été élus par délibération en date du 30 mars 2001.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la composition de cette commission.

10- Commission environnement
Monsieur BIONNE est élu membre de cette commission.
Il est mentionné dans le procès verbal du conseil municipal du 17 janvier 2005 que madame HEAULME est élue à l'unanimité pour siéger à cette commission
Les autres membres ont été élus par délibération en date du 30 mars 2001.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la composition de cette commission.

11- Commission vie associative

Les membres ont été élus par délibération en date du 30 mars 2001.

12- Commission retraités

Les membres ont été élus par délibération en date du 21 février 2005

Pour les instances extérieures :

1- Commission du Grand Projet de Ville :

Il est mentionné dans le procès verbal du conseil municipal du 17 janvier 2005 que madame HEAULME est élue à l'unanimité pour siéger à cette commission

2- JADE

Il est mentionné dans le procès verbal du conseil municipal du 17 janvier 2005 que monsieur MERCIER est élu à l'unanimité pour siéger à cette commission

3- Commission Technique Paritaire

Il est mentionné dans le procès verbal du conseil municipal du 17 janvier 2005 que monsieur MERCIER est élu à l'unanimité pour siéger à cette commission

4- Commission d'Appel d'Offres

Il est mentionné dans le procès verbal du conseil municipal du 17 janvier 2005 que madame HEAULME a été désignée pour siéger à cette commission (avec 22 voix pour, 1 nul, 5 blancs)

5- AMEM :

Madame LEHOUX qui remplace Melle ADDALA est élue pour représenter la ville de Montataire au Conseil d'Administration de cette association.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la composition de cette commission.

6- Conseil d'Administration du collège Anatole France

Monsieur BOYER remplace madame BURATO, membre titulaire, au conseil d'administration du collège Anatole France.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la composition de cette commission.

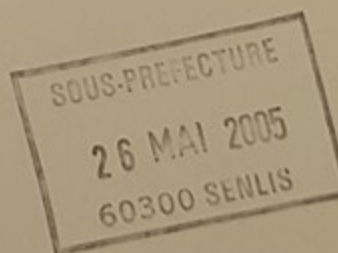
Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 ... 26 mai 2005 ...
 Publié ou notifié le :
 ... 31 mai 2005 ...
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du ... 31 mai 2005 ...
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

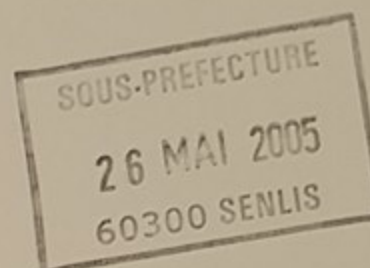
Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 MAI 2005



L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt trois mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX – M. KORDJANI – Mme BENOUAMER - Mme BURATO – M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ - Mme HEAULME – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°16)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. ZANETTI représenté par M. D'INCA - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n° 17) – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED – M. FORTUNATO – M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

03) CREATION D'UN JARDIN CINERAIRE ET FIXATION DES TARIFS DES CONCESSIONS

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu les budgets 2004 et 2005 dans lesquels des crédits ont été inscrits pour la création d'un jardin cinéraire,

La totalité des cases de columbarium sera vendue cette année ; il est nécessaire de prévoir un autre emplacement pour déposer les cendres des personnes incinérées,

Considérant que la reprise du carré n° 13 situé au fond de l'ancien cimetière permet la création d'un tel espace, dénommé « jardin cinéraire »,

Considérant que le coût d'une caverne est de 501,96 € HT,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Décide à l'unanimité

La création, dans le carré 13, d'un jardin cinéraire équipé dans un premier temps de 58 cavernes,

Les tarifs HT suivants seront appliqués :

Concession pour 15 ans

13,28 € pour le terrain nu + 501,96 € pour la cavurne soit 515,24 € HT

Concession pour 30 ans

30,42 € pour le terrain nu + 501,96 € pour la cavurne soit 532,38 € HT

Ils seront révisés annuellement par le conseil municipal.

Pour extrait certifié conforme,

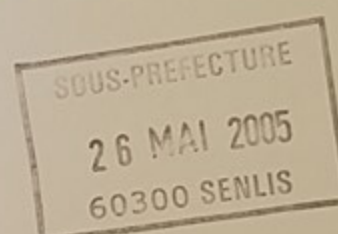


Le Maire
Jean Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
26 Mai 2005
Publié ou notifié le :
31 Mai 2005
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 31 Mai 2005
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

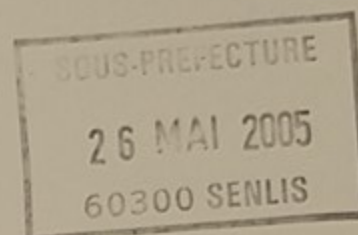




Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 MAI 2005



L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt trois mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ – Mme HEAULME – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°16)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. ZANETTI représenté par M. D'INCA – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n° 17) – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – M. MEDJAHED – M. FORTUNATO – M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

04) ENTRETIEN DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC – CONVENTION AVEC LA REGIE COMMUNALE DU CABLE ET DE L'ELECTRICITE DE MONTATAIRE

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

L'amélioration du confort de vie des Montatairiens demeure l'un des engagements majeurs de la municipalité.

Le schéma lumière a déjà permis, là où ces préconisations ont été appliquées (travaux neufs et gros travaux d'entretien), d'apprécier les nouvelles ambiances nocturnes.

Lors de l'élaboration de ce plan, la question de l'entretien a été largement débattue.

Il a alors été proposé de limiter les interventions curatives, toujours nécessaires au bénéfice d'une politique préventive (remplacement régulier systématique des foyers lumineux).

La R.C.C.E.M, chargée depuis de longues années de cet entretien, a travaillé dans cet esprit ces trois dernières années.

On peut apprécier à sa juste valeur le travail exécuté, les interventions curatives ayant été limitées considérablement.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Il est donc proposé de reconduire cette convention, qui vise l'entretien des 2263 points lumineux installés aujourd'hui sur Montataire, contre 2011 existants en 2001 (lors de la dernière convention).

Cet entretien concerne donc les installations, sources lumineuses, équipements électriques des 2263 foyers lumineux, appareils de commande (cellules et armoires).

Les sources lumineuses seront remplacées systématiquement en fonction de leur durée de vie estimée.

Les dépannages ponctuels seront réalisés suivant les mêmes dispositions qu'actuellement :

- 7 Jours calendaires maxi pour une panne isolée.
- 24 heures pour les pannes sur feux tricolores
- 24 heures en cas de panne d'un quartier, y compris le week-end et les jours fériés
- Immédiat, si la panne met en jeu la sécurité publique et a été signalée comme telle par la commune.

La convention à intervenir sera conclue pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction, après révision de prix et actualisation des points lumineux.

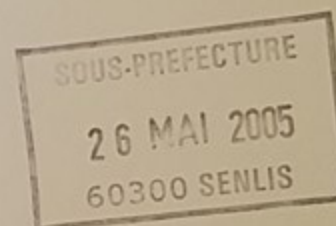
Le montant annuel hors taxes est arrêté à : 72.768,26 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

Approuve cette convention

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention à intervenir.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire ,
Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

26 mai 2005

Publié ou notifié le :

26 mai 2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 26 mai 2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délegation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 MAI 2005

SOUS-PREFECTURE

26 MAI 2005

60300 SENLIS

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt trois mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX – M. KORDJANI – Mme BENOUMER - Mme BURATO – M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ - Mme HEAULME – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°16)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. ZANETTI représenté par M. D'INCA - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n° 17) – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED – M. FORTUNATO – M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

05) AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE RELATIF A LA RESIDENTIALISATION DES PIEDS D'IMMEUBLES AVENUE ANATOLE FRANCE SUITE A APPEL D'OFFRES

Sur le rapport de Monsieur Godard, adjoint au Maire délégué aux finances et à la maintenance du patrimoine, exposant :

Que ce projet a fait l'objet de plusieurs réunions du groupe de travail auxquelles participaient les habitants.

Que lors du vote du budget 2005, le conseil municipal a approuvé la réalisation de ce projet.

Le dossier a été réparti en plusieurs lots :

- Lot n°1 : Voirie et réseaux divers ;
- Lot n°2 : Clôture ;
- Lot n°3 : Espaces Verts.

Vu les travaux des commissions d'appel d'offres des 12 et 18 mai 2005,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer les pièces des marchés à intervenir avec les entreprises les mieux-disantes :

Lot n°1 Voirie et réseaux divers : **SCREG** pour un montant de **92 155, 39 € TTC**

Lot n°2 Clôture : **CLOTURES ENVIRONNEMENT** pour un montant de **3 210,07 € TTC**

Lot n°3 Espaces Verts : **HIE PAYSAGE** pour un montant de **9 095,40 € TTC**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

...26 Mai 2005...

Publié ou notifié le :

...31 Mai 2005...

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

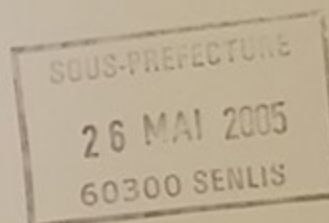
Date du ...31 Mai 2005...

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

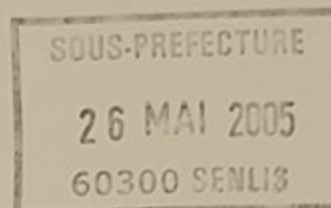




Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 MAI 2005



L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt trois mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ – Mme HEAULME – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°16)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. ZANETTI représenté par M. D'INCA – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER – M. WOZNAK représenté par M. BOYER – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n° 17) – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – M. MEDJAHED – M. FORTUNATO – M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

06) AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE RELATIF A LA RENOVATION DES TROTTOIRS AVENUE AMBROISE CROIZAT SUITE A APPEL D'OFFRES

Sur le rapport de Monsieur Godard, adjoint au Maire délégué aux finances et à la maintenance du patrimoine, exposant :

Que lors du vote du budget 2005, le conseil municipal s'est prononcé pour notamment, réaliser des travaux de rénovation des trottoirs sur la commune – **Lot n° 4 : avenue Ambroise Croizat**

Vu les travaux des commissions d'appel d'offres des 12 et 18 mai 2005,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer les pièces des marchés à intervenir avec la société la mieux-disante :

Lot n°4 trottoirs avenue A. Croizat : **SCREG** pour un montant de **30 407,10 € TTC**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

26 mai 2005

Publié ou notifié le :

31 mai 2005

Le Maire certifie que le présent

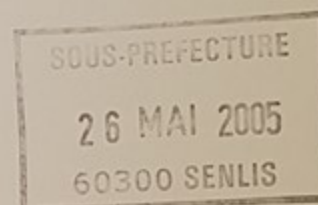
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 31 mai 2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 MAI 2005

SOUS-PRÉFECTURE

26 MAI 2005

60300 SENLIS

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt trois mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ – Mme HEAULME – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°16)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. ZANETTI représenté par M. D'INCA – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n° 17) – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – M. MEDJAHED – M. FORTUNATO – M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

07) AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE RELATIF A L'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT PARC MARCEL CACHIN SUITE A APPEL D'OFFRES

Sur le rapport de Monsieur Godard, adjoint au Maire délégué aux finances et à la maintenance du patrimoine, exposant :

Que face aux difficultés de stationnement dans le centre ville, la commission de maintenance du patrimoine s'est prononcée pour l'agrandissement du parking Marcel Cachin tout en préservant ses qualités d'espaces boisés.

Que ce programme permet de porter de 27 à 44 le nombre de places de stationnement.

Que lors du vote du budget 2005, le conseil municipal s'est prononcé favorablement.

Le dossier a été réparti en deux lots :

Lot n° 5 : Voirie et réseaux divers ;
Lot n° 6 : Eclairage public.

Vu les travaux des commissions d'appel d'offres des 12 et 18 mai 2005,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer les pièces des marchés à intervenir avec les entreprises les mieux-disantes :

Lot n° 5 Voirie et réseaux divers : **APPIA** pour un montant de 40 127,49 € TTC

Lot n° 6 Eclairage public : **SEG du VAL D'OISE** pour un montant de 9 863,41 € TTC

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

26 mai 2005

Publié ou notifié le :

31 mai 2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 31 mai 2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

26 MAI 2005

60300 SENLIS



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 MAI 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt trois mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ – Mme HEAULME – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°16)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. ZANETTI représenté par M. D'INCA – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n° 17) – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – M. MEDJAHED – M. FORTUNATO – M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

26 MAI 2005
60300 SENLIS

08) ESPACE DE RENCONTRES – AVANT-PROJET DEFINITIF ET FORFAIT DEFINITIF DE REMUNERATION DE L'EQUIPE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Sur le rapport de Madame Salès Hélène, Conseillère municipale déléguée à la vie associative,

Après un premier travail de programmation pour la réalisation d'un espace de rencontres, comprenant deux salles (240m² et de 360m² divisibles), nous avons pris la décision, au vu des craintes fondées qui pèsent sur l'emploi dans les établissements de Montataire, de ne réaliser qu'une partie du programme dans un premier temps.

Ainsi, notre conseil municipal, dans sa séance du 16 février 2004 autorise la consultation pour la désignation du maître d'œuvre sur un programme ramené à une seule salle de 360 m² divisible en 2 (2 X 150 places assises), ses annexes, le tout pour une surface utile de 590m² sur une partie du terrain PATHE, de 4960 m².

L'estimation des travaux est alors arrêtée à 1.196.000 € TTC.

Après mise en concurrence, l'équipe CHARPIN-PERRON et associés pour cette affaire (CAMEBAT DVVD, BAYCHERE, ALTIA) est retenue.

La décision est signée le 20 août 2004 pour un pourcentage de 10,60 % sur le montant prévisionnel des travaux soit des honoraires de 126 776 € TTC.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Afin de construire ce projet, un groupe de travail comprenant élus, direction de la ville, utilisateurs, maître d'œuvre est constitué sous la responsabilité d'Hélène Salès, conseillère municipale déléguée à la vie associative.

Plusieurs réunions ont conduit à un avant projet sommaire de 620m² de surface utile, pour un montant de 1.333.540 € TTC. Il intègre les options suivantes proposées par la maîtrise d'œuvre et validées par le bureau municipal :

- rafraîchissement d'air par eau glacée
- isolation acoustique renforcée (de 85 à 95 dB) avec limiteur
- loge de 10 m²
- clôture et portails

L'équipe de maîtrise d'œuvre travaille alors à l'établissement de l'avant projet définitif.

Il est présenté au groupe de travail, le 2 mars 2005. Celui-ci émet certaines demandes supplémentaires :

- agrandissement de l'office de cuisine
- construction d'un local déchets réfrigéré extérieur au bâtiment
- ballon eau chaude sanitaire gaz (au lieu d'électricité)
- local rangement (risque moyen à risque important)
- structure plus lourde pour contenir l'isolation supplémentaire

Ainsi, le bureau municipal dans sa séance du 9 mai 2005 propose de fixer le montant de l'avant projet définitif à : 1.232.000 € H.T (1.473.830,80 € TTC)

Le maître d'œuvre propose, compte-tenu de l'augmentation des travaux de ramener le pourcentage des honoraires de 10,60 % à 10,45 % soit un nouveau montant d'honoraires de 153.977,82 € TTC.

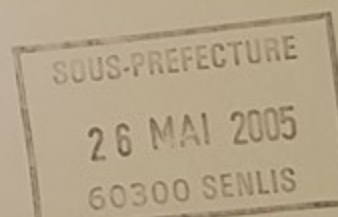
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

Approuve l'avant projet définitif de l'espaces de rencontres et le nouveau montant des honoraires de maîtrise d'œuvre.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir.

Autorise Monsieur le Maire à consulter les entreprises sous forme d'appel d'offres ouvert et en lots séparés.



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

... 26 Mai 2005 ...

Publié ou notifié le :

... 26 Mai 2005 ...

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du ... 26 Mai 2005 ...

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 MAI 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt trois mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOUAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°16)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. ZANETTI représenté par M. D'INCA - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - Mme BISSANGO représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n° 17) - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

SOUS-PREFECTURE

26 MAI 2005

60300 SENLIS

09) ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES APPARTENANT A LA SNC OISE VALORISATION

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Vu l'estimation des domaines,

Vu le compromis de vente,

Vu le plan cadastral,

Considérant que la SNC Oise Valorisation est propriétaire de la parcelle cadastrée AW 168p, sise lieudit « Le Château » à Montataire, située dans le secteur UH du POS, d'une superficie totale de 145 m2 correspondant au caveau de la famille Condé;

Considérant que la SNC Oise Valorisation est également propriétaire de la parcelle cadastrée AV 592, sise lieudit « La Vallée de Vitel Nord » à Montataire, située dans le secteur UC du POS, d'une superficie totale de 17 m2 correspondant à un garage;

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant que la ville est intéressée par l'acquisition de ces parcelles de manière dans le premier cas à garder la propriété d'un élément historique de la ville et dans le second cas, à valoriser l'utilisation de ce garage ;

Considérant ainsi l'utilité de l'opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité

DECIDE l'acquisition du caveau de la famille Condé cadastré AW 168p sis lieudit « Le Château » à Montataire d'une superficie totale de 145 m² et d'un garage cadastré AV 592 sis lieudit « La Vallée de Vitel Nord » à Montataire d'une superficie totale de 17 m², appartenant à la SNC Oise Valorisation, le tout pour l'euro symbolique.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

...26 mai 2005...

Publié ou notifié le :

...31 mai 2005...

Le Maire certifie que le présent

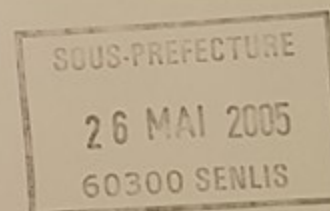
Acte a caractère exécutoire à la

Date du ...26 mai 2005...

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 MAI 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt trois mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

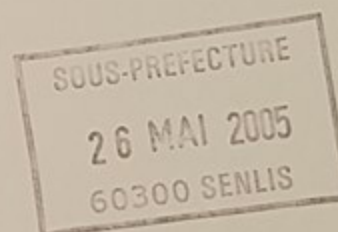
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°16)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. ZANETTI représenté par M. D'INCA - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n° 17) - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



10) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 01/2005

Sur le rapport de M. Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, EXPOSANT :

QUE l'exécution du Budget 2005 nécessite certains réajustements, tant en recettes qu'en dépenses,

CONSIDERANT que ceux-ci portent notamment sur :

En Recettes :

- L'inscription d'un complément de Dotation de Solidarité Urbaine,
- L'inscription d'une subvention du conseil général pour le financement de la réfection du sol de la salle de sports au stade Armand Bellard (arrêté du 18 mars 2005),

En Dépenses :

- L'inscription de crédits complémentaires non prévus au budget concernant notamment :

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

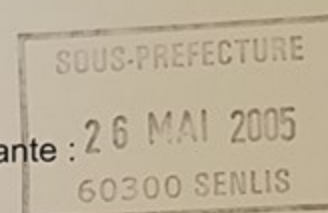
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

- la mise en place de la dématérialisation des procédures en matière de marchés publics,
- la mise en œuvre de l'action V.V.V. « formation des encadrants », action financée en 2004 à hauteur de 5.352 €,
- le financement du jardin cinéraire (solde),
- des acquisitions de matériel et mobilier complémentaires suite à des pannes et à des réorganisations de service.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE de procéder à la Décision Modificative suivante :



Code service Chapitre/Fonction Article	I - SECTION de FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
DSF2.16/01 74123	DOTATIONS DE L'ETAT Dotation de Solidarité Urbaine		144.832
DSF 2.01/020 611	SERVICE INFORMATIQUE Contrats de prestations de service (plateforme dématérialisation des marchés publics)	2.300	
DSP2.21/422 64131	JEUNESSE Rémunération personnel non titulaire	1.000	
	611 Contrats de prestations de service (formation)	3.632	
	<i>S/Total Mouvements réels</i>	6.932	144.832
DSF2.09/01 .023	DEPENSES NON VENTILABLES Virement à la section d'investissement	137.900	
	<i>S/Total Mouvements d'ordre</i>	137.900	
	TOTAL mouvement réels et d'ordre	144.832	144.832

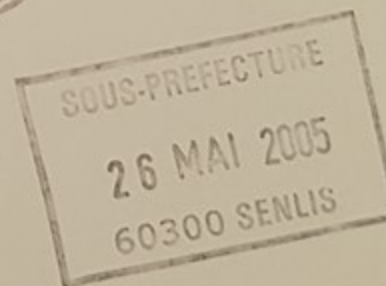
Code service Chapitre/Fonction Article	II - SECTION d' INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
DSF1.04/026 2315	<u>ETAT CIVIL</u> Installation de matériel technique (jardin cinéraire)	9.400	
DSF 1.03/020 2184	<u>ADMINISTRATION GENERALE</u> Acquisition de matériel et mobilier	5.410	
00051/411 1323	<u>STADE ARMARD BELLARD</u> Subvention départementale		14.810
9047/321 2313	<u>ESPACE ASSOCIATIF ELSA TRIOLET</u> Constructions	- 4.300	
9046/213 2313	<u>ECOLE EDMOND LEVEILLE</u> Constructions	4.300	
DSF1.09/01 1641	<u>OPERATIONS NON VENTILABLES</u> Emprunts		- 137.900
	<i>Sous Total Mouvements réels</i>	14.810	- 137.900
DSF1.09/01 .021	<u>RECETTES NON VENTILABLES</u> Virement de la section de fonctionnement		137.900
	<i>Sous Total Mouvements d'ordre</i>		137.900
	TOTAL mouvement réels et d'ordre	14.810	14.810

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
26 mai 2005
Publié ou notifié le :
31 mai 2005
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 31 mai 2005
(Loi du 22 Juillet 1982).

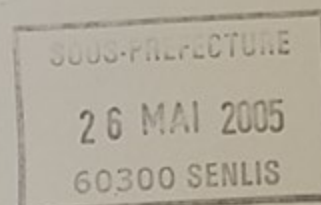
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 MAI 2005



L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt trois mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°16)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. ZANETTI représenté par M. D'INCA - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n° 17) - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

11) MODIFICATION INTERMEDIAIRE DU TABLEAU DES EFFECTIFS N°12

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité, en plus de l'autorisation budgétaire, de disposer d'un outil performant de gestion du personnel, sous la forme d'un tableau des effectifs détaillé et régulièrement réactualisé,

Considérant la nécessité, entre deux réactualisations complètes du tableau des effectifs, d'adopter des délibérations modificatives intermédiaires,

Vu la délibération n°9 du 27 septembre 2004 relative au tableau des effectifs n° 12,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs n° 12 de la manière suivante,

ARTICLE 1 – Ajustements nécessaires suite aux réussites aux concours de 2005 :

- Est créé un poste de conseiller territorial socio-éducatif à Temps complet,
- Est supprimé un poste d'assistant socio-éducatif principal

ARTICLE 2 – Mouvements de personnel :

- Est créé un poste d'agent d'entretien à temps incomplet 80% service restauration
- Est supprimé un poste d'agent d'animation à temps complet service culturel (animateur de l'atelier informatique dont une partie de la mission est aujourd'hui assurée par le responsable informatique)

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

26 mai 2005

Publié ou notifié le :

26 mai 2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 26 mai 2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire/et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

26 MAI 2005

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 MAI 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt trois mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

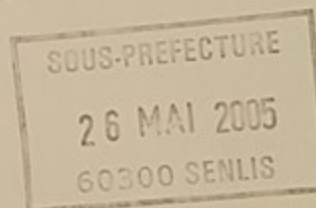
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°16)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. ZANETTI représenté par M. D'INCA - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n° 17) - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



12) REVALORISATION DES PRESTATIONS SOCIALES POUR LES SEJOURS DES ENFANTS DU PERSONNEL

Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

Que la circulaire interministérielle du 27 décembre 2004 fixe les modalités d'attribution des prestations d'action sociale aux fonctionnaires de l'Etat relatives aux séjours d'enfants,

Que la réglementation en vigueur permet aux personnels de la fonction publique territoriale de bénéficier des mêmes prestations sociales que les agents de l'Etat,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE A L'UNANIMITE de verser au personnel communal de la ville les prestations sociales suivantes :

NATURE DES PRESTATIONS	TAUX JOURNALIER 2005	INDICE MAJORE MAXI	AGE	DUREE MAXI	OBSERV.
Garde d'Enfants - 3 ans	2,64 €	488	- 3 ans		
Colonies de vacances - 13 ans	6,28 €	488	- 13 ans	45 jours par an	En un ou plusieurs séjours
Colonies de vacances de 13 à 18 ans	9,52 €	488	De 13 à 18 ans	45 jours par an	En un ou plusieurs séjours
Centre de Loisirs sans Hébergement	4,55 €	488	- 18 ans		
Maisons familiales de vacances ou gîtes	6,61 €	488	- 18 ans	45 jours par an	<u>Pension complète</u> locations agréées
Maisons familiales de vacances ou gîtes	6,28 €	488	- 18 ans	45 jours par an	<u>Autres formules</u> locations agréées
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif d'au moins 5 jours (sauf linguistiques)	65,16 € (forfait annuel)	488	- 18 ans	21 jours maximum	Moins de 21 jrs : 3,10 / jour
Séjours en centres de vacances spécialisés (enfants handicapés)	17,93 €	Sans		45 jours par an	Par jour

DECIDE A L'UNANIMITE pour les prestations gérées par la Ville : crèche, halte-jeux, colonies de vacances, classes de neige, centre de loisirs sans hébergement, de déduire cette participation du montant de la facture.

Le budget des services prestataires sera alimenté par le budget du personnel permanent au moyen d'un titre de recettes, afin de régulariser les opérations comptables.

La présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} juin 2005.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du ...31 mai 2005...

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

26 MAI 2005

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 MAI 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt trois mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

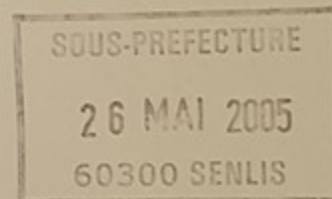
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°16)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. ZANETTI représenté par M. D'INCA - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n° 17) - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



13) EVOLUTION DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS POUR L'ANNEE 2005

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Que par courrier du 4 mars 2005 reçu le 11 mars 2005, Monsieur le Préfet attire notre attention sur l'article 85 de la loi de finances pour 1989, modifiant le régime de versement de l'indemnité représentative de logement des instituteurs,

Que cette réforme mise en place depuis le 1^{er} janvier 1990 n'affecte pas les modalités de fixation du montant de l'indemnité (définies par le décret n° 83-367 du 2 mai 1983), pour la fixation de l'indemnité communale représentative de logement attribuée aux instituteurs ; quant à l'avis à donner par le Conseil Municipal,

Qu'à titre indicatif, il nous rappelle que le taux d'augmentation retenu en 2004 était de + 1,7% et que pour 2005 le taux prévisionnel d'inflation est de 1,8 %,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Décide à l'unanimité de majorer le taux de l'indemnité communale représentative de logement attribuée aux instituteurs pour 2005 de 1,8 %.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

.....26 mai 2005.....

Publié ou notifié le :

.....31 mai 2005.....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

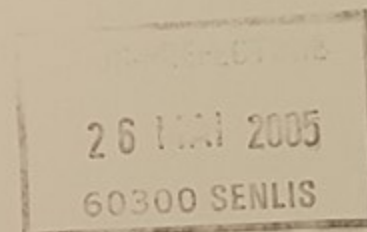
Date du ...31 mai 2005.....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire/et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

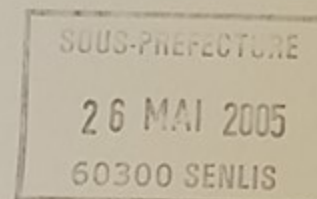
A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be "Yann Aubry".





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 MAI 2005



L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt trois mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°16)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. ZANETTI représenté par M. D'INCA - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n° 17) - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

14) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE - ANNEE 2005

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Il est convenu de reconduire la convention initiale signée le 12 mars 2003 dans le cadre du plan local pour l'insertion et l'emploi de l'agglomération creilloise.

La collaboration entre la ville de Montataire et le PLIE porte sur la mise en place de parcours d'insertion sociale et professionnelle avec un objectif de suivi de 50 personnes pour l'année 2005 dont au minimum 25 nouvelles intégrations.

Pour assurer cette mission, la ville de Montataire a recruté un agent à mi-temps en qualité de conseiller en insertion sociale et professionnelle.

Le PLIE prend en charge le coût financier à hauteur de 14.202,50 € versé sous forme de subvention à la Ville de Montataire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

A L'UNANIMITE

AUTORISE la reconduction du dispositif,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le PLIE

AUTORISE le Maire à encaisser la subvention pour l'année 2005.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire .

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

.....26 Mai 2005.....

Publié ou notifié le :

.....31 Mai 2005.....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 31 Mai 2005.....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

26 MAI 2005

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 MAI 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt trois mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°16)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. ZANETTI représenté par M. D'INCA - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n° 17) - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

SOUS-PREFECTURE

26 MAI 2005

60300 SENLIS

15) ADHESION A L'UNIORPA (L'UNION NATIONALE DES INSTANCES DE COORDINATION, OFFICES ET RESEAUX DE PERSONNES AGEES)

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

L'Union Nationale des Instances de coordination, Offices et Réseaux de Personnes Agées regroupe des associations et des collectivités qui oeuvrent en direction des personnes âgées.

Son objectif est de participer activement à l'évolution des politiques gérontologiques en prenant en compte les réalités de terrain exprimées en particulier par ses adhérents.

Plusieurs de ses travaux sont présentés aux assemblées délibérantes gouvernementales.

Il semble donc important de participer en tant que collectivité à l'analyse et à la construction des projets, compte tenu notamment de l'arrivée d'un nombre exceptionnel de nouveaux retraités et d'une longévité sans cesse croissante au niveau national.

La ville de Montataire se propose donc d'adhérer à L'Union Nationale des Instances de coordination, Offices et Réseaux de Personnes Agées dans le cadre du 2^{ème} collège qui est celui des collectivités territoriales.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Approuve à l'unanimité l'adhésion à L'Union Nationale des Instances de coordination,
Offices et Réseaux de Personnes Agées

Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à verser la cotisation annuelle 2005 de 290 €.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2005 – DSP 2.34-61-6188

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 26 mai 2005

Publié ou notifié le :

..... 31 mai 2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

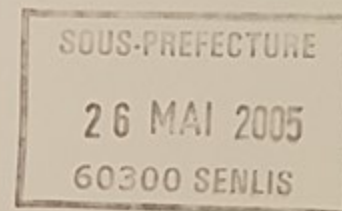
Date du 31 mai 2005

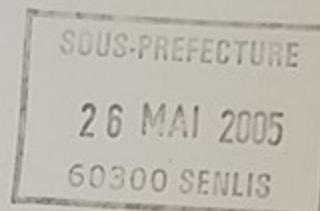
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 MAI 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt trois mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°16)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. ZANETTI représenté par M. D'INCA - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n° 17) - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

16) CONTRAT EDUCATIF LOCAL - ANNEE 2005

Sur le rapport de Madame Jocelyne DESCHAMPS, Adjointe au Maire, exposant :

Le contrat éducatif local a été reconduit pour la période 2003-2006 avec les objectifs suivants :

- 1 - Garantir la qualité des activités proposées aux enfants
- 2 - Etendre les activités existantes à d'autres quartiers et à d'autres enfants
- 3 - Cibler les actions à mettre en place en fonction de l'analyse du questionnaire diffusé régulièrement
- 4 - Etablir des projets dans le prolongement des projets des écoles, du collège et du lycée
- 5 - Mobiliser tous les intervenants possibles.
- 6 - Favoriser la participation des parents à tous niveaux des projets (préparation, mise en place, évaluation).
- 7 - Accentuer la réflexion en direction des 11/16 ans

Le contenu des actions 2005 du Contrat Educatif Local a pris en compte les objectifs en particulier au niveau des budgets des projets en direction des collégiens.

CONTRAT EDUCATIF LOCAL

PROJET 2005

Action CDV		COUT TOTAL EN €	ETAT CONTRAT DE VILLE	ETAT DDASS	ETAT DDJS	ETAT EDUCATION NATIONALE	CAF DE CREIL	VILLE MONTATAIRE	FASILD	C.G.O	PARTENAIRE	REP	USAGERS	FAMILLES	FONDS PROPRES
6	Poursuivre les clubs Péri-Educatifs dans les 9 écoles élémentaires : 25 ateliers Association des Clubs Péri-Educatifs	34 030	6 000			12 435	11 100	4 495							
7	Poursuivre l'atelier d'Accompagnement scolaires pour 4 groupes de 15 enfants ABSS	19 759	3 000				5 434	5 870	4 125				250		1 080
8	Mettre en valeur "les projets du réseau d'éducation prioritaire A. France REP	5 200	1 500					1 000		2000		700			
9	J'emporte mon livre REP	3 000	1 500			500				1 000					
10	Instrument pour tous AMEM	10 000	5 000 2ème enveloppe					5 000							
11	Activités "autour du temps du repas" Ville de MONTATAIRE	10 000	3 700 (2ème enveloppe)		1 300			5 000							
12	Poursuivre l'atelier "soutien scolaire" Association des Maghrébins	6 098					1 336	2 262	2 500						
13	Poursuivre le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents Association des Clubs Péri-Educatifs	2 300		1 000				800			500				
14	Créer le point information jeunesse JADE	10 000	5 000 2ème enveloppe					5 000							
15	Les vacances des Razmokets Office Municipal des Sports	6 200			3 000			2 000					1 200		
16	Créer un point d'accueil pour les collégiens JADE	4 200	2 000		1 200			1 000							
17	Créer un atelier d'aide aux devoirs JADE	11 000	7 000				1 680	2 220					100		
	TOTAL	121 787	34 700	1 000	5 500	12 935	19 550	34 647	6 625	3 000	500	700	1 550	-	1 080

SOUS-PREFECTURE
26 MAI 2005
60300 SENLIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Approuve à l'unanimité le contenu du Contrat Educatif Local 2005 et le tableau financier.

Autorise à l'unanimité le Maire à encaisser les subventions qui seront confirmées par les financeurs.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

26 mai 2005

Publié ou notifié le :

26 mai 2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 26 mai 2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

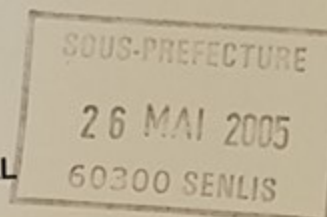
26 MAI 2005

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 MAI 2005



--*

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt trois mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°16)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. ZANETTI représenté par M. D'INCA - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n° 17) - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

17) ATTRIBUTION D'UN PRET DE LIVRES AUX LYCEENS ET AUX ETUDIANTS - ANNEE SCOLAIRE 2005/2006

SUR le rapport de Madame Jocelyne DESCHAMPS, Adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires, EXPOSANT :

QUE depuis plusieurs années, la Municipalité accorde une aide aux lycéens qui suivent une formation dispensée par l'Education Nationale et les organismes associés sous les formes suivantes :

➤ PRET DE LIVRES SCOLAIRES aux CAP, BEP, élèves de la PREMIERE à la TERMINALE et élèves de BTS (pour les étudiants en BTS le choix est laissé entre les livres ou la bourse),

QUE pour cette année, la commission scolaire demande la reconduction de cette aide avec une date limite de dépôt au 15 novembre 2005,

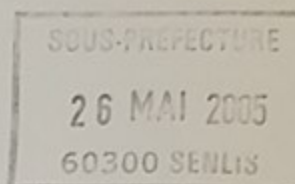
Les conditions de prêt tiennent compte de l'aide financière du Conseil Régional reconduite à la rentrée de septembre 2005 au bénéfice des lycéens entrant dans un cycle SECONDAIRE, et de l'aide aux lycéens ayant déjà débuté un cycle du SECONDAIRE pour un montant de 40 euros,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :



Décide à l'unanimité

L'attribution des livres aux élèves qui suivent les enseignements de deuxième année suivants :

➤ CAP, BEP, PREMIERE à la TERMINALE, BAC PRO et BTS (pour les étudiants en BTS le choix est laissé entre les livres ou la bourse),

Les élèves entrant dans un nouveau cycle dans le **SECONDAIRE** et ceux suivant déjà un cycle dans le **SECONDAIRE** pourront en complément de l'aide financière du Conseil Régional obtenir des manuels en fonction du stock disponible.
Si cette aide financière s'avère insuffisante et le stock de la ville épuisé, les élèves pourront recevoir un complément en bon de commande.

La décision d'attribution sera prise après examen des dossiers et sous réserve du dépôt des demandes avant la date limite du 15 NOVEMBRE 2005.

Les crédits sont inscrits au budget primitif - Fonction 2 Enseignement Formation - Sous Fonction 22 Enseignement du 2nd degré - Article 6067 Fournitures scolaires.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

26 mai 2005

Publié ou notifié le :

31 mai 2005

Le Maire certifie que le présent

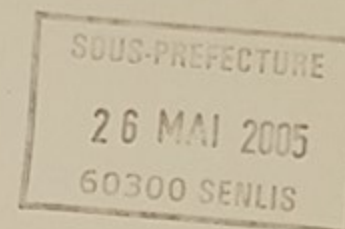
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 31 mai 2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt trois mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°16)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. ZANETTI représenté par M. D'INCA - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - Mme BISSANGO représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n° 17) - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

18) REMBOURSEMENT DE LA CARTE DE TRANSPORT AUX LYCEENS ET ETUDIANTS - ANNEE SCOLAIRE 2005/2006

SUR le rapport de Madame Jocelyne DESCHAMPS, Adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires, EXPOSANT :

QUE depuis plusieurs années, la Municipalité accorde une aide aux lycéens qui suivent une formation dispensée par l'Education Nationale et les organismes associés sous la forme suivante :

➤ PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT pour les déplacements scolaires sur les réseaux du STAC sur présentation de la carte de transport de l'année scolaire en cours,

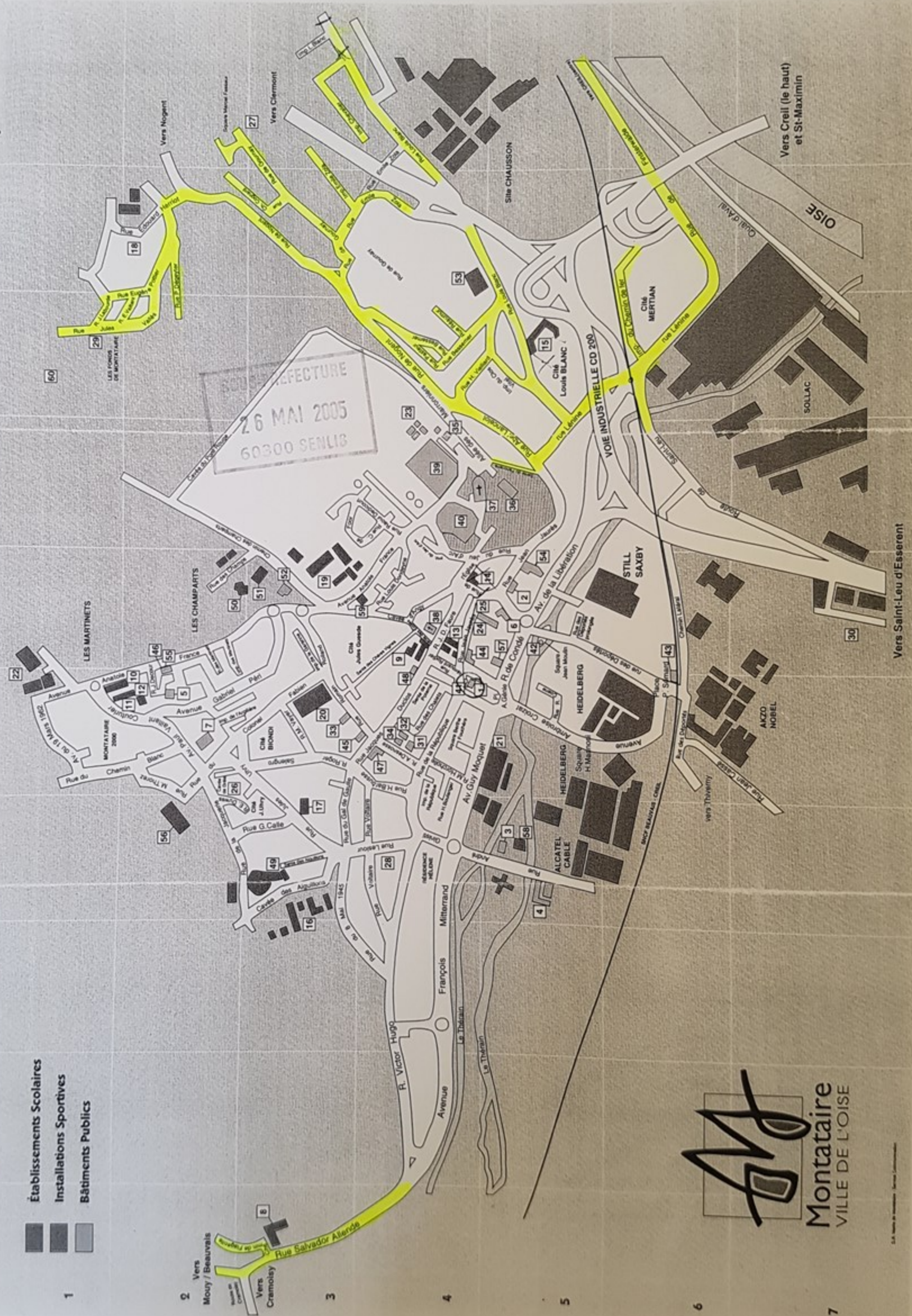
QUE pour cette année, la commission scolaire demande la reconduite de cette aide en posant une date limite de dépôt au 15 décembre 2005,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

PERIMETRE DE REMBOURSEMENT DE LA CARTE DE TRANSPORT DU S.T.A.C

A B

- Établissements Scolaires
- Installations Sportives
- Bâtiments Publics



DECIDE A L'UNANIMITE

Le remboursement des frais de transport aux lycéens et aux étudiants utilisant les réseaux du STAC pour se rendre dans leurs établissements scolaires au tarif en vigueur au 1er septembre 2005 en fixant un âge limite de 28 ans à la date de la demande.

Le remboursement est limité à certains quartiers de Montataire déterminés selon le plan annexé à la présente pour les lycéens et étudiants fréquentant le lycée André MALRAUX de Montataire.

La décision d'attribution sera prise après examen des dossiers et sous réserve du dépôt des demandes avant la date limite du 15 DECEMBRE 2005.

Les crédits sont inscrits au budget primitif - Fonction 2 Enseignement Formation - Rubrique 252 Transport Scolaire - Article 6247 Transports Collectifs.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

.....26 Mai 2005.....

Publié ou notifié le :

.....31 Mai 2005.....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

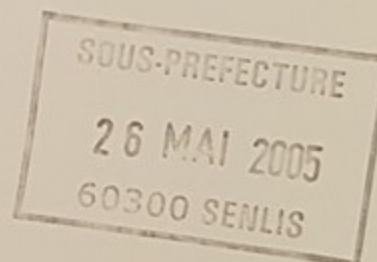
Date du31 Mai 2005.....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

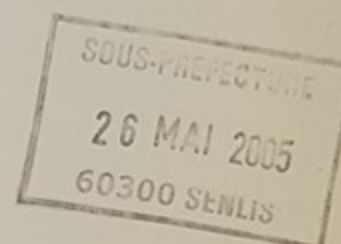
Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 MAI 2005



L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt trois mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°16)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. ZANETTI représenté par M. D'INCA - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - Mme BISSANGO représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n° 17) - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

19) ATTRIBUTION DES BOURSES AUX ETUDIANTS POST -BACCALAUREAT - ANNEE SCOLAIRE 2005/2006 -

SUR le rapport de Madame Jocelyne DESCHAMPS, Adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires, exposant :

QUE depuis plusieurs années, la Municipalité accorde une aide aux lycéens et aux étudiants qui suivent une formation dispensée par l'Education Nationale et les organismes associés sous la forme de bourses,

Les critères d'accès à la bourse intègrent les étudiants post-baccalauréat ainsi que les jeunes de moins de 28 ans qui suivent des formations rémunérées ou non, permettant la délivrance d'un diplôme reconnu par l'Education Nationale.

Afin de prendre encore mieux en considération la charge financière pour les familles, il est instauré une bonification à la bourse pour les étudiants inscrits dans un établissement éloigné du domicile (en dehors de l'agglomération creilloise).

Cette aide complémentaire sera versée sur justificatif de l'inscription dans un établissement suivant la grille :

- Zone 1 : Paris et Région Parisienne
- Zone 2 : Nord de la France
- Zone 3 : Oise sauf Creil, Nogent sur Oise et Montataire
- Zone 4 : Autres régions de France

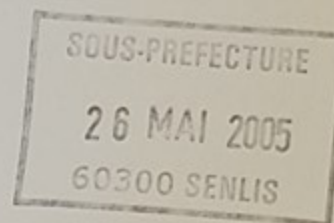
«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU LUNDI 23 MAI 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt trois mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOUAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°16)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. ZANETTI représenté par M. D'INCA - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n° 17) - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

20) SORTIES SCOLAIRES : SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES - Année 2005

SUR le rapport de Madame Jocelyne DESCHAMPS, Adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires, EXPOSANT :

QUE depuis plusieurs années, la Municipalité apporte une aide financière aux établissements scolaires organisant une sortie scolaire sous la forme soit d'une sortie organisée dans le cadre d'un projet d'école, soit d'une sortie de fin d'année scolaire,

QUE par conséquent, cette aide peut être versée dans le courant de l'année scolaire

QUE dans le cadre de la préparation budgétaire 2005, cette aide forfaitaire a été reconduite afin d'alléger les charges liées au transport souvent lourdes pour les écoles,

QUE pour l'année 2004, chaque établissement scolaire organisant une sortie a bénéficié d'une subvention de 60 euros par classe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

APPROUVE à l'unanimité le principe de l'attribution d'une aide financière de **60 euros** pour les sorties scolaires des établissements élémentaires et maternels de Montataire.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2005 - Enseignement du 1^{er} degré – 213/6251

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

26 mai 2005

Publié ou notifié le :

31 mai 2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 31 mai 2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

26 MAI 2005

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 MAI 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt trois mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°16)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. ZANETTI représenté par M. D'INCA - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - Mme BISSANGO représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n° 17) - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

21) ETABLISSEMENT DES TARIFS POUR LES CLASSES DE NEIGE 2005/2006

Sur le rapport de Madame DESCHAMPS, Adjointe au Maire, Exposant :

Que chaque année, la Ville de MONTATAIRE examine les tarifs municipaux,

Qu'il y a lieu de procéder à leur révision pour les participations des familles aux classes de neige de l'année scolaire 2005/2006.

Qu'il y a lieu de rappeler les tarifs 2004/2005 pour les classes de neige fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2004.

Considérant qu'il y a lieu de prendre en compte une dégressivité pour les familles ayant 2 enfants et plus partant en classes de neige comme cela a été appliqué en 2004/2005 sur la base suivante :

- 1^{er} enfant : Tarif normal calculé en fonction du Quotient Familial,
- 2^{ème} enfant : Tarif réduit 50 % du tarif normal.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Ce principe s'appliquera également aux familles extérieures,

Vu les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2004/2005,

QUOTIENT	10 JOURS TARIF NORMAL	TARIF REDUIT 2 ^{ème} ENFANT
Moins de 183 €	105 €	52,50 €
De 183,01 à 282 €	140 €	70,00 €
De 282,01 à 353 €	175 €	87,50 €
De 353,01 à 423 €	210 €	105,00 €
De 423,01 à 494 €	245 €	122,50 €
De 494,01 à 565 €	280 €	140,00 €
De 565,01 à 636 €	315 €	157,50 €
De 636,01 € et plus	350 €	175,00 €
Extérieur	490 €	245,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE d'instaurer les tarifs suivants, pour les classes de neige de l'année **2005/2006** : en référence au coût moyen d'un séjour de **690 €** (transport compris).

QUOTIENT	10 JOURS TARIF NORMAL	TARIF REDUIT 2 ^{ème} ENFANT
Moins de 183 €	103,50 €	51,75 €
De 183,01 à 282 €	138,00 €	69,00 €
De 282,01 à 353 €	172,50 €	86,25 €
De 353,01 à 423 €	207,00 €	103,50 €
De 423,01 à 494 €	241,50 €	120,75 €
De 494,01 à 565 €	276,00 €	138,00 €
De 565,01 à 636 €	310,50 €	155,25 €
De 636,01 € et plus	345,00 €	172,50 €
Extérieur	483,00 €	241,50 €

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

26 mai 2005

Publié ou notifié le :

31 mai 2005

Le Maire certifie que le présent

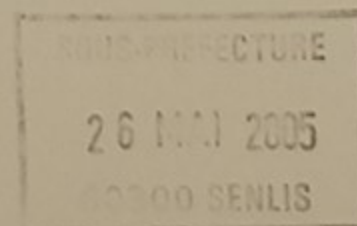
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 31 mai 2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 MAI 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt trois mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

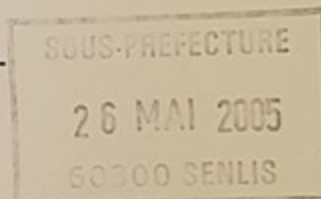
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°16)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. ZANETTI représenté par M. D'INCA - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n° 17) - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



22) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU 1er DEGRE ET DU 2nd DEGRE - ANNEE SCOLAIRE 2004/2005 -

Sur le rapport de Madame DESCHAMPS, Maire-Adjointe, exposant :

Que chaque année, la Ville souhaite aider les établissements scolaires dans le cadre de projets artistiques, culturels, sportifs et linguistiques ;

Que les subventions permettent de favoriser la réalisation de ces projets et de diminuer les participations financières des familles ;

Vu la proposition de la Commission Scolaire du 12 avril 2005 ;

Vu la validation du Bureau Municipal à la date du 9 mai 2005 ;

Compte tenu des difficultés pour les établissements scolaires d'obtenir des financements extérieurs ;

Pour l'année scolaire 2004/2005, les demandes des établissements sont les suivantes :

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Etablissements du 1 ^{er} degré	PROJET	Coût global En €	Financement Ville
Ecole maternelle Jacques Decour 2	AEC : « Matez vos matisses » Projet « Poney à St Leu »	2130 480	100 300
Ecole maternelle Henri Wallon	AEC « Le roi des saisons »	1585	200
Ecole maternelle Joliot Curie	AEC « De la tête aux pieds, mon corps en entier » PAC « Recycl'Alim »	1750 1220	200 305
Ecole maternelle Paul Langevin	Projet « Classe d'eau »	894	150
Ecole Jean Jaurès	PAC « « De l'art de la digestion » »	2800	305
TOTAL		6839	1560
Etablissements du 2 nd degré	PROJET	Coût global En €	Financement Ville
Collège Philéas Lebesgue MARSEILLE en BEAUVAISIS	Séjour à Crozon-Morgat (Bretagne) du 09 au 19 mai 2005	450	120
TOTAL		450	120

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,

Approuve à l'unanimité le versement des subventions suivantes :

Ecoles maternelles et élémentaires : 1 560 Euros
Collège Philéas Lebesgue 120 Euros

Les crédits sont inscrits au BP 2005 - Enseignement du 1^{er} degré - DSP 2.15 213/6574 et Enseignement du 2nd degré : Collège DSP 2.16-22/6574

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

26 mai 2005

Publié ou notifié le :

31 mai 2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 31 mai 2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

26 MAI 2005

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 MAI 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt trois mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

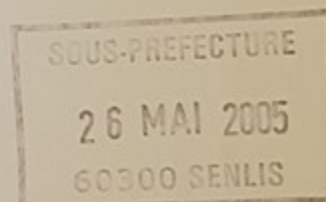
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°16)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. ZANETTI représenté par M. D'INCA - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n° 17) - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



23) PROTOCOLE DE RELOGEMENT DES HABITANTS DU QUARTIER DE LA COMMANDERIE A NOGENT SUR OISE

Sur le rapport de Monsieur le Maire, Exposant :

La copropriété de la Commanderie située à Nogent sur Oise est inscrite dans un projet de renouvellement du patrimoine bâti.

D'ici 2008, la copropriété sera réduite de deux tiers. 256 logements seront démolis et le relogement d'un nombre important des familles est à organiser.

La nature et l'ampleur de ce relogement ont nécessité de mettre en place un comité de relogement créé par arrêté préfectoral le 05/01/2004.

Un protocole de relogement a donc été établi avec pour mission :

- d'assurer aux locataires un traitement égal quel que soit leur nouveau bailleur
- de définir clairement les droits et obligations des locataires
- de préciser les rôles respectifs des bailleurs, des communes, des partenaires associés et de l'Etat

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Le protocole comprend les modalités détaillées du dispositif à suivre :

- nature et nombre des propositions à faire aux familles
- déménagement et installation des familles : coût et gestion
- accompagnement social systématique par le CCAS de Nogent sur Oise
- mise en place d'un comité technique chargé du suivi de l'opération

La ville de Montataire participe de plein droit au comité de relogement et doit donc être signataire du protocole.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Approuve à l'unanimité le contenu du protocole de relogement des habitants du quartier de la commanderie à Nogent sur Oise.

Autorise à l'unanimité le Maire à signer le protocole.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

26 mai 2005

Publié ou notifié le :

31 mai 2005

Le Maire certifie que le présent

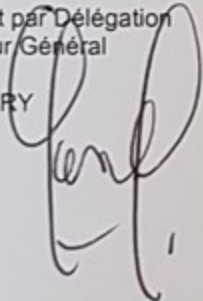
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 31 mai 2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE

26 MAI 2005

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 MAI 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt trois mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°16)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. ZANETTI représenté par M. D'INCA - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n° 17) - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

24) OPERATION VILLE-VIE-VACANCES - ETE DES JEUNES 2005 - SPORTS

Sur le rapport de Monsieur Gérard DETRAUX, Adjoint au Maire, exposant :

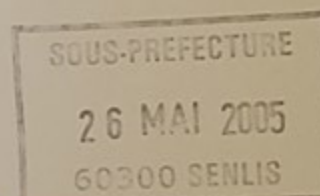
Comme chaque année, le service des sports met en place une série d'ateliers pour la période de l'été 2005 du 4 juillet au 12 août

Activités Physiques sportives à la ½ journée pour les jeunes de 10 à 18 ans. Sur les thèmes :

- sports collectifs
- sport de raquettes
- expression corporelle

Plusieurs sorties seront proposées pendant ces 6 semaines. L'encadrement est assuré par 2 intervenants diplômés BAPAAT, 5 éducateurs sportifs et par des intervenants mis à disposition par les clubs locaux.

La participation du public est estimée à 180 personnes.



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Approuve à l'unanimité le contenu du projet et le plan de financement.

Budget total	6.000,00 €
Participation ville	3.700,00 €
Subvention VVV	2.300,00 €

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

26 Mai 2005

Publié ou notifié le :

31 Mai 2005

Le Maire certifie que le présent

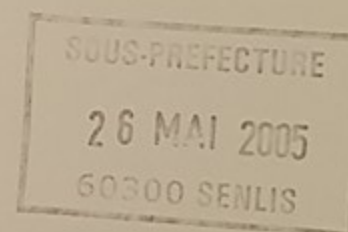
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 31 Mai 2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 MAI 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt trois mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

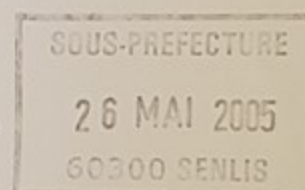
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°16)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. ZANETTI représenté par M. D'INCA - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - M. WOZNAK représenté par M. BOYER - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n° 17) - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



25) CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE : APPROBATION DE L'ACTUALISATION DU PROGRAMME D'ACTIONS 2005

Monsieur Le Maire rappelle et indique :

La proposition montatairienne de Programme d'Actions 2005 du Contrat de Ville de l'agglomération creilloise a été approuvée par le Conseil Municipal du 21 Mars 2005.

Sont incluses dans le Programme 2005 les actions du Contrat Educatif Local de Montataire portant sur l'année scolaire 2005/2006.

Le Comité de Pré-Programmation s'est réuni en Préfecture de l'Oise le 07 avril 2005, comité qui a examiné les actions et les plans de financement des actions 2005 proposées par les Collectivités Locales, les Bailleurs HLM et les autres Maîtres d'Ouvrage de l'agglomération creilloise.

Au cours de ce comité, la Ville de Montataire a été informée que le concours financier de l'Etat en 2005 au titre du fonctionnement était de nouveau réduit et seuls 43 741 € de subvention pour les actions en fonctionnement au titre de la première enveloppe du FIV (Fonds Interministériel à la Ville) étaient affectés aux actions proposées par la Ville de Montataire, soit - 32 % de concours à ce jour par rapport à la totalité de 2004 !

Le Bureau Municipal du 25 Avril 2005 a proposé d'affecter cette première enveloppe aux actions prioritaires de la Ville.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Le Comité Politique de Programmation du 4 Mai 2005, présidé par Monsieur le Préfet à Beauvais, a retenu de prioriser, plutôt et principalement, les actions en lien avec le Contrat Educatif Local.

Le Bureau Municipal du 9 Mai 2005 a pris acte de la nouvelle répartition de l'enveloppe de 43 741 € au titre du FIV.

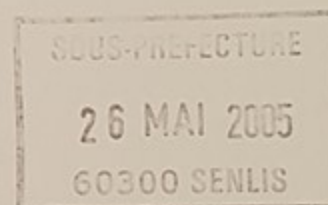
Les actions retenues et financées sont regroupées en Programme Principal : p 2 à p 9.

Les actions non financées par l'Etat au titre de la première enveloppe du FIV sont regroupées en Programme Complémentaire : p 10 à p 12.

Le Conseil Municipal est donc invité à délibérer sur l'actualisation du Programme d'Actions 2005 de la Ville de Montataire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE A L'UNANIMITE l'actualisation du Programme d'Actions du Contrat de Ville 2005 de la Ville de Montataire, récapitulant les actions, leur coût et leur plan de financement.



PROGRAMME D' ACTIONS 2005

PRINCIPAL

FINANCÉ

* 1 - Actions proposées en direction des Habitants
du Quartier des Martinets

✓ **Thème 1 : * Emploi, insertion par l'économie**

SOUS-PREFECTURE
26 MAI 2005
60300 SENLIS

Action 1 : Lancer la Régie des Quartiers

Démarrage progressif au cours de l'année 2005

Maître d'Ouvrage : Association de la Régie des Quartiers
de Montataire (*Association à créer*)

Coût sur 12 mois : 230.500 € T.T.C.

* Etat - Crédits de droit commun	20.000 € (9 % du T.T.C.)
Crédits emplois-insertion de la DDTE et FP *	
* Etat - Fonds Social Européen	30.000 € (13 % du T.T.C.)
Objectif 2 / Mesure 1-2	
* CNASEA (emplois en CEC *)	5.000 € (2 % du T.T.C.)
* Marchés au total	175.500 € (76 % du T.T.C.)
dont :	
* Ville de Montataire :	76.200 € (33 %)
* OPAC Oise Habitat :	68.600 € (30 %)
* SA HLM de l'Oise :	20.000 € (9 %)
* Régie Communale du Câble et de l'Electricité:	10.700 € (4 %)

*: en attendant les décrets d'application concernant les nouveaux : **Contrats d'Avenir**

✓ **Thème 2 : * Qualité de vie des habitants**

Action 2 : RESIDENTIALISER L'AVENUE ANATOLE FRANCE

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

Coût en investissement 101.973 € H.T.

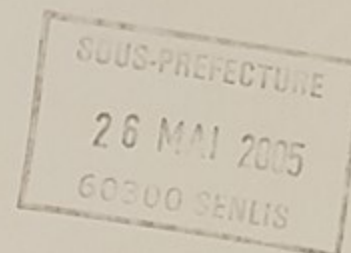
Conseil Régional - CRA #	71.381 € (70 %)
Ville de Montataire	30.592 € (30 %)

au titre du Contrat Régional d'Agglomération

✓ Thème 3 : * Insertion éducative, citoyenne, culturelle
et sociale des publics en difficulté
au plan éducatif et citoyen

Action 3 : Poursuivre le développement du Point-Ecoute,
de l'animation et de la Boutique-Info de JADE

Maître d'Ouvrage : Jeunesse, Activités, Développement Educatif
(JADE)



Coût en € TTC =	732.036 €	(100 %)
* Etat - Contrat de Ville	22.741,54 €	(5 %)
* Etat « Emplois Aidés »-DDTE	25.819 €	(3 %)
* Etat - DDASS #	11.434 €	(1 %)
* Etat - DDJS #	2.000 €	(%)
* FSE Objectif 2 – Mesure 1-1	75.000 €	(10 %)
* FSE Objectif 3 (PLIE)	12.200 €	(2 %)
* FASILD	13.720 €	(2 %)
* FONJEP Ville	7.260 €	(1 %)
* Conseil Général	266.392 €	(36 %)
* Conseil Général #	9.500 €	(1 %)
* CAF de Creil (bons vacances)	2.772 €	(%)
* Ville de Montataire *	190.070 €	(26 %)
* Atelier-Relais (Ligue de l'Enseignement)	2.000 €	(%)
* Ville Vie Vacances	12.000 €	(2 %)
* CDC – Mécénat (Festival Danses & M. du M.)	5.000 €	(1 %)
* Autres subventions □	64.027,46 €	(9 %)
* Usagers de JADE	10.100 €	(1 %)

* subvention au total de 190.070 € + valorisation : 10.062 € = 200.132 €,

sachant que la subvention totale municipale 2005 est de 198.290 €, répartie comme suit :

- 190.070 € (action 3, ci-dessus)
- 5.000 € (action 14 = Point Information Jeunesse)
- 1.000 € (action 16 = Point Accueil Collégiens)
- 2.220 € (action 17 = Accompagnement à la scolarité)

soit au total 198.090 € + valorisation : 10.062 € = 208.352 €

Enveloppe prévisionnelle sur actions spécifiques en 2005

□ dont prestations REAAP : 500 €

Action 4 : Poursuivre l'animation sociale du Quartier**Maître d'Ouvrage :** Femmes Solidaires**Total = 5.100 € T.T.C. (100 %)**

* FASILD 2.624 € (52 %)

* Ville de Montataire # 2.476 € (48 %)

dont valorisation : 1.012 €

Action 5 : Rencontres SportivesX^{ème} Ronde des Sports du 22 au 26 juin 2005**Maître d'Ouvrage :** Office Municipal des Sports**Total = 12.000 € T.T.C. (100 %)**

* Etat - FNDS 1.000 € (8 %)

* Ville de Montataire 7.300 € (61 %)

* Recettes sur l'opération 3.700 € (31 %)

**Action 6 : Poursuivre les Clubs Péri-Educatifs
dans les écoles élémentaires**(Contrat Educatif Local)**Maître d'Ouvrage :** Association des Clubs Péri-Educatifs**Total en € T.T.C. 34.030 € (100%)**

* Etat - Contrat de Ville 6.000 € (18%)

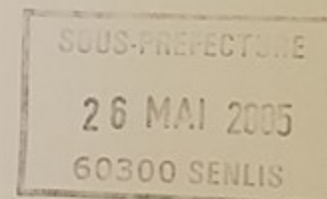
* Etat - Education Nationale* 12.435 € (37%)

* CAF de Creil # 11.100 € (32%)

* Ville de Montataire 4.495 € (13%)

au titre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire = CLAS

* Indemnités Péri-éducatives



Action 7 : Poursuivre l'Atelier d'Accompagnement Scolaire

**Maître d'Ouvrage : Association Battants Service Solidarité
ABSS**

(Contrat Educatif Local)

Total en € T.T.C. = 19.759 € (100 %)

* FASILD #	4.125 € (21 %)
* CAF de Creil #	5.434 € (28 %)
* Etat : Contrat de Ville	3.000 € (15 %)
* Familles	250 € (1 %)
* ABSS	1.080 € (5 %)
* Ville de Montataire	5.870 € (30 %)
dont valorisation :	4.650 €

Contrat Local d'Accompagnement Scolaire = CLAS

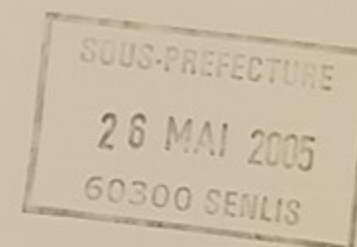
**Action 8 : « Mettre en valeur » les projets du Réseau
d'Education Prioritaire Anatole FRANCE**

(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : REP Anatole FRANCE

Total en € T.T.C. 5.200 € (100 %)

* Conseil Général	2.000 € (38 %)
* Etat – Contrat de Ville	1.500 € (29 %)
* REP A. France	700 € (14 %)
* Ville de Montataire	1.000 € (19 %)



Action 9 : « J'emporte mon livre »

(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Réseau d'Education Prioritaire Anatole France

Total = 3.000 € T.T.C.

* Education Nationale	500 € (17 %)
* Conseil Général	1.000 € (33 %)
* Etat – Contrat de Ville	1.500 € (50 %)

Action 12 : Poursuivre l'Atelier de « Soutien Scolaire »
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Association des Maghrébins à Montataire

coût :	6.098 € T.T.C.
FASILD #	2.500 € (41 %)
CAF de Creil #	1.336 € (22 %)
Ville *	2.262 € (37 %)

* dont valorisation : 762 €

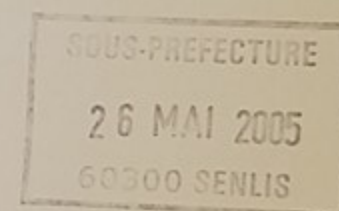
Contrat Local d'Accompagnement Scolaire = CLAS

**Action 13 : Poursuivre le réseau d'écoute, d'appui
et d'accompagnement des parents**
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Association des Clubs Péri-Educatifs

coût :	2.300 € T.T.C.
Etat - DDASS	1.000 € (43 %)
Ville	800 € (35 %)
Partenaires *	500 € (22 %)

* Club Péri-Educatifs, CIDF, CAF de Creil.



Action 15 : « Les vacances des Razmokets »

(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Office Municipal des Sports

coût :	6.200 € T.T.C.
Etat - DDJS	3.000 € (49 %)
Ville	2.000 € (32 %)
Usagers	1.200 € (19 %)

Action 16 : Poursuivre le Point d'Accueil pour les Collégiens

(Contrat Educatif Local)

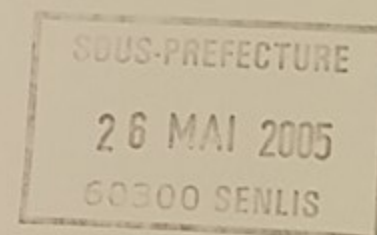
Maître d'Ouvrage : Jeunesse, Activités, Développement Educatif
(JADE)

coût :	4.200 € T.T.C.
Etat – Contrat de Ville	2.000 € (48 %)
Etat - DDJS	1.200 € (28 %)
Ville	1.000 € (24 %)

Action 17 : Poursuivre l'atelier d'Aide aux Devoirs et d'accompagnement à la scolarité pour collégiens du Collège Anatole France
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Jeunesse, Activités, Développement Educatif
(JADE)

coût :	11.000 € T.T.C.
Etat – Contrat de Ville	7.000 € (64 %)
CAF de Creil #	1.680 € (15 %)
Ville	2.220 € (20 %)
Usagers	100 € (1 %)



au titre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire = CLAS

✓ Thème 3 : * Insertion éducative, citoyenne, culturelle
et sociale des publics en difficulté
au plan culturel

Action 18 : Développer les musiques actuelles

Maître d'Ouvrage : AMEM
Association Municipale pour l'enseignement et l'Education Musicale

Coût =	32.500 € T.T.C.
. Conseil Régional de Picardie #	12.000 € (37 %)
* Ville de Montataire	15.500 € (48 %)
* AMEM	3.000 € (9 %)
* Utilisateurs du local « Mont' Le Son »	2.000 € (6 %)

Conseil Régional : au titre des « Emplois Solidaires »

Action 19 : Quatrième Festival « Danses et Musiques du Monde »
autour du jeudi de l'Ascension, le 05 mai 2005

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

coût du Festival :	58.000 € T.T.C.
Etat - DRAC	4.000 € (7 %)
Conseil Régional de Picardie #	8.000 € (14 %)
CDC Mécénat §	5.000 € (9 %)
Ville	40.000 € (69 %)
Recettes Festival	1.000 € (1 %)

au titre des lignes : « Picardie en Fête »

§ Caisse des Dépôts et Consignations – Mécénat via l'association JADE
 (Jeunesse, Activités et Développement Educatif)

✓ Thème 4 : * Prévention, sécurité et accès aux droits

Action 21 : Professionnaliser les médiateurs sociaux

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

Prorata du coût du Chargé de Mission Adjoint
*intervenant sur le périmètre du FEDER **
sur 12 mois #

27.000 € T.T.C.

*** Crédits du Fonds social Européen**
Objectif 2 Mesure 1-1

13.500 € (50 %)

*** Ville de Montataire**

13.500 € (50 %)

** : Le périmètre FEDER couvre le Quartier des Martinets,
 une partie du Bas de la Ville et le Quartier Gournay*

: charges sociales employeurs incluses

Action 23 : Journées « Prévention et Sécurité Routières »
auprès des élèves de CM 2 de Montataire

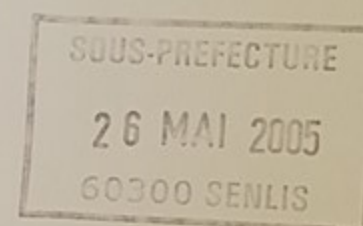
Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

Coût de l'opération **5.398 € T.T.C.**

*** Etat – PDASR #** **3.600 € (67 %)**

*** Ville de Montataire** **1.798 € (33 %)**

: Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR)



- * 2 - Action proposée par le Groupement d'Intérêt Public de l'agglomération creilloise en direction des Habitants des quartiers d'habitat social et des quartiers sensibles

Action 25 : Poursuivre les missions du Groupement d'Intérêt Public, notamment, celles de l'ingénierie-assistance à la Ville de Montataire et à l'OPAC Oise Habitat pour l'élaboration du « *Projet de Rénovation Urbaine et Sociale* » du Quartier des Martinets

Maître d'Ouvrage : Groupement d'Intérêt Public

coût sur 12 mois #	137.410 € T.T.C. #
* Etat – ANRU	54.624 € (40 %)
* Les collectivités de l'agglomération	55.474 € (40 %)
dont Montataire	10.924,80 € (8 %)
* La Caisse des Dépôts et Consignations	5.462,40 € (4 %)
* Les bailleurs HLM	21.849,60 € (6 %)
dont l'OPAC Oise Habitat	8.193,60 € (6 %)

: Il s'agit du Budget 2005 adopté par le Conseil d'Administration du Groupement d'Intérêt Public du Grand Projet de Ville de l'agglomération creilloise, le 15 Février 2005.

PROGRAMME D'ACTIONS 2005

COMPLEMENTAIRE

NON FINANCÉ

Thème 3 : * Insertion éducative, citoyenne, culturelle et sociale des publics en difficulté au plan éducatif et citoyen

SOUS-PREFECTURE
26 MAI 2005
60300 SENLIS

Action 10 : « Instruments pour tous »
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : AMEM
Association Municipale pour l'enseignement et l'Education Musicale

Coût = 10.000 € T.T.C.

* Etat - Contrat de Ville	5.000 € (50 %)
* Ville de Montataire	5.000 € (50 %)

Action 11 : Activités « autour du temps du repas »
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

coût : 10.000 € T.T.C.

Etat – Contrat de Ville	3.700 € (37 %)
DDJS	1.300 € (13 %)
Ville	5.000 € (50 %)

Action 14 : Créer le Point Information Jeunesse

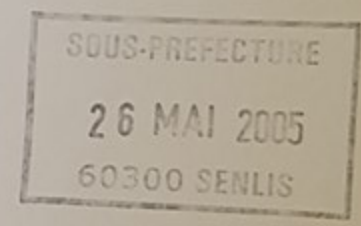
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Jeunesse Activités Développement Educatif
 (JADE)

L'association JADE est, à présent, labellisée.

Coût : 10.000 € T.T.C.

Etat – Contrat de Ville	5.000 € (50 %)
Ville	5.000 € (50 %)



✓ **Thème 3 : * Insertion éducative, citoyenne, culturelle**
et sociale des publics en difficulté
au plan culturel

Action 20 : « La Mémoire de Jules »
Projet de recueil diversifié de la mémoire de la Cité Jules UHRY, de ses locataires et de son histoire...avant sa démolition fin 2005

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire
 en liaison avec l'OPAC Oise Habitat

Coût : 25.000 € T.T.C.

Etat - Contrat de Ville	8.000 € (32 %)
Etat – DRAC	1.000 € (4 %)
Etat – CNL *	2.000 € (8 %)
OPAC Oise Habitat	4.000 € (16 %)
Ville	10.000 € (40 %)

***Etat – CNL : Centre National des Lettres**

✓ **Thème 5 : * Equipe opérationnelle**

- Action 22 : Actions relevant de la démarche participative des Habitants**
- développement des Groupes de Travail Partenariaux,
 - sensibilisation des Habitants à la citoyenneté,
 - information-formation des Habitants, des Services et des Elus
 - sur la fiscalité locale en juin 2005,
 - à l'automne 2005 sur le développement de la ville et de l'agglomération et la préparation dans les quartiers du budget municipal 2006

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

coût :

10.000 € T.T.C.

* Etat - Contrat de Ville
* Ville

5.000 € (50 %)
5.000 € (50 %)

* 3 - Action proposée par 2 ou 3 Communes
de l'agglomération creilloise
en direction des Habitants des quartiers
d'habitat social et des quartiers sensibles

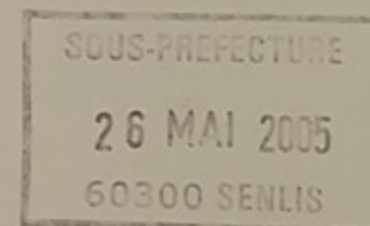
Action 24 : « Vacances Familiales : 1er départ »

Maître d'Ouvrage : Centre Georges Brassens

Coût en € T.T.C. =

32.759 € TTC

* Etat - Contrat de Ville	5.000 € (15 %)
* FASILD	1.524 € (5 %)
* « Vacances Ouvertes »	1.300 € (4 %)
* CAF de Creil	2.940 € (9 %)
* Bons CAF	10.000 € (31 %)
* Ville de Creil	7.255 € (22 %)
* Ville de Villers-St-Paul	770 € (2 %)
* Ville de Montataire	770 € (2 %)
CCAS	
* Usagers	3.200 € (10 %)
TOTAL	32.759 € (100 %)



AUTORISE A L'UNANIMITE Monsieur Le Maire à présenter ce Programme d'Actions 2005 actualisé et à solliciter les subventions auprès des différents Partenaires de l'opération de développement, social, urbain et économique, ainsi qu'auprès d'autres financeurs éventuels.

AUTORISE A L'UNANIMITE Monsieur Le Maire à verser les participations financières de la Ville aux Maîtres d'Ouvrage tiers portant des actions de ce Programme 2005.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

26 mai 2005

Publié ou notifié le :

31 mai 2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 31 mai 2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 MAI 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt trois mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

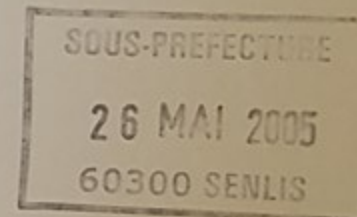
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°16)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. ZANETTI représenté par M. D'INCA - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n° 17) - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



26) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 mai 2002 modifiée par la séance du 28 juin 2004 et celle du 17 janvier 2005, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Renouvellement concession n° 2323	Accord à madame Lejeune Mauricette pour le renouvellement de sa concession d'une durée de 15 ans à compter d'octobre 2004	18/02/2005	22/02/2005
2	Concession de terrain n° 2332	Accord à monsieur Mouhamadou Mody de fonder une concession trentenaire à compter du 15 février 2005	18/02/2005	22/02/2005
3	Concession de terrain n° 2330	Accord à M. et Mme Rachid CHALDI de fonder une concession cinquantenaire à compter du 9 décembre 1986 qui annule et remplace la concession n°1576 non utilisée	18/02/2005	22/02/2005
4	Concession de terrain n° 2331	Accord à madame Marie Jeanne Duhamel de fonder une concession cinquantenaire à compter du 10 février 2005	18/02/2005	22/02/2005

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

5	Régie recettes et d'avances – service des sports	Pour les vacances de février, le service des sports a acheté 30 places pour le match de football Lens-Nantes le 19 février. Cette dépense s'élève à 220 €	22/02/2005	02/03/2005
6	Convention – classes citoyenneté	Signature d'une convention entre la ville et la Fédération des Œuvres Laïques Oise pour le fonctionnement des classes citoyenneté sur l'année 2004/2005. La participation par élève est de 10 €	24/02/2005	25/02/2005
7	Espace de rencontres – contrôle technique	La mission de contrôle technique concernant l'espace de rencontres a été confiée à NORISKO pour un montant de 9.556,04 € TTC	24/02/2005	25/02/2005
8	Espace de rencontres – mission SPS	La mission SPS de niveau 2 concernant l'espace de rencontres a été confiée à APROBATI pour un montant de 3.887,00 € TTC	24/02/2005	25/02/2005
9	Mise à disposition du matériel pédagogique de la classe CLIS – J.Curie	Signature d'une convention entre la ville et l'éducation nationale pour la mise à disposition de matériel pédagogique destiné à améliorer l'autonomie des élèves de l'école J.Curie présentant des déficiences sensorielles ou motrices	24/02/2005	25/02/2005
10	Festival - ASCRO	Concours à titre gracieux de l'ASCRO pour des représentations de danse, le 5 mai, par les groupes Les Orchidées et Massalé	24/02/2005	02/03/2005
11	Souvenir du Portugal - Festival	Concours à titre gracieux de l'association "Souvenir du Portugal" pour la représentation de danses et chants lors du festival "danses et musiques du monde"	24/02/2005	02/03/2005
12	Harmonie municipale - festival	Concours de l'Harmonie municipale à titre gratuit pour le festival "danses et musiques du monde".	24/02/2005	02/03/2005
13	Collectif Femmes Solidaires - festival	Présentation d'un spectacle de danseuses éthiopiennes lors du festival "danses et musiques du monde" pour un montant de 800 € TTC	24/02/2005	02/03/2005
14	Spectacles Lajoie - festival	Concours des spectacles LAJOIE pour la présentation d'un groupe "Les Gilles" lors du festival "danses et musiques du monde" pour un montant de 2 901,25 € TTC	24/02/2005	02/03/2005
15	Lembraca du Cap Vert - festival	Concours à titre gracieux de l'association Lembraca du Cap Vert pour une représentation lors du festival "danses et musiques du monde"	24/02/2005	02/03/2005
16	Tarif spectacle d'initiation du 6 mai 2005	Un spectacle d'initiation est organisé, le 6 mai 2005, par le service culturel dans le cadre du festival "danses et musiques du monde". Les tarifs sont 15 € pour les adultes et 4 € pour les – de 15 ans, RMI, demandeurs d'emploi et personnes handicapées	24/02/2005	02/03/2005
16	régie de recette – stage de danse du 5 mai	Un stage de danse brésilienne est organisé par le service culturel dans le cadre du festival "danses et musiques du monde". Le tarif instauré est de 4 €	24/02/2005	02/03/2005
17	The Old Rop String Band	Présentation d'un concert de The Old Rop String Band, le 11 mars 2005 au Palace pour un montant de 2.270 € HT	24/02/2005	02/03/2005
18	Sarocchi	Présentation d'un concert de SAROCCHI le samedi 4 juin 2005 au Palace pour un montant de 2.500 € TTC	24/02/2005	02/03/2005
19	Le joueur d'échecs	Deux représentations théâtrales de la pièce "le joueur d'échecs" de Stefan Zweig par la compagnie Populart Théâtre le 26 avril 2005 au Palace. Le prix de ces représentations est de 1.920 € TTC	24/02/2005	02/03/2005
20	Convention SESSAD	Signature d'une convention avec le Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile concernant la mise à disposition du gymnase Paul Langevin.	24/02/2005	02/03/2005
21	Contrat avec Jacques Tissier	Contrat avec Jacques Tissier concernant l'animation musicale du repas annuel des retraités organisés à Clermont, le 9 mars 2005	24/02/2005	02/03/2005

22	Prestations de blanchisserie	Contrat de prestations de blanchisserie avec les Ateliers du Clos du Nid de l' Oise. Le montant annuel est estimé à 15.000 €	25/02/2005	02/03/2005
23	Bal pour enfants - carnaval	Convention avec la Compagnie La Cyrène - Michel Fontaine concernant l'animation du carnaval de la petite enfance, le 4 mai 2005, pour un montant de 760 €	25/02/2005	02/03/2005
24	Produits d'entretien destinés au magasin municipal - lot 1	Contrat passé avec Picardie Hygiène concernant la l'approvisionnement et la livraison de matériel d'entretien (lot 1) pour un montant mini-maxi de 2.500 € - 10.000 € TTC	24/02/2005	03/03/2005
25	Produits d'entretien destinés au magasin municipal - lot 2	Contrat passé avec Picardie Hygiène concernant la l'approvisionnement et la livraison de produits d'entretien (lot 2) pour un montant mini-maxi de 10.000 € - 40.000 € TTC	24/02/2005	03/03/2005
26	Produits d'entretien destinés au magasin municipal - lot 3	Contrat passé avec REXODIF concernant la l'approvisionnement et la livraison de produits d'entretien pour les cantines (lot 3) pour un montant mini-maxi de 10.000 € - 30.000 € TTC	24/02/2005	03/03/2005
27	Produits d'entretien destinés au magasin municipal - lot 4	Contrat passé avec les Ets POTTIER concernant la l'approvisionnement et la livraison de sacs poubelles (lot 4) pour un montant mini-maxi de 5.000 € - 10.000 € TTC	24/02/2005	03/03/2005
28	Vêtements de travail - services municipaux	Contrat d'approvisionnement et de livraison de vêtements de travail destinés aux services municipaux avec le prestataire VPS pour un montant compris entre 8.000 et 32.000 € TTC	24/02/2005	03/03/2005
29	Matériaux de construction pour la voirie - lot 1	Contrat d'approvisionnement et de livraison de produits composites avec le prestataire DPI pour un montant compris entre 5.000 et 15.000 € TTC	24/02/2005	03/03/2005
30	Matériaux de construction pour la voirie - lot 2	Contrat d'approvisionnement et de livraison de matériel de location avec le prestataire SERRE & ANSOT pour un montant compris entre 2.000 et 4.000 € TTC	24/02/2005	03/03/2005
31	Matériaux de construction pour la voirie - lot 3	Contrat d'approvisionnement et de livraison de produits en métal avec le prestataire FRANS BONHOMME pour un montant compris entre 400 et 3.200 € TTC	24/02/2005	03/03/2005
32	Matériaux de construction pour la voirie - lot 5	Contrat d'approvisionnement et de livraison de sel de déneigement avec le prestataire QUADRIMEX pour un montant compris entre 2.200 et 8.500 € TTC	24/02/2005	03/03/2005
33	Matériaux de construction pour la voirie - lot 7	Contrat d'approvisionnement et de livraison de produits peinture routière avec le prestataire DRO pour un montant compris entre 4.000 et 8.000 € TTC	24/02/2005	03/03/2005
34	Matériaux de construction pour la voirie - lot 8	Contrat d'approvisionnement et de livraison de produits agrochimiques avec le prestataire PRIVILEGE pour un montant compris entre 4.000 et 8.000 € TTC	24/02/2005	03/03/2005
35	Matériaux de construction pour la voirie - lot 9	Contrat d'approvisionnement et de livraison de matériaux de construction avec le prestataire POINT P pour un montant compris entre 2.000 et 5.000 € TTC	24/02/2005	03/03/2005
36	Matériaux de construction pour la voirie - lot 10	Contrat d'approvisionnement et de livraison de produits d'extraction avec le prestataire CRP pour un montant compris entre 4.000 et 7.500 € TTC	24/02/2005	03/03/2005
37	Produits d'entretien pour la voirie - lot 2	Contrat d'approvisionnement et de livraison de "dispositif signalisation et sécurité" avec le prestataire AXEL Signalisation pour un montant compris entre 20.000 et 40.000 € TTC	24/02/2005	03/03/2005
38	Produits d'entretien pour la voirie - lot 4	Contrat d'approvisionnement et de livraison de produits agrochimiques avec le prestataire NUFARM pour un montant compris entre 7.000 et 16.000 € TTC	24/02/2005	03/03/2005

39	Produits d'entretien pour la voirie – lot 5	Contrat d'approvisionnement et de livraison de matériel de motoculture y compris la réparation du matériel avec le prestataire PRET OUTIL SERVICE pour un montant compris entre 1.500 et 3.000 € TTC	24/02/2005	03/03/2005
40	Produits d'entretien pour la voirie – lot 6	Contrat d'approvisionnement et de livraison d'outillage avec le prestataire PRET OUTIL SERVICE pour un montant compris entre 10.000 et 13.000 € TTC	24/02/2005	03/03/2005
41	Mise à disposition de carburants destinés aux véhicules municipaux – lot 1	Contrat de mise à disposition de carburants, lot 1 gazole, avec le prestataire SDRC pour un montant compris entre 50.000 et 82.000 € TTC	24/02/2005	03/03/2005
42	Mise à disposition de carburants destinés aux véhicules municipaux – lot 2	Contrat de mise à disposition de carburants, lot 2 super carburant, avec le prestataire SDRC pour un montant compris entre 15.000 et 20.000 € TTC	24/02/2005	03/03/2005
43	Mise à disposition de carburants destinés aux véhicules municipaux – lot 3	Contrat de mise à disposition de carburants, lot 3 fioul domestique, avec le prestataire DMS DCA MORY SHIPP pour un montant compris entre 1.500 et 4.000 € TTC	24/02/2005	03/03/2005
44	Plantes et fournitures techniques destinées au service des espaces verts – lot 3	Contrat de livraison de "mulch et paillage" passé avec le prestataire SOPROVERT pour un montant compris entre 8.000 et 15.000 € TTC	28/02/2005	02/03/2005
45	Plantes et fournitures techniques destinées au service des espaces verts – lot 4	Contrat de livraison de plantes à massifs – arbres/arbustes passé avec le prestataire PLANDANJOU pour un montant compris entre 3.000 et 10.000 € TTC	28/02/2005	02/03/2005
46	Plantes et fournitures techniques destinées au service des espaces verts – lot 5	Contrat de livraison de plantes à massifs annuelles passé avec le prestataire VERVOORT pour un montant compris entre 3.000 et 10.000 € TTC	28/02/2005	02/03/2005
47	Plantes et fournitures techniques destinées au service des espaces verts – lot 8	Contrat de livraison de plantes à massifs chrysanthèmes passé avec le prestataire VERVOORT pour un montant compris entre 750 et 2.500 € TTC	28/02/2005	02/03/2005
48	Plantes et fournitures techniques destinées au service des espaces verts – lot 9	Contrat de livraison de terreau et sunstrat passé avec le prestataire KLASMANN pour un montant compris entre 1.500 et 5.000 € TTC	28/02/2005	02/03/2005
49	Plantes et fournitures techniques destinées au service des espaces verts – lot 10	Contrat de livraison de graines et semences passé avec le prestataire CEBECO pour un montant compris entre 750 et 3.000 € TTC	28/02/2005	02/03/2005
50	Plantes et fournitures techniques destinées au service des espaces verts – lot 11	Contrat de livraison de matériel de signalisation et sécurité passé avec le prestataire PRET OUTIL SERVICE pour un montant compris entre 500 et 2.000 € TTC	28/02/2005	02/03/2005
51	Plantes et fournitures techniques destinées au service des espaces verts – lot 12	Contrat de livraison d'engrais passé avec le prestataire SOCODIP pour un montant compris entre 1.500 et 6.000 € TTC	28/02/2005	02/03/2005
52	Plantes et fournitures techniques destinées au service des espaces verts – lot 13	Contrat de livraison de matériel de motoculture avec le prestataire PRET OUTILS SERVICE pour un montant compris entre 3.000 et 10.000 € TTC	28/02/2005	02/03/2005
53	Plantes et fournitures techniques destinées au service des espaces verts – lot 15	Contrat de livraison de produits agrochimiques (désherbants) avec le prestataire NUFARM pour un montant compris entre 1.500 et 6.000 € TTC	28/02/2005	02/03/2005
54	Plantes et fournitures techniques destinées au service des espaces verts – lot 16	Contrat de livraison de produits agrochimiques (Pesticides) avec le prestataire CEBECO pour un montant compris entre 1.750 et 4.000 € TTC	28/02/2005	02/03/2005
55	Plantes et fournitures techniques destinées au service des espaces verts – lot 17	Contrat de livraison de fournitures horticoles avec le prestataire FRANS BONHOMME pour un montant compris entre 125 et 500 € TTC	28/02/2005	02/03/2005

56	Ateliers informatiques adultes	Considérant le démarrage tardif des cours des ateliers informatiques pour adultes, les cours seront assurés à titre gracieux pendant tout le mois de mars 2005	28/02/2005	07/03/2005
57	Cie C'est pas si grave !	Présentation d'un spectacle "cabaret poétique ambulant" le 20 mars au Palace pour un montant de 1.140 € TTC	28/02/2005	07/03/2005
58	Concession de terrain	Accord donné à Mme Julianne CASANOVE pour fonder une concession temporaire à titre d'achat, à compter du 18/02/2005	28/02/2005	07/03/2005

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

...26 mai 2005...

Publié ou notifié le :

...31 mai 2005...

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du ...31 mai 2005...

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

26 MAI 2005

60300 SENLIS

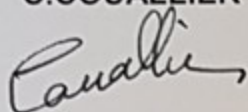
SIGNATURES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2005

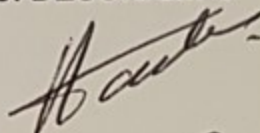
J.P. BOSINO



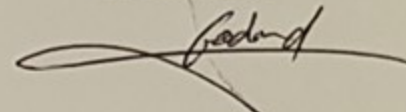
C.COUALLIER



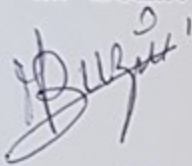
J. DESCHAMPS



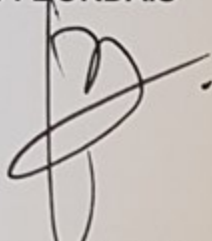
S.GODARD



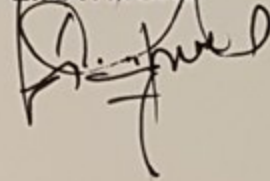
MP BUZIN



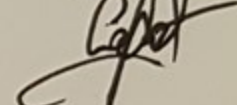
F. BORDAIS



L.RAYMOND



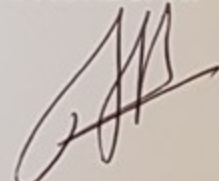
M. CARET



G.DETRAUX



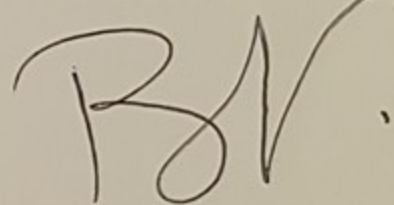
A. KORDJANI



D.BENOUAMER



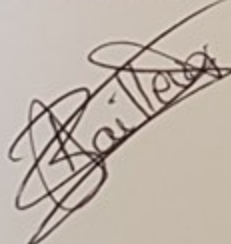
P.BOYER



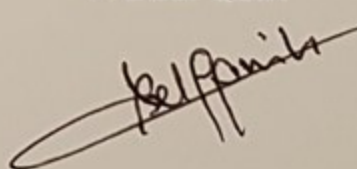
C.BURATO



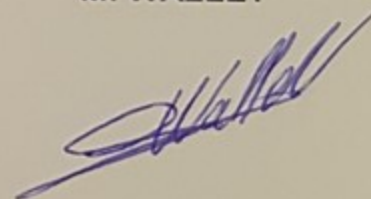
F. BAILLEUX



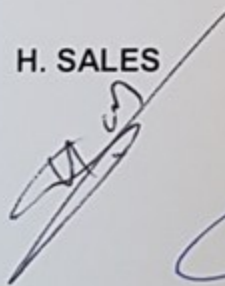
F. BELFQUIH



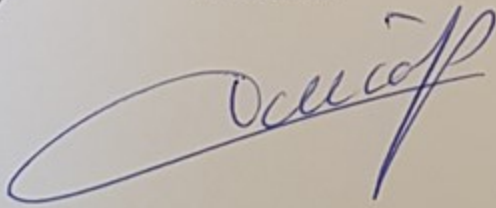
M. WALLET



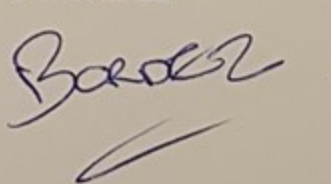
H. SALES



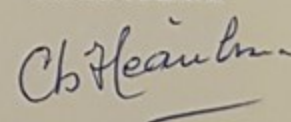
P. D'INCA



J.BORDEZ

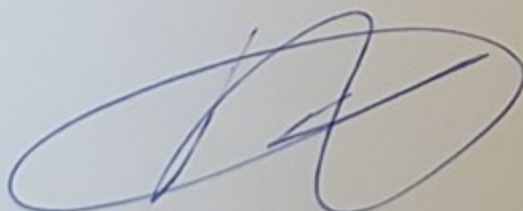


C.HEAULME



JP MERCIER

(jusqu'à la délibération n°16)





DIRECTION GENERALE
YA/NQ/2005

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire, certifie avoir procédé à l'affichage, en mairie, des copies conformes à l'original des extraits des délibérations du **conseil municipal de la ville du 23 mai 2005**, énumérées ci-après, dûment visés par la sous-préfecture de Senlis et certifiés exécutoires : du 31 mai au 03 octobre 2005.

DIRECTION GENERALE

- 01) Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2005
- 02) Commissions municipales et diverses instances : élection de nouveaux membres
- 03) Création d'un jardin cinéraire – établissement des tarifs des concessions

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

- 04) Convention avec la RCCEM – entretien du réseau d'éclairage public
- 05) Autorisation donnée à monsieur Le Maire de signer les pièces du marché "résidentialisation des pieds d'immeubles - avenue Anatole France"
- 06) Autorisation donnée à monsieur Le Maire de signer les pièces du marché "rénovation des trottoirs de l'avenue Ambroise Croizat"
- 07) Autorisation donnée à monsieur Le Maire de signer les pièces du marché "aménagement d'une aire de stationnement au parc Marcel Cachin"
- 08) Validation du projet de l'espace de rencontres – avenant n°1 à la mission de maîtrise d'œuvre
- 09) Acquisition de parcelles auprès de la SNC Oise Valorisation

DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

- 10) Décision budgétaire modificative n° 1

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 11) Modification intermédiaire du tableau des effectifs n°12
- 12) Revalorisation des prestations sociales pour la garde d'enfants de moins de trois ans et pour les séjours d'enfants du personnel

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

13) Revalorisation des indemnités de logement des instituteurs pour l'année 2005

DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

- 14) Convention de partenariat pour le PLIE – année 2005
- 15) Adhésion à l'Union Nationale des Instances de Coordination, Offices et Réseaux de Personnes Agées (UNIORPA)
- 16) Contrat Educatif Local – année 2005
- 17) Attribution d'un prêt de livres aux lycéens et étudiants – année scolaire 2005/2006
- 18) Remboursement de la carte de transport du STAC aux lycéens et étudiants – année scolaire 2005/2006
- 19) Attribution de bourses aux étudiants post-bac – année 2005/2006
- 20) Attribution de subventions aux établissements scolaires du 1^{er} degré pour les sorties scolaires
- 21) Etablissement des tarifs pour les classes de neige – année scolaire 2005/2006
- 22) Attribution de subventions aux établissements scolaires du 1^{er} degré – année 2004/2005
- 23) Protocole de relogement des habitants du quartier de la commanderie
- 24) Opération Ville-Vie-Vacances – été 2005

POLTIQUE DE LA VILLE

25) Contrat de Ville de l'Agglomération Creilloise : approbation de l'actualisation du programme d'actions 2005

DIRECTION GENERALE

26) Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

27) Questions orales

Montataire, le 17/10/2005



Le Maire,

JR BOSINO



SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX - M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN - Mme DACHEUX représenté par M. BOYER - M. WOZNAK représenté par Mme BURATO - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par M. GODARD.

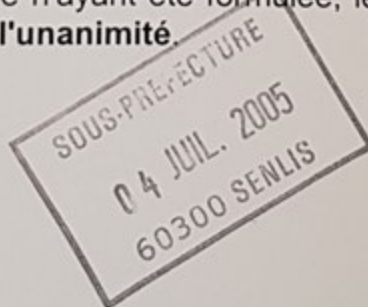
ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

01) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MAI 2005

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 23 mai 2005 est approuvé **à l'unanimité**.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la

Date du (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND - M. CAPET - M. ZANETTI - Mme BURATO – M. BOYER - Mme BELFQUIH - M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Mme HEAULME – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX – M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER – Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN – Mme DACHEUX représenté par M. BOYER – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY – Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – M. BIONNE - M. MEDJAHED – M. FORTUNATO – M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

02) MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES DE 2012

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Montataire est attachée,

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques en 2012,

Considérant, qu'au-delà de la ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays,

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques à Paris en 2012 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine,

Considérant que la commune de Montataire souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

Apporte son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques de 2012 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

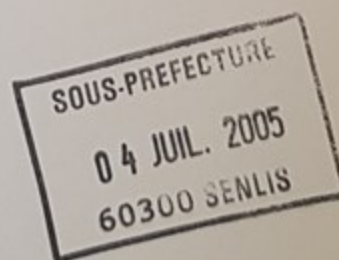
Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND - M. CAPET - M. ZANETTI - Mme BURATO – M.BOYER - Mme BELFQUIH - M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Mme HEAULME – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M.DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX – M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER – Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN – Mme DACHEUX représenté par M. BOYER – M. WOZNAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par M.GODARD.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY – Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – M. BIONNE - M. MEDJAHED – M.FORTUNATO – M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

03) CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER LAENNEC POUR L'ACCUEIL A L'AMPHITHEATRE DE L'HOPITAL, DES CORPS DES PERSONNES DECEDEES SUR LA VOIE PUBLIQUE ET DOMICILIEES A MONTATAIRE

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2223-38 et R 2223-77,

Vu la circulaire DH/AF1/n° 18 du 14 janvier 1999 relative aux chambres mortuaires des établissements de santé,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de fixer les règles relatives à l'accueil, en chambre mortuaire, des personnes décédées sur la voie publique et domiciliées à Montataire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Décide à l'unanimité

Article 1 : Le Centre Hospitalier Laennec, selon sa capacité d'accueil, acceptera le dépôt des corps des personnes domiciliées à Montataire et décédées sur la voie publique, sur demande de Monsieur le Maire, son représentant ou l'autorité de police.

Article 2 : Le dépôt de corps fera l'objet d'une facturation forfaitaire de 100 euros. Ces frais seront à la charge de la famille, ainsi que les dépenses se rapportant au transport de corps.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 4/07/05

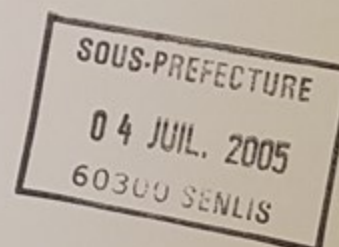
Publié ou notifié le :

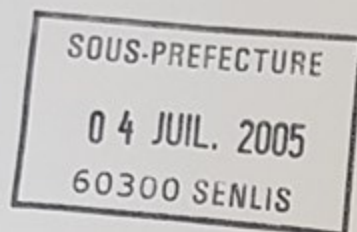
..... 7/07/05

Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 7/07/05
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





Montataire

VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Mme HEAULME – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX – M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER – Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN – Mme DACHEUX représenté par M. BOYER – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY – Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – M. BIONNE – M. MEDJAHED – M. FORTUNATO – M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

04) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2004

Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la ville de Montataire, présente la synthèse du Compte Administratif 2004.

Celle-ci retrace par service et par opération :

- ↳ les dépenses et les recettes prévues et réalisées par section (rattachement des charges et des produits inclus), au 31 décembre 2004,
- ↳ les restes à réaliser,
- ↳ le disponible.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section présente un taux de réalisation de :

- ☒ 96,35 % en dépenses
- ☒ 99,22 % en recettes

Le résultat positif qui s'en dégage, soit **4.342.319, 40 €**, peut être affecté, en partie, au besoin de financement de la section d'investissement qui s'élève à 4.144.326,29 €.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

La différence : 197.993,11 €, majorée du solde positif des restes à réaliser : 341.576 €, soit **539.569,11 €**, sera reprise au budget supplémentaire 2005. Cette somme servira :

↳ à constituer une provision pour risques avec mise en réserve de la dotation pour un montant de 400.000 €. Ceci, considérant les effets prévisibles de la baisse des bases de Taxe Professionnelle de l'entreprise ARCELOR, liée à la fermeture du recuit continu en 2004, avec effet en 2006, et à la fermeture du laminoir prévu en 2006 avec effet en 2008.

↳ à diminuer l'emprunt inscrit au Budget Primitif 2005, pour un montant de 139.569 €.

II - SECTION d' INVESTISSEMENT

Cette section fait apparaître un taux de réalisation de :

- ☒ 83,17 % en dépenses
- ☒ 65,57 % en recettes

L'emprunt, quant à lui, n'a été réalisé qu'à hauteur de 380.000 €, sur les 963.165,81 € de budgétisés, soit - 583.165,81 €, les restes à réaliser en investissement étant financés au moyen de l'autofinancement et des subventions d'investissement.

La Balance Générale présente les résultats suivants :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés N-1...	2 651 382,15			260 701,19	2 651 382,15	260 701,19
Opérations de l'exercice N	6 675 706,19	6 281 777,05	18 774 180,38	22 855 798,59	25 449 886,57	29 137 575,64
TOTAUX	6 675 706,19	6 281 777,05	18 774 180,38	22 855 798,59	25 449 886,57	29 398 276,83
Résultats de clôture année N	393 929,14			4 081 618,21		3 687 689,07
Résultats de clôture cumulés N + N-1	3 045 311,29			4 342 319,40		1 297 008,11
Restes à réaliser ...	1 714 232,00	615 217,00	12 500,00	354 076,00	1 726 732,00	969 293,00
Solde RAR	1 099 015,00			341 576,00		-757 439,00
TOTAUX CUMULES	4 759 543,29	615 217,00	12 500,00	4 696 395,40	1 726 732,00	2 266 301,11
RESULTATS DEFINITIFS	-4 144 326,29			4 683 895,40		539 569,11

CONSIDERANT que les résultats de l'exercice budgétaire figurant au présent Compte Administratif sont constitués du déficit et de l'excédent réalisé de chacune des deux sections, ainsi que des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Monsieur le Doyen, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2004,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

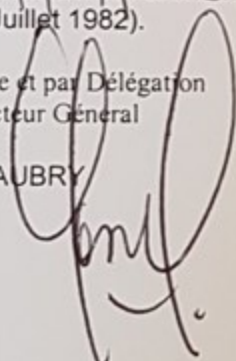
CONSIDERE les opérations comme régulières,

APPROUVE donc ainsi le Compte Administratif 2004, tel que réalisé au niveau de chaque chapitre budgétaire, tant en fonctionnement qu'en investissement.

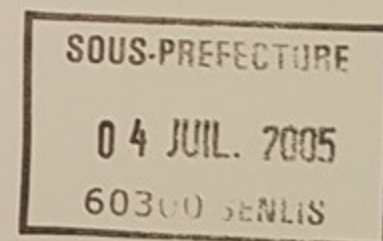
Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 4/07/2005
Publié ou notifié le :
..... 7/07/2005
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 7/07/2005
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Jean-Pierre BOSINO



LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés N-1...	2 651 382,15			260 701,19	2 651 382,15	260 701,19
Opérations de l'exercice N	6 675 706,19	6 281 777,05	18 774 180,38	22 855 798,59	25 449 886,57	29 137 575,64
TOTAUX	6 675 706,19	6 281 777,05	18 774 180,38	22 855 798,59	25 449 886,57	29 398 276,83
Résultats de clôture année N	393 929,14			4 081 618,21		3 687 689,07
Résultats de clôture cumulés N + N-1	3 045 311,29			4 342 319,40		1 297 008,11
Restes à réaliser ...	1 714 232,00	615 217,00	12 500,00	354 076,00	1 726 732,00	969 293,00
Solde RAR	1 099 015,00			341 576,00		-757 439,00
TOTAUX CUMULES	4 759 543,29	615 217,00	12 500,00	4 696 395,40	1 726 732,00	2 266 301,11
RESULTATS DEFINITIFS	-4 144 326,29			4 683 895,40		539 569,11

QUE le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 4.342.319,40 €, hors restes à réaliser,

QUE le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 4.144.326,29 €, après prise en charge des restes à réaliser de cette section,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

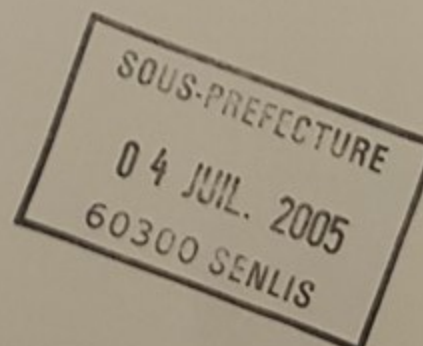
DECIDE, A L'UNANIMITE, D'AFECTER le résultat de la manière suivante :

section d'investissement	Excédent de fonctionnement capitalisé	article 1068	4.144.326,29 €
section de fonctionnement	Excédent de fonctionnement reporté	article 002	197.993,11€

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 04/07/2005
Publié ou notifié le : 07/07/2005
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 07/07/2005
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Jean-Pierre BOSINO





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX - M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN - Mme DACHEUX représenté par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

06) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2004 DE MADAME LA TRESORIERE PRINCIPALE MUNICIPALE

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter :

SOUS-PREFECTURE

04 JUL. 2005

60300 SENLIS

↳ le Budget Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2004 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats,

↳ Les Compte de Gestion dressé par Mme la Trésorière Principale Municipale accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2004,

Après s'être assuré que Mme la Trésorière Municipale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2004, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été inscrit de passer dans les écritures,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2004, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2004 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2004 par Mme la Trésorière Principale Municipale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE A L'UNANIMITE, le Compte de Gestion 2004 dressé par Mme la Trésorière Principale Municipale.

Pour extrait certifié conforme,

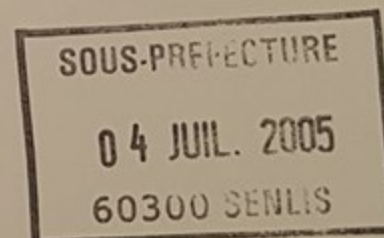
Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :
04/07/05
Publié ou notifié le :
07/07/05
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 07/07/05
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX - M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN - Mme DACHEUX représenté par M. BOYER - M. WOZNAK représenté par Mme BURATO - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

07) TARIFS COMMUNAUX 2005 - REVALORISATION - LOCATION DE SALLES MUNICIPALES

Sur le rapport de Mr GODARD, Adjoint aux Finances, exposant :

QUE chaque année la Ville de MONTATAIRE examine les tarifs municipaux,

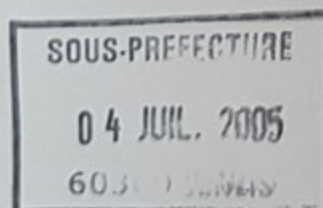
QUE les tarifs concernant la « LOCATION de SALLES MUNICIPALES » ont été fixés par délibération en date du 28 juin 2004,

QUE par arrêté en date du 1^{er} décembre 1986 Monsieur le Préfet nous a informés que les tarifs des services publics locaux pouvaient, à partir du 1^{er} janvier 1987, être dans leur quasi totalité, librement fixés par les collectivités locales,

CONSIDERANT que le taux d'inflation 2004 s'est établi à 2,1 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE d'augmenter de 2 % les tarifs de location de Salles Municipales, comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2005 :



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

LIEUX	Pour Mémoire Année 2004	Tarifs au 01/09/2005
<u>Salle de la Libération</u> Association & Montatairiens Extérieurs	181,00 € 362,34 €	184,62 € 369,59 €
Salle sous l'Eglise	73,51 €	74,98 €
Salle sous la Mairie	73,51 €	74,98 €
Salle sous-sol du Centre Culturel	73,51 €	74,98 €
<u>Centre de loisirs</u> Associations & Montatairiens Extérieurs	181,00 € 362,34 €	184,62 € 369,59 €

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 11.07.2005

Publié ou notifié le :

..... 11.07.2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

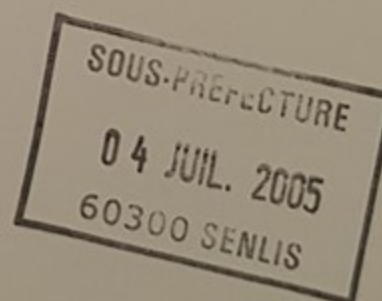
Date du 11.07.2005

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY





SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX - M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN - Mme DACHEUX représenté par M. BOYER - M. WOZNAK représenté par Mme BURATO - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

08) TARIFS COMMUNAUX 2005 - REVALORISATION - DROITS DE PLACE DES TAXIS

Sur le rapport de Monsieur GODARD, Adjoint aux Finances, exposant :

QUE chaque année la Ville de MONTATAIRE examine les tarifs communaux,

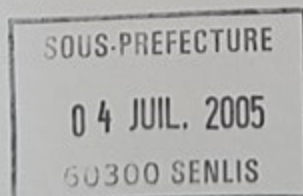
QUE les tarifs concernant les « DROITS DE PLACE DES TAXIS » ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2004,

QUE par arrêté en date du 1^{er} décembre 1986 Monsieur le Préfet nous a informés que les tarifs des services publics pouvaient, à partir du 1^{er} janvier 1987, être dans leur quasi totalité, librement fixés par les collectivités locales,

CONSIDERANT que le taux d'inflation 2004 s'est établi à 2,1 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE d'augmenter de 2 % le montant des droits de place des taxis comme suit, à compter du 1^{er} Septembre 2005 :



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

	Pour mémoire Année 2004	Tarifs au 01/09/05
Droits de Place des Taxis	155,85 €	158,97 €

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 07/07/05

Publié ou notifié le :

..... 07/07/05

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

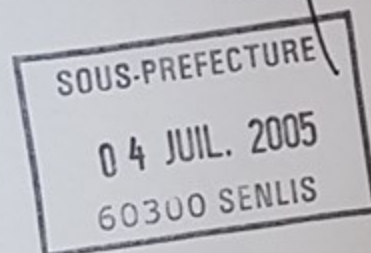
Date du .. 07/07/05

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

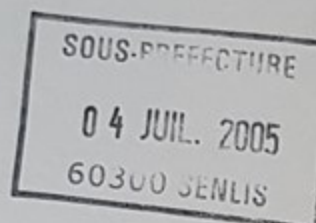
Le Directeur Général

Yann AUBRY





Montataire
VILLE DE L'OISE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX - M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN - Mme DACHEUX représenté par M. BOYER - M. WOZNAK représenté par Mme BURATO - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

09) TARIFS COMMUNAUX 2005 - REVALORISATION - CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES & COLUMBARIUM

Sur le rapport de monsieur GODARD, Adjoint aux Finances, exposant :

QUE chaque année la Ville de MONTATAIRE examine les tarifs communaux,

QUE les tarifs concernant les « CONCESSIONS dans les CIMETIERES & COLUMBARIUM » ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2004,

QUE par arrêté en date du 1^{er} décembre 1986 Monsieur le Préfet nous a informés que les tarifs des services publics locaux pouvaient, à partir du 1^{er} janvier 1987, être dans leur quasi totalité, librement fixés par les collectivités locales,

CONSIDERANT que le taux d'inflation 2004 s'est établi à 2,1 %,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

DECIDE A L'UNANIMITE d'augmenter de 2 % le tarif des concessions dans les cimetières et columbarium comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2005 :

CONCESSIONS CIMETIERES	Pour Mémoire Tarifs 2004	Tarifs au 01/09/2005
<u>Concessions vendues par 2 m²</u>		
• cinquantenaire (le m ²)	125,62 €	128,13 €
• Trentenaire (le m ²)	47,53 €	48,48 €
• Temporaire (le m ²)	20,75 €	21,17 €
<u>Concessions du Columbarium</u>		
• 15 ans	101,61 €	103,64 €
• 30 ans	151,44 €	154,47 €
• Taxe d'ouverture et de Fermeture de case	61,76 €	63,00 €

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 4.10.7.0.5

Publié ou notifié le :

..... 7.10.7.2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

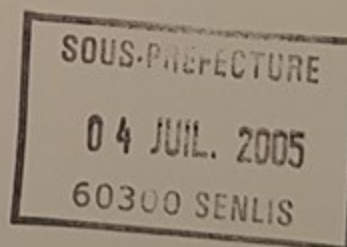
Date du 7.10.7.2005

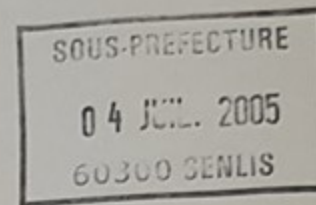
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX - M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN - Mme DACHEUX représenté par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

10) ADMISSION EN NON-VALEUR

Sur le rapport de Monsieur GODARD, Adjoint aux Finances, **exposant :**

Que Madame La Trésorière Principale de Creil nous a transmis un état des produits irrécouvrables.

Que ces impayés représentent la somme de 961,64 € (neuf cent soixante et un euros soixante quatre centimes) pour la période de 1993 à 2000 et correspondent à des sommes non réglées pour les cantines, centres de loisirs et ateliers culturels dont les poursuites se sont révélées infructueuses.

Conformément à la réglementation en vigueur, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la non-valeur de ces produits,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de mettre en non valeur ces produits pour un montant de 961,64 € (neuf cent soixante et un euros et soixante quatre centimes).

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2005 :

- ↳ Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante
- ↳ Article 654 – pertes sur créances irrécouvrables
- ↳ Fonction 01 – Dépenses non ventilables

SOUS-PRÉFECTURE

04 JUIL. 2005

60300 SENLIS

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX - M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN - Mme DACHEUX représenté par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

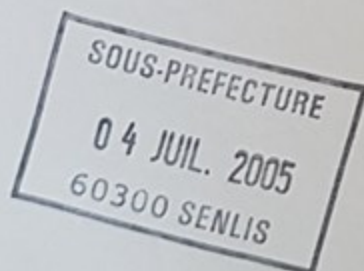
11) DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2004 - Compte-rendu d'utilisation

Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

La Ville de Montataire a été éligible, au titre de l'année 2004, à la Dotation de Solidarité Urbaine, pour un montant de 353.160 €.

Au terme de la loi n°91-429 du 13 mai 1991, le maire de la commune doit retracer les actions de développement social et urbain entreprises pour l'exercice considéré.

Pour l'année 2004, ces actions sont décrites ci-dessous :



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

I - LES ACTIONS d' EQUIPEMENT

ACTIONS d'EQUIPEMENT Année 2004 :	COUT TTC EN €	COUT NET * POUR LA VILLE
A - Actions liées à l'Enseignement	79 054	66 815
. Construction d'un préau école E. Léveillé	64 767	54 740
. Acquisition de matériel pour les écoles et les restaurants scolaires	14 287	12 075
B - Actions liées à l'Enfance	41 684	35 230
. Travaux d'aménagement au centre de loisirs	14 415	12 183
. Acquisition de matériel : centre de loisirs	6 251	5 283
. Crèche et Halte Jeux		
* Travaux d'aménagement	13 962	11 800
* Matériel et mobilier pour les enfants	7 056	5 964
C - Actions liées au Sport	143 795	83 722
. Construction d'une plate-forme Tennis "Fête le Mur"	58 789	26 687
. Salle de sports Armand Bellard : réfection du sol	61 094	36 825
. Stade Marcel Coëne : tvx d'éclairage et de sécurité	23 912	20 210
D - Actions liées à la Culture	38 376	16 391
. Travaux de transformation de l'ancienne bibliothèque	38 376	16 391
E - Actions liées à l'Amélioration du Cadre de Vie	3 243 544	1 962 705
. Aménagement de l'axe Lénine Jaurès République	1 314 625	679 994
. Espaces Extérieurs Cité Jean Biondi	307 350	79 879
. Travaux de Sécurité RD 123	388 526	266 522
. Aménagement des abords des tours du 19 mars 1962	120 405	42 629
. Aménagement sente des chères vignes	131 200	110 888
. Environnement	173 070	146 275
. Aires de jeux	23 476	19 841
. Parcs et jardins	78 478	66 328
. Trx d'aménagement Résidence des personnes âgées	32 695	27 633
. Espaces naturels	29 948	25 311
. Parc Urbain "le Prieuré"	78 341	66 212
. Parcs et jardins -acquisition de matériel urbain-	78 478	66 328
. Parking rue Jacques Decour	79 788	20 737
. Aménagement d'un parking lotissement "Le Bray"	22 000	18 594
. Espace de rencontres	27 394	23 153
. Divers travaux d'aménag. suite à des réunions de quartier	72 640	61 394
. Travaux d'aménagement au carrefour E. Herriot	35 000	29 581
. Ralentisseurs dans la ville	92 900	78 517
. Divers travaux de voirie et réseaux divers	157 230	132 888
I - Total actions d'équipement	3 546 453	2 164 863

* hors subventions et FCTVA

II - LES ACTIONS d'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

A - PROGRAMME D'ACTIONS CONTRAT DE VILLE 2004 : ACTIONS EN FONCTIONNEMENT	PRIX TTC en €	PARTICIPATION DE LA VILLE (nette)
Thème : * Insertion éducative, citoyenne, culturelle et sociale des publics en difficulté au plan éducatif et citoyen		
. Poursuivre le développement du Point-Ecoute, de l'animation et de la Boutique-Info	733 449	213 602
. Poursuivre l'animation sociale du quartier	4 000	2 476
. Poursuivre les clubs péri-éducatifs	32 957	7 500
. Poursuivre un atelier des clubs péri-éducatifs	3 000	1 500
. Poursuivre l'accompagnement scolaire	19 764	5 870
. Mettre en valeur les projets du Réseau d'Education Prioritaire	5 900	1 000
. "Instruments pour Tous"	6 200	2 240
. Activités "Autour du Temps de Repas"	10 000	5 000
. Poursuivre l'atelier de soutien scolaire	5 217	762
. Poursuivre le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'accompagnement des parents	2 700	1 000
. Les "Vacances des Razmokets"	6 000	2 120
. Poursuivre le point d'accueil pour les collégiens	7 000	1 140
. Créer un atelier d'aide aux devoirs pour les collégiens	10 750	1 447
Thème : * Insertion éducative, citoyenne, culturelle et sociale des publics en difficulté au plan culturel		
. Développer les Musiques Actuelles	13 250	7 250
. 3ème Festival "Danses et Musiques du Monde"	45 000	35 000
Thème : * Prévention, sécurité et accès aux droits		
. Professionnaliser les médiateurs sociaux	26 000	13 000
Thème : * Equipe opérationnelle		
. Démarche participative des habitants	10 000	4 160
Action proposée par deux communes de l'agglomération creilloise (avec Villers St Paul)		
. Journées "Prévention et Sécurité Routière"	6 160	1 798
A -Total Actions Contrat de Ville	951 047	306 865
B - Autres Actions d'accompagnement social		
Versement de subventions :		
. Ecole de musique	248 050	248 050
. Associations à caractère culturel	28 765	28 765
. Associations à caractère social	16 039	16 039
. Associations à caractère sportif	94 622	94 622
. Associations à caractère éducatif	8 016	8 016
B -Total autres Actions	395 492	395 492
Total Actions d'Accompagnement Social	1 346 539	702 357

Force est de constater que si la Dotation de Solidarité Urbaine accordée à notre ville a augmenté ces dernières années, elle est loin de couvrir le coût des actions menées par la municipalité, tant au niveau des efforts d'équipement qu'au niveau des actions d'accompagnement social, qui se chiffre ici pour la seule année 2004 à :

- 2.166.306 € pour les actions d'équipement
- 702.357 € pour les actions d'accompagnement social

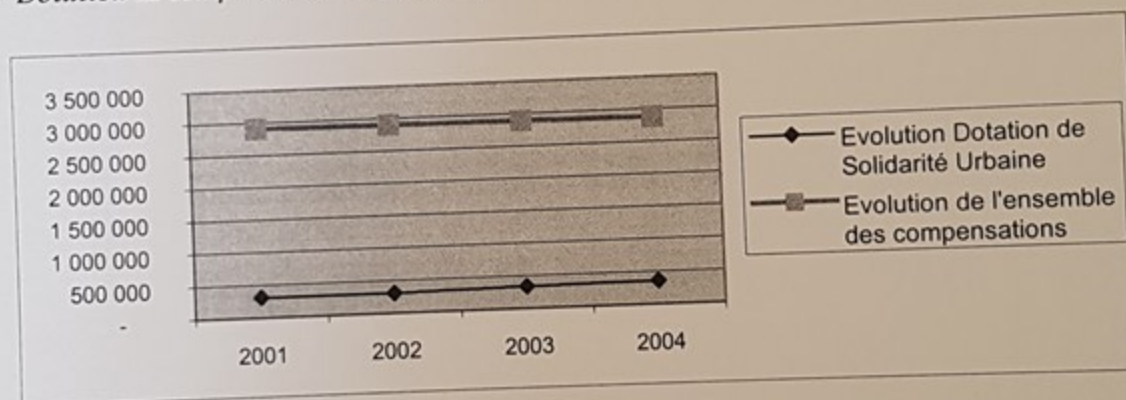
sans compter les frais de personnel que cela entraîne.

En effet, face aux besoins croissants de la population, la ville de Montataire a investi de manière importante, notamment pour améliorer le cadre de vie des habitants : environ 4,5 millions d'euros par an, en moyenne de 1998 à 2004. Elle s'est également inscrite dans une politique de prévention à tous les niveaux de l'action sociale, afin de lutter contre l'exclusion et le chômage. Il ne faut pas oublier que le taux de chômage à Montataire a franchi le seuil des 20 % de la population active, soit un taux deux fois supérieur au taux national.

Par ailleurs, si nous constatons une évolution de la Dotation de Solidarité Urbaine, les autres dotations de l'Etat, sont quant à elles en diminution, et font chuter nos recettes progressivement. Voici le constat que nous enregistrons depuis 2001 :

LIBELLES	2001	2002	2003	2004
Compensation DCTP* salaires	123 070	118 578	115 199	111 342
Compensation DCTP 16 %	998 734	995 435	939 827	899 691
FNPTP perte de DCTP	175 790	175 790	175 790	177 499
Dotation de Solidarité Urbaine	309 561	303 120	334 198	353 160
Dotation Globale de Fonctionnement	1 302 085	1 308 317	1 323 323	1 336 084
Totaux	2 909 240	2 901 240	2 888 337	2 877 776

* Dotation de compensation de taxe professionnelle



LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE A L'UNANIMITE le présent rapport de présentation affectant la Dotation de Solidarité Urbaine pour l'année 2004.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

4/07/2005

Publié ou notifié le :

7/07/2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

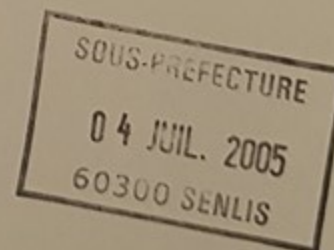
Date du 7/07/2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Mme HEAULME – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX – M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER – Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN – Mme DACHEUX représenté par M. BOYER – M. WOZNAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY – Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – M. BIONNE – M. MEDJAHED – M. FORTUNATO – M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

12) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 02/2005

Sur le rapport de M. Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, EXPOSANT :

QUE l'exécution du Budget 2005 nécessite certains réajustements, tant en recettes qu'en dépenses,

CONSIDERANT que ceux-ci portent notamment sur :

- Transfert de crédits de fonctionnement en investissement pour l'achat de mobilier,
- Changement d'imputation budgétaire du compte 2188 au 2315 concernant les travaux du jardin cinéraire,

Mise à jour de l'actif au 31.12.2004 :

- L'inscription de crédits complémentaires tant en recettes qu'en dépenses, concernant notamment :

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

En opérations patrimoniales :

- L'intégration des frais d'étude de 1996 au 31.12.2004, du compte 2031 aux comptes 21 d'immobilisation,
- L'inscription du montant des acquisitions foncières à l'euro symbolique, pour leurs valeurs estimées par la direction des services fiscaux,
- Régularisation propriété 6, rue André Ginisti.

En opérations d'ordre :

- Diverses régularisations concernant les amortissements.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE de procéder à la Décision Modificative suivante :

Code service Fonction Article	I - SECTION de FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
DSP2.15/ 213 6068	ENSEIGNEMENT 1er DEGRE Matériel et fournitures diverses <i>S/Total Mouvements réels</i>	-840,00 -840,00	0,00
DSF2.33/ 01 7811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Reprise sur amortissements		6 638,00
DSF2.09/ 01 023	DEPENSES NON VENTILABLES Virement à la section d'investissement <i>S/Total Mouvements d'ordre</i>	7 478,00 7 478,00	6 638,00
	TOTAL GENERAL	6 638,00	6 638,00

Code service Fonction Article	I - SECTION d'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
DSP1.15/ 213	ENSEIGNEMENT 1er DEGRE		
2184	Mobilier	840,00	
DSF1.04/ 022	ETAT CIVIL		
2188	Autres immobilisations	-15 300,00	
00110/ 026	CIMETIERE		
2315	Jardin cinéraire	15 300,00	
	<i>S/Total Mouvements réels</i>	840,00	0,00
DSF1.36/ 01	MOUVEMENTS PATRIMONIAUX		
2112	Terrains de voirie	152,00	
1328	Valeur estimée des acquisitions symboliques		152,00
2118	Autres terrains (6 rue André Ginisti)	51 812,00	
2138	Autres constructions (6 rue André Ginisti)		51 812,00
21312	Bâtiments scolaires	17 468,00	
21318	Autres bâtiments publics	67 563,00	
2138	Autres constructions	18 584,00	
2152	Installations de voirie	143 750,00	
2031	Frais d'études		247 365,00
28188	Amortissement autres immobilisations	422,00	
28184	Amortissement mobilier		422,00
	<i>S/Total Mouvements patrimoniaux</i>	299 751,00	299 751,00
DSF1.33/ 01	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		
28182	Amortissement matériel de transport	6 637,00	
28183	Amortissement matériel de bureau	1,00	
DSF1.09/ 01	DEPENSES NON VENTILABLES		
021	Virement de la section de fonctionnement		7 478,00
	<i>S/Total Mouvements d'ordre</i>	6 638,00	7 478,00
	TOTAL GENERAL	307 229,00	307 229,00

SOUS-PREFECTURE

04 JUIL. 2005

60300 SENLIS

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du (Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

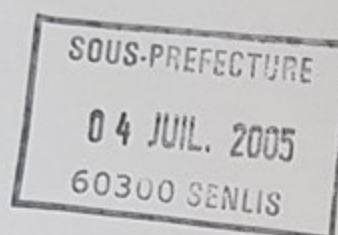
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Montataire
VILLE DE L'OISE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX - M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN - Mme DACHEUX représenté par M. BOYER - M. WOZNAK représenté par Mme BURATO - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

13) Cession des Containers à la Ville de Montataire par la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise concernant la collecte sélective

Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

QUE par délibération du 17 novembre 2003 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise a arrêté plusieurs décisions en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères qui ont une incidence sur la compétence des villes membres,

QUE le Conseil Municipal de la Ville de Montataire a validé, lors de sa séance du 16 février 2004, les décisions ci-dessous énoncées,

1^{ère} décision : la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise n'étant pas compétente en matière de collecte des ordures ménagères doit rétrocéder les conteneurs destinés à la collecte sélective à chacune des Villes. Cette revente, conformément aux règles comptables devra s'effectuer à « la valeur nette comptable » des biens et fera l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2004,

2^{ème} décision : Les villes de l'agglomération ayant assumé jusqu'alors et indûment le traitement des encombrants la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise entend reprendre à son compte cette charge sous la forme suivante :

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

↳ jusqu'au 31 décembre 2002 le coût de traitement des encombrants doit être rapporté à l'opération de rétrocession des conteneurs,

↳ pour l'année 2003 la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise s'engage à rembourser en 2004, à chacune des villes le coût du traitement des encombrants. Pour la Ville de Montataire cette dépense est de l'ordre de 28.300 €,

↳ à compter du 1^{er} janvier 2004 la communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise assurera directement le traitement des encombrants.

3^{ème} décision : Considérant le marché en cours, la Ville de Montataire doit passer un avenant au marché avec la Société SITA, ceci pour la reprise par la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise de la partie élimination des encombrants. La Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise devant rembourser à la Ville de Montataire sur la base de 53 € la tonne, auquel s'ajoute la T.G.A.P.(9,15 € H.T.) par tonne enfouie, jusqu'à la date de certification exécutoire de l'avenant précité.

Désormais, la Ville assurera uniquement la collecte, dans le cadre du marché en cours.

CONSIDERANT que la valeur nette comptable des containers n'a pu être arrêtée en 2004 et que les crédits correspondants ont été inscrits au Budget Primitif 2005,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE de procéder à l'acquisition des containers destinés initialement à la collecte sélective pour la somme de 31.011,16 €, le coût de traitement des encombrants étant rapporté à l'opération de rétrocession des conteneurs,

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget primitif 2005, aux comptes suivants :

Fonction 812 – Chapitre 21 – Article 21578 en Dépenses d'investissement, pour permettre la constatation de la charge,

Fonction 812 – Chapitre 77 – Article 778 en Recettes de fonctionnement, pour le remboursement du traitement des encombrants par la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise.



Pour extrait certifié conforme,

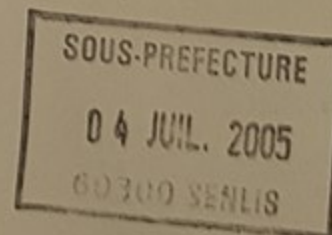
Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 11.07.2005
 Publié ou notifié le : 11.07.2005
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 11.07.2005
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX - M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN - Mme DACHEUX représenté par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

14) ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AY 767 APPARTENANT A Mme TRENEC

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que Mme TRENEC est propriétaire de la parcelle cadastrée AY 767, sise rue Louis Blanc à Montataire, située dans le secteur UD du POS, d'une superficie totale de 12 m² ;

Considérant que cette parcelle est incluse dans le sol d'alignement ;

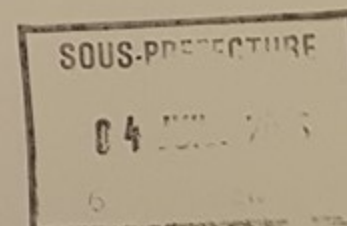
Considérant l'utilité de l'opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Vu l'estimation des domaines,

Vu le compromis de vente,

Vu le plan cadastral,



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

A L'UNANIMITE,

DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée AY 767 sise rue Louis Blanc à Montataire d'une superficie totale de 12 m2, appartenant à Mme TRENEC à l'Euro symbolique.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 4.07.05

Publié ou notifié le :

..... 7.07.05

Le Maire certifie que le présent

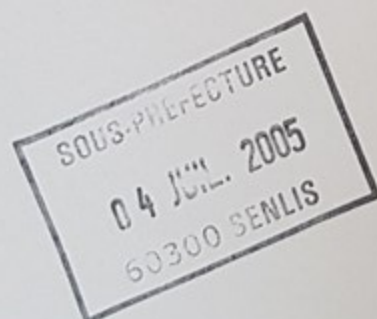
Acte a caractère exécutoire à la

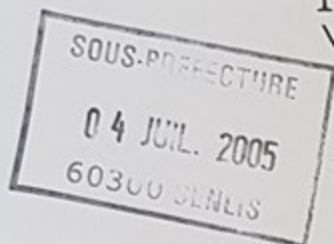
Date du 7.07.05

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX - M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN - Mme DACHEUX représenté par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

15) ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AX 607 APPARTENANT A LA SOCIETE PATHE MONTATAIRE

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que la société Pathé Montataire est propriétaire de la parcelle cadastrée AX 607 constituant le lot 3 du lotissement « Le Vignolle », sise lieudit « Le Marais de Vittel Ouest » à Montataire, située dans le secteur UE du POS, d'une superficie totale de 4 293 m² ;

Considérant que la ville est intéressée par l'acquisition de cette parcelle de manière à réaliser la construction de l'espace de rencontres ;

Considérant l'utilité de l'opération ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Vu l'estimation des domaines,
Vu le plan cadastral,

A L'UNANIMITE

DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée AX 607 sise lieudit « Le Marais de Vittel Ouest » à Montataire d'une superficie totale de 4 293 m², appartenant à la société Pathé Montataire au montant de 112 000 Euros Hors Taxe.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,

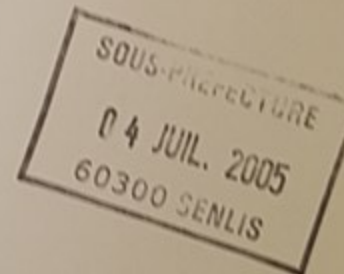
Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 4.7.2005
 Publié ou notifié le : 4.7.2005
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 4.7.2005
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AMERY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX - M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN - Mme DACHEUX représenté par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

16) CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREILLOISE SUR LES PARCELLES AL 252, AE 1, AN 342

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que la ville de Montataire est propriétaire des parcelles suivantes :

- AL 252 sise lieu dit « Jardins, rivière et rue Jean Jaurès » d'une superficie totale de 342 m²
- AE 1 sise lieu dit « les jardins de Fourquevoie » d'une superficie totale de 72 m²
- AN 342 sise lieu dit « l'île Godard » d'une superficie totale de 1544 m² ;

Considérant qu'un poste de refoulement des eaux usées, géré par la Communauté de l'Agglomération Creilloise, est implanté sur chacune de ces parcelles depuis déjà plusieurs années ;

Considérant qu'il convient de concrétiser cette situation par la signature d'une convention de servitude de réseaux d'assainissement et d'accès ;

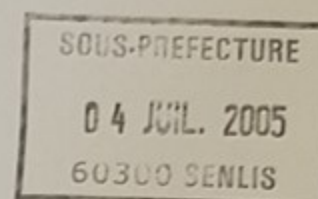
« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant l'utilité de l'opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,



Vu le projet de convention de servitude,

Vu le plan cadastral,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de passer une convention de servitude de réseaux d'assainissement et d'accès au profit de la Communauté de l'Agglomération Creilloise dans le cadre de l'exercice de sa compétence « assainissement » sur les parcelles AL 252, AE 1 et AN 342 appartenant à la ville de Montataire.

PRECISE que tous les frais d'établissement de l'acte et d'enregistrement au Bureau des Hypothèques seront à la charge du bénéficiaire de la servitude.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 4/07/2005

Publié ou notifié le :

..... 7/07/2005

Le Maire certifie que le présent

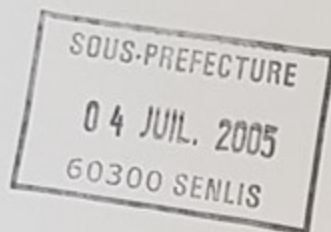
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 7/07/2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX - M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN - Mme DACHEUX représenté par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

17) PROGRAMME DE VOIRIE 2005 - ATTRIBUTION DES MARCHES

Sur le rapport de Monsieur Godard, adjoint au Maire délégué aux finances et à la maintenance du patrimoine, exposant :

Que lors du vote du budget 2005, le conseil municipal a approuvé la réalisation de ce projet.

Le dossier a été réparti en plusieurs lots :

- Lot n°1 : Voirie et réseaux divers ;
- Lot n°2 : Enfouissement des réseaux aériens - éclairage public ;
- Lot n°3 : Aménagement de chemins ruraux.

La commission d'appel d'offres s'est réunie à deux reprises, les 10 et 23 juin 2005,

Elle propose de retenir les offres les mieux-disantes arrêtées comme suit :

- Lot n°1 : entreprise COLAS pour un montant de 114.779,45 € TTC
- Lot n°2 : entreprise VIOLA pour un montant de 48.858,39 € TTC
- Lot n°3 : entreprise RENEZ pour un montant de 27.976,59 € TTC

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer les pièces des marchés à intervenir avec les entreprises :

Lot n°1 : entreprise **COLAS** pour un montant de **114.779,45 € TTC**
 Lot n°2 : entreprise **VIOLA** pour un montant de **48.858,39 € TTC**
 Lot n°3 : entreprise **RENEZ** pour un montant de **27.976,59 € TTC**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
 Jean-Pierre BOSINO

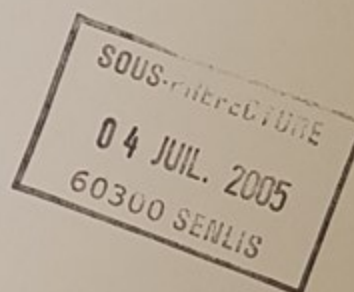
Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

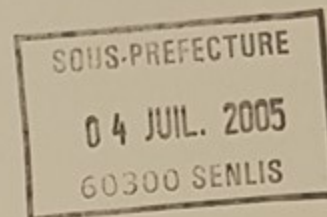
Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005



L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX - M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN - Mme DACHEUX représenté par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

18) AMENAGEMENT DU PALACE - ATTRIBUTION DES MARCHES

Sur le rapport de Monsieur Godard, adjoint au Maire délégué aux finances et à la maintenance du patrimoine, exposant :

Que lors du vote du budget 2005, le conseil municipal s'est prononcé pour notamment, réaliser des travaux de rénovation et d'aménagement du Palace.

Le dossier a été réparti en plusieurs lots :

- Lot n°1 : Cloison, doublage, menuiserie, faux plafond ;
- Lot n°2 : Menuiserie métallique ;
- Lot n°3 : Sanitaire, plomberie ;
- Lot n°4 : Chauffage ;
- Lot n°5 : Pavage, maçonnerie.

La commission d'appel d'offres s'est réunie à deux reprises, les 10 et 23 juin 2005,

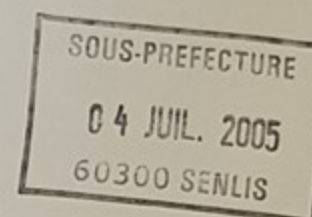
Elle propose de retenir les offres les mieux-disantes arrêtées comme suit :

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

- Lot n°1 : entreprise MARISOL pour un montant de 32.599,01 € TTC
 Lot n°2 : entreprise COPPENS pour un montant de 8.252,40 € TTC
 Lot n°3 : déclaré **infructueux** – les travaux seront effectués en régie
 Lot n°4 : entreprise ELYO pour un montant de 2.876,38 € TTC



La proposition pour le lot 5, qui était largement au-dessus de l'estimatif, n'a pas été retenue.
 Un nouvel appel d'offres sera relancé sur ce lot.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer les pièces des marchés à intervenir avec les sociétés :

- Lot n°1 : entreprise **MARISOL** pour un montant de 32.599,01 € TTC
 Lot n°2 : entreprise **COPPENS** pour un montant de 8.252,40 € TTC
 Lot n°4 : entreprise **ELYO** pour un montant de 2.876,38 € TTC

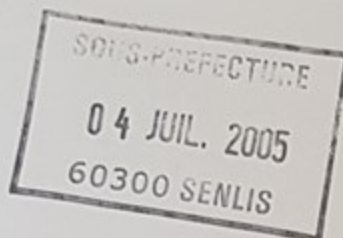
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 04.07.2005
 Publié ou notifié le :
 07.07.2005
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 07.07.2005
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Mme HEAULME – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX – M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER – Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN – Mme DACHEUX représenté par M. BOYER – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY – Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – M. BIONNE – M. MEDJAHED – M. FORTUNATO – M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

19) Semaines Régionales de l'Environnement – Manifestations 2005 – Demande de subvention auprès du Conseil Régional

Sur le rapport de Monsieur Boyer, conseiller municipal délégué à l'environnement exposant :

Comme chaque année, nous souhaitons sensibiliser la population aux multiples thèmes de l'Environnement dans le cadre des Semaines Régionales de l'Environnement. L'objectif principal est de sensibiliser le public le plus large (écoles élémentaires, collège, lycée, associations locales) aux enjeux de l'environnement. Cette sensibilisation se fera au travers d'un travail pédagogique et ludique avec les écoles et la participation du grand public pour une prise de conscience du sujet.

Le thème retenu par le Conseil Régional est : « **Climat et Changement Climatique** »

Pour 2005, il est proposé les manifestations suivantes :

- fabrication de stations météorologiques avec le collège et les classes élémentaires.
- fabrication de nichoirs avec la section SEGPA du collège et les classes élémentaires.
- sorties mycologiques
- 1 journée de plantations d'arbres au parc urbain
- journées découvertes « faune et Flore » dans le bois communal

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

- visite des installations Verdi du SMVO (Centre de tri, Centre de Valorisation Energétique, déchetterie de St Leu d'Esserent)
- visite de la station d'épuration Arcelor
- parcours de découverte de la Vallée de l'Oise

Le projet dans son ensemble est estimé à 5.000 euros T.T.C

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sollicite à **l'unanimité** le Conseil Régional pour obtenir une subvention au taux le plus élevé pour cette manifestation.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 07/07/2005

Publié ou notifié le :

..... 07/07/2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

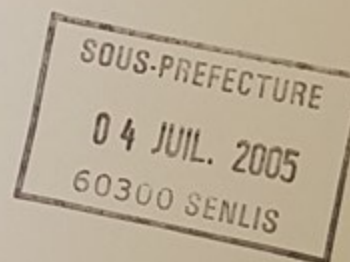
Date du 07/07/2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005

SOUS-PREFECTURE

04 JUIL. 2005

60300 SENLIS

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX - M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN - Mme DACHEUX représenté par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

20) MODIFICATION INTERMEDIAIRE DU TABLEAU DES EFFECTIFS N°12

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité, en plus de l'autorisation budgétaire, de disposer d'un outil performant de gestion du personnel, sous la forme d'un tableau des effectifs détaillé et régulièrement réactualisé,

Considérant la nécessité, entre deux réactualisations complètes du tableau des effectifs, d'adopter des délibérations modificatives intermédiaires,

Vu la délibération n°9 du 27 septembre 2004 relative au tableau des effectifs n° 12,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs n° 12 de la manière suivante :

ARTICLE 1 – Ajustements nécessaires suite aux avancements de grade au titre de l'année 2005 :

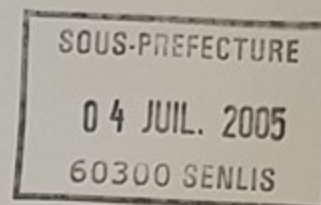
- Est créé un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à Temps incomplet 50%,
- Est supprimé un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps incomplet 50%

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

- Est créé un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- Est supprimé un poste d'agent de maîtrise qualifié à temps complet
- Sont créés quatre postes d'agent de maîtrise qualifié à temps complet
- Sont supprimés quatre postes d'agent de maîtrise à temps complet
- Sont créés trois postes d'agent technique principal à temps complet
- Sont supprimés trois postes d'agent technique qualifié à temps complet
- Sont créés deux postes d'agent technique qualifié à temps complet
- Sont supprimés deux postes d'agent technique à temps complet
- Est créé un poste d'agent technique qualifié à temps incomplet 50%
- Est supprimé un poste d'agent technique à temps incomplet 50%
- Sont créés deux postes d'agent d'entretien qualifié à temps incomplet l'un à 50% et l'autre à 75%
- Sont supprimés deux postes d'agent d'entretien à temps incomplet l'un à 50% l'autre à 75%
- Sont créés trois postes d'agent d'entretien qualifié à temps complet
- Sont supprimés trois postes d'agent d'entretien à temps complet
- Est créé un poste d'agent qualifié du patrimoine de 1^{ère} classe à temps complet
- Est supprimé un poste d'agent qualifié du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet
- Est créé un poste d'éducatrice principale de jeunes enfants à temps complet
- Est supprimé un poste d'éducatrice de jeunes enfants à temps complet



ARTICLE 2 – Réorganisation du service halte jeux autour du multi accueil :

Au 5 septembre 2005 :

- Est créé un poste d'agent d'entretien à temps incomplet 80%
- Est supprimé un poste d'agent d'entretien à temps incomplet 50%

ARTICLE 3 – Départ en retraite de Mme BERTRAND Christiane mise à disposition auprès du Comité d'Action Sociale :

Dans le cadre de la politique de maîtrise de la masse salariale, une réflexion s'est engagée avec les membres du Comité d'Action Sociale en vue de définir de nouveaux modes de relation et mettre à disposition de cette association d'œuvres sociales des moyens matériels, humains et financiers.

- Est supprimé un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

04/07/2005

Publié ou notifié le :

07/07/2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 07/07/2005

(Loi du 22 Juillet 1982)

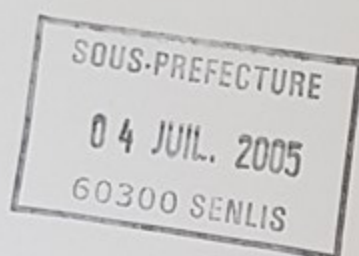
Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



Montataire
VILLE DE L'OISE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND - M. CAPET - M. ZANETTI - Mme BURATO – M. BOYER - Mme BELFQUIH - M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Mme HEAULME – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX – M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER – Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN – Mme DACHEUX représenté par M. BOYER – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY – Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – M. BIONNE - M. MEDJAHED – M. FORTUNATO – M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

21) MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE TEMPS AU BENEFICE DU PERSONNEL COMMUNAL

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale,

Le Comité technique paritaire ayant été consulté pour avis le 1^{er} février 2005,

Considérant que le décret susvisé institue sur demande de tout agent communal un compte épargne temps permettant d'accumuler sur 5 ans des droits à congés rémunérés,

Considérant qu'il convient à cet effet d'organiser les modalités de mise en œuvre et de gestion du dispositif de compte épargne temps afin de préserver la continuité des services,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Article 1 : Le dispositif du compte épargne temps est applicable aux agents titulaires et non titulaires depuis au moins un an à la date de la demande d'ouverture du compte. Les agents vacataires en sont exclus ainsi que les agents stagiaires, sauf s'ils sont titulaires d'un autre grade.

Article 2 : Le compte épargne temps comporte les congés annuels non pris, les RTT non utilisées et les récupérations non posées. Les congés bonifiés ne peuvent alimenter le compte épargne temps.

Article 3 : Le compte épargne temps a une durée de vie de 5 ans. Il doit être impérativement soldé au bout de 5 ans suivant la date à laquelle le compte dispose d'un solde équivalent à 20 jours au moins. Pour utiliser le compte épargne temps, il est nécessaire de prendre 5 jours ouvrés minimum.

Article 4 : Dans le but d'assurer la continuité des services, un préavis est à respecter pour solliciter un congé :

- Congé de 5 jours : déposer une demande un mois avant la date prévue.
- Congé de 6 jours à 20 jours ouvrés : 2 mois avant.
- Congé de 20 jours à 40 jours ouvrés : 4 mois avant.
- Congé supérieur à 40 jours : 6 mois avant.

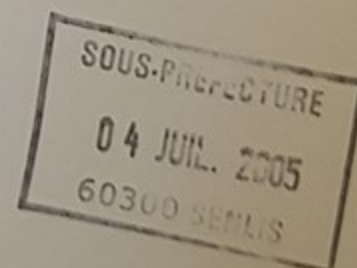
Acte reçu à la Sous Préfecture le :
07/07/2005.....
 Publié ou notifié le :
07/07/2005.....
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du07/07/2005.....
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

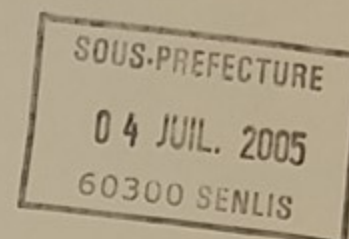
Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005



L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX - M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN - Mme DACHEUX représenté par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

22) APPLICATION DU REGIME INDEMNITAIRE A MONTATAIRE : CONDITIONS DE MAINTIEN ET DE SUPPRESSION DES PRIMES

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-875 du 06 Septembre 1991 modifié pris pour l'application de l'article 88 de la Loi du 26 Janvier 1984 susvisée,

Vu la délibération du 15 Juin 2000 relative au maintien dans le nouveau cadre de l'Indemnité Spécifique de Service de l'application actuelle du Régime Indemnitaire de la filière technique pour l'Indemnité de Participation aux Travaux,

Vu la délibération du 20 Décembre 2001 relative au nouveau Régime Indemnitaire des agents bénéficiaires de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires,

Vu la délibération du 20 Décembre 2001 relative au nouveau Régime Indemnitaire des agents jusqu'alors bénéficiaires de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires au titre de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires

Vu la délibération du 11 Mai 2001 relative à l'instauration du Régime Indemnitaire de l'Indemnité de Sujétions Spéciales des Conseillers Territoriaux des Activités Physiques et Sportives,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Vu la délibération du 05 Décembre 2002 relative à l'application du nouveau Régime Indemnitaire portant création de la nouvelle Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires et de l'Indemnité d'Administration et de Technicité,

Vu la délibération du 28 Mars 2003 relative à l'instauration de l'Indemnité Forfaitaire prévue à l'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 Juillet 2001 au bénéfice des agents exerçant les fonctions d'Educateur des Activités Physiques et Sportives,

Vu la délibération du 23 Juin 2003 relative à l'attribution du Régime Indemnitaire aux agents non titulaires recrutés sur certains emplois,

Vu la délibération du 17 Janvier 2005 relative au Régime Indemnitaire afférent aux cadres d'emplois des Assistants Socio-éducatifs,

CONSIDERANT qu'il convient de préciser et d'organiser les conditions de maintien, de modulation et de suppression du Régime Indemnitaire, élément non obligatoire de rémunération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE :

Article 1 – Le Régime Indemnitaire est maintenu en cas d'éloignement temporaire de service dans le cadre des congés maladie, accident de travail, congé maternité et congé de formation, sauf disposition légale ou réglementaire contraire.

Article 2 – Le Régime Indemnitaire est supprimé pour une durée d'un an à compter de la notification à l'agent d'une note Inférieure à 10, établie à l'issue de son entretien d'évaluation des activités écoulées et de sa manière de servir.

Pour extrait certifié conforme,

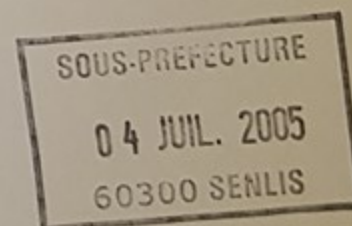
Le Maire

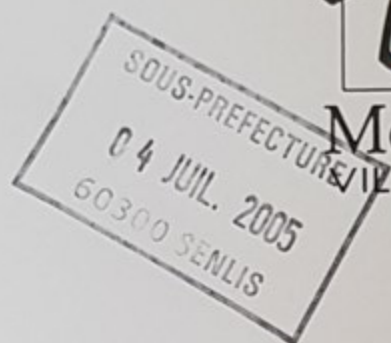
Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 07.07.2005
 Publié ou notifié le :
 07.07.2005
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 07.07.2005
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY





Montataire

VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Mme HEAULME – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX – M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER – Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN – Mme DACHEUX représenté par M. BOYER – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY – Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – M. BIONNE – M. MEDJAHED – M. FORTUNATO – M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

23) NOUVELLE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS HUMAINS, MATERIELS ET FINANCIERS AU BENEFICE DU COMITE D'ACTION SOCIALE

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-1081 du 8 octobre 1985 relatif aux modalités d'application de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Vu la délibération du 16 mai 2002 portant convention avec le Comité d'Action Sociale,

Considérant que la Ville engagée pleinement dans l'action sociale au bénéfice du personnel communal met à disposition du Comité d'Action Sociale des moyens humains, matériels et financiers nécessaires au bon fonctionnement des activités,

Considérant que la Ville et le Comité d'Action Sociale souhaitent redéfinir de nouvelles relations de collaboration et qu'il convient à cet effet d'acter et de formaliser les nouveaux droits et obligations des parties,

Le Comité Technique Paritaire ayant été consulté pour avis le 7 Juin 2005 ;

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Mme HEAULME – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX – M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER – Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN – Mme DACHEUX représenté par M. BOYER – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY – Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – M. BIONNE – M. MEDJAHED – M. FORTUNATO – M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

24) AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS HUMAINS AU BENEFICE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

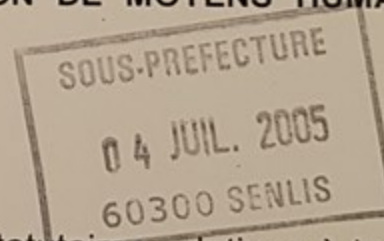
Vu le décret n°85-1081 du 8 octobre 1985 relatif aux modalités d'application de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Vu la délibération du 06 Décembre 2004 portant mise à disposition de locaux, matériels et moyens humains au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant que la Ville engagée pleinement dans l'action sociale au service des habitants, met à disposition du Centre Communal d'Action Sociale des moyens humains nécessaires au bon fonctionnement des activités,

Considérant qu'il convient à cet effet d'acter et de formaliser les relations, les droits et les obligations des parties par le biais d'un avenant à la convention du 31 Décembre 2004,

Le Comité Technique Paritaire ayant été consulté pour avis le 26 Novembre 2004 ;



LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

DECIDE de passer un avenant à la convention avec le Centre Communal d'Action Sociale dont l'objet est la mise à disposition d'un agent supplémentaire à temps plein, titulaire du grade de Rédacteur Territorial exerçant les missions d'Ecrivain Public.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les conventions qui prendront effet à compter du 1^{er} Juillet 2005.

Pour extrait certifié conforme,

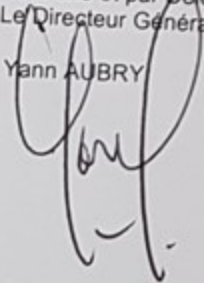
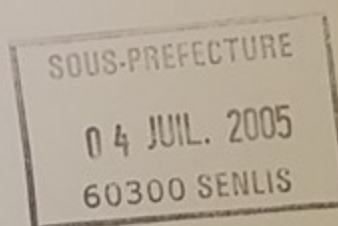
Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 04/07/2005
 Publié ou notifié le :
 07/07/2005
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 07/07/2005
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX - M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN - Mme DACHEUX représenté par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

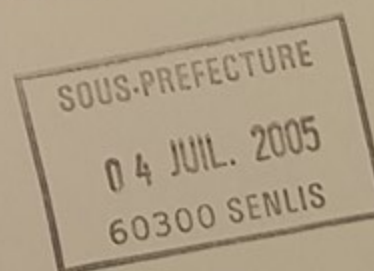
25) STRUCTURE MULTI-ACCUEIL - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE L'OISE ET DE DEROGATION POUR DEMARRER LES TRAVAUX

Sur le rapport de Madame Françoise BORDAIS, Adjointe au Maire, exposant :

L'évolution de la halte-jeux Louise MICHEL en structure multi accueil nécessite des travaux de modification des locaux pour un montant de 82.600 € TTC soit 69.100 € HT.

Le projet porte sur :

- extension pour création d'une salle de jeux (véranda)
- cloisonnement des zones de repas et de repos
- agrandissement du vestiaire arrivée/départ
- création d'un bureau
- création d'un local de rangement



Le total de la surface passe de 120,33 m² à 163,80 m².

Compte tenu de la nature de la structure, le Conseil Général de l'Oise est sollicité pour participer financièrement à ce projet.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Dans le même temps, il est nécessaire de solliciter une dérogation pour pouvoir commencer dès que possible les travaux.

En effet, le montage initial du dossier ne prévoyait pas de financement du Conseil Général compte tenu du dépassement du délai de dépôt des dossiers en lien avec la programmation pluriannuelle.

La demande est donc déposée tardivement alors que les travaux doivent débiter le plus tôt possible afin que la réouverture de la structure soit assurée dans les meilleurs délais.

Le besoin des familles étant constant, l'accueil va être transféré pendant la durée des travaux dans un pavillon du centre de loisirs, dans un quartier excentré. Il est donc nécessaire que ce transfert soit le plus court possible afin de maintenir le service rendu à la population.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise

SOLLICITE une dérogation auprès du Conseil Général de l'Oise pour commencer les travaux avant la notification de l'arrêté de subvention

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

04.07.2005

Publié ou notifié le :

07.07.2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 07.07.2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

04 JUIL. 2005

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX - M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN - Mme DACHEUX représenté par M. BOYER - M. WOZNIAC représenté par Mme BURATO - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

26) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF DE CREIL - ANNEE 2005 - INVESTISSEMENT A LA CRECHE Louise MICHEL

Sur le rapport de Madame Françoise BORDAIS, Adjointe au Maire, exposant :

Exposant qu'il est nécessaire de remplacer la structure de motricité pour les enfants de 10 à 20 mois à la crèche.

Compte tenu de la possibilité de participation financière de la CAF à hauteur de 40 % du coût du matériel évalué à 1.700 € TTC soit 1.421, 45 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

SOLLICITE A L'UNANIMITE une subvention d'investissement auprès de la CAF de CREIL à hauteur de 40 % du montant HT de l'équipement.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

04/07/2005

Publié ou notifié le :

07/07/2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 07/07/2005

(Loi du 22 Juillet 1987)

Pour le Maire et par Délégation

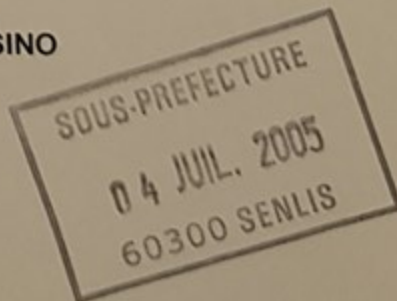
Le Directeur Général

Yann AUBRY

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX - M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN - Mme DACHEUX représenté par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGO représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

27) CONTRAT JEUNESSE ET SPORTS 2005

Sur le rapport de Monsieur Le Maire, exposant :

Dans la continuité des activités proposées aux habitants en matière de projet sportif, le contrat Jeunesse et Sports 2005 reprend les 3 axes prioritaires du contrat 2004 :

- sport dans les quartiers et lutte contre la violence

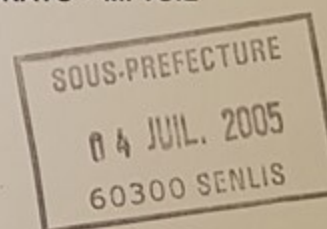
61 participants sur 3 sites différents en lien avec l'Union Régionale Sportive Léo Lagrange

- promotion des pratiques féminines

17 participantes régulières avec un projet d'atelier supplémentaire pour les femmes fréquentant la maison sociale

- école municipale des sports

48 participants en partenariat avec l'Office Municipal des Sports et le Centre de Loisirs



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Pour 2005, les 3 projets sont prévus en développement sur la base des bilans 2004 et la nécessité d'augmenter la diversité du public ciblé et donc le partenariat entre les multiples structures existantes à Montataire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

APPROUVE le contenu du Contrat Jeunesse et Sports 2005

SOLLICITE la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour le financement des 3 projets selon le tableau suivant :

	Budget total	Subvention sollicitée	Participation ville	Participation des usagers
Sports dans les quartiers et lutte contre la violence	2.400,00	1.000,00	1.400,00	
Promotion des pratiques sportives féminines	2.800,00	1.100,00	1.700,00	
Ecole municipale des sports	13.400,00	5.000,00	6.900,00	1.500,00



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

04.07.2005

Publié ou notifié le :

07.07.2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 07.07.2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



DECIDE A L'UNANIMITE de fixer les montants des loyers de la Résidence Maurice MIGNON
comme suit à compter du 01 septembre 2005 :

- Type 1	198,00
- Type 2	277,30
- Type 2 +	296,80
- Type 2 ++	316,60

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

04/07/2005

Publié ou notifié le :

07/07/2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

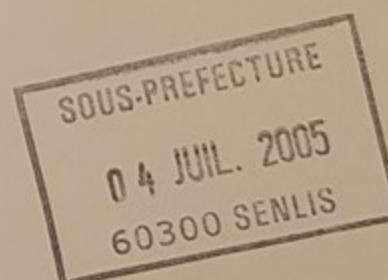
Date du 07/07/2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX - M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN - Mme DACHEUX représenté par M. BOYER - M. WOZNAK représenté par Mme BURATO - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

29) TARIFS 2005 - RESTAURANT ADMINISTRATIF - R.P.A

Sur le rapport de Mme DESCHAMPS, Adjointe au Maire, exposant :

Que chaque année, la Ville de Montataire examine les tarifs municipaux,

Que ceux du restaurant administratif RPA ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2003,

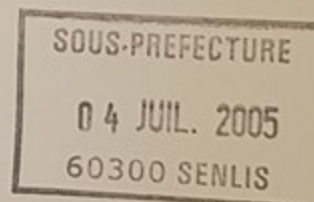
Que par arrêté du 1er décembre 1986, Monsieur le Préfet nous a informé que les tarifs des établissements publics pourront à partir du 1er janvier 1987 être, dans leur quasi totalité, librement fixés par les collectivités locales,

Vu les tarifs appliqués en 2003,

Vu le rapport de la commission scolaire et de la commission retraités,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE de fixer les tarifs du Restaurant administratif RPA comme suit à compter du 1er septembre 2005 :



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

PROPOSITION DE TARIF POUR LE RESTAURANT DE LA R. P. A.

DESIGNATION	PERSONNEL COMMUNAL		EXTERIEUR	
	2003 Euros	2005 Euros	2003 Euros	2005 Euros
ENTREE	0,55	0,56	1,01	1,03
PLAT PRINCIPAL (ou 5 assiettes sans viande)	2,35	2,40	4,74	4,83
FROMAGE	0,53	0,54	1,00	1,02
DESSERT	0,53	0,54	1,00	1,02
PAIN	0,19	0,20	0,36	0,37
CAFE	0,32	0,33	0,61	0,62
DOUBLE CAFE/ THE	0,59	0,60	1,16	1,18
1/4 rouge	0,69	0,70	1,38	1,41
1/4 rosé	0,69	0,70	1,38	1,41
BIERE	0,69	0,70	1,38	1,41
CIDRE	0,52	0,53	0,95	0,97
COCA	0,52	0,53	0,95	0,97
EAU PETILLANTE	0,52	0,53	0,95	0,97
1/2 EAU	0,42	0,43	0,79	0,81
BORDEAUX			6,66	6,79
RETRAITES (Repas complet - tarif unique)	5,87	6,00	9,90	10,10

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

04 JUL. 2005

60300 SENLIS

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

04/07/2005

Publié ou notifié le :

07/07/2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 07/07/2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX - M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN - Mme DACHEUX représenté par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

SOUS-PREFECTURE

04 JUIL. 2005

60300 SENLIS

30) TARIFS 2005 - CENTRE DE LOISIRS PIERRE LEGRAND

Sur le rapport de Mme BORDAIS, Adjointe au Maire, exposant :

Que chaque année, la Ville de Montataire examine les tarifs municipaux,

Que ceux du « Centre de Loisirs Pierre LEGRAND » ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2003,

Que par arrêté du 1^{er} décembre 1986, Monsieur le Préfet nous a informé que les tarifs des services publics locaux pourront à partir du 1^{er} janvier 1987 être, dans leur quasi totalité, librement fixés par les collectivités locales,

Vu les tarifs appliqués actuellement

Vu le rapport de la Commission Enfance,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE de fixer les tarifs du « Centre de Loisirs Pierre Legrand » comme suit à compter du 28 août 2005 :

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

PROPOSITION TARIFS 2005- SERVICE DES CENTRES DE LOISIRS

QUOTIENT	1 ENFANT INSCRIT				2 ENFANTS INSCRITS				3 ENFANTS INSCRITS ET PLUS			
	Journée		1/2 Jour		Journée		1/2 Jour		Journée		1/2 Jour	
	2003	2005	2003	2005	2003	2005	2003	2005	2003	2005	2003	2005
Moins 208	0,94	0,96	0,48	0,49	0,75	0,77	0,39	0,40	0,66	0,67	0,35	0,36
De 208,01 à 220	1,24	1,26	0,65	0,66	0,98	1,00	0,50	0,51	0,87	0,89	0,44	0,45
De 220,01 à 274	1,49	1,52	0,75	0,77	1,18	1,20	0,61	0,62	1,04	1,06	0,52	0,53
De 274,01 à 348	1,68	1,71	0,84	0,86	1,35	1,38	0,68	0,69	1,17	1,19	0,60	0,61
De 348,01 à 440	2,01	2,05	1,01	1,03	1,60	1,63	0,81	0,83	1,41	1,44	0,71	0,72
De 440,01 à 531	2,19	2,23	1,10	1,12	1,74	1,77	0,88	0,90	1,53	1,56	0,77	0,79
De 531,01 à 679	2,36	2,41	1,17	1,19	1,88	1,92	0,94	0,96	1,65	1,68	0,81	0,83
De 679,01 à 827	2,64	2,69	1,26	1,29	2,02	2,06	1,00	1,02	1,76	1,80	0,88	0,90
De 827,01 à 975	2,82	2,88	1,35	1,38	2,16	2,20	1,07	1,09	1,88	1,92	0,93	0,95
Plus de 975	3,02	3,08	1,44	1,47	2,31	2,36	1,14	1,16	2,02	2,06	1,00	1,02
enfants extérieurs	4,02	4,10	2,01	2,05								

SECTEUR 12/15 ANS - TARIFS MINI-SEJOURS

QUOTIENT		
	Sejour de 5 jours	en Euro
	2003	2005
Moins de 208	27,35	27,90
de 208,01 à 220	32,60	33,25
de 220,01 à 274	37,90	38,66
de 274,01 à 348	42,30	43,15
de 348,01 à 440	47,40	48,35
de 440,01 à 531	52,05	53,09
De 531,01 à 679	56,95	58,09
De 679,01 à 827	60,90	62,12
De 827,01 à 975	64,20	65,48
Plus de 975	68,35	69,72
enfants extérieurs	73,65	75,12

SOUS-PREFECTURE
04 JUIL. 2005
60300 SENLIS

FETE DES CENTRES DE LOISIRS /

Droit d'entrée 0,50 € pour tous

Repas adulte : 4,00 €

Repas enfant : 2,50 €

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

04/07/2005

Publié ou notifié le :

04/07/2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 04/07/2005

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

04 JUL. 2005

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX - M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN - Mme DACHEUX représenté par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

31) TARIFS 2005 - ATELIERS CULTURELS

Sur le rapport de M. Louis RAYMOND, Adjoint au Maire, exposant :

Que les tarifs ont été fixés par délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2003,

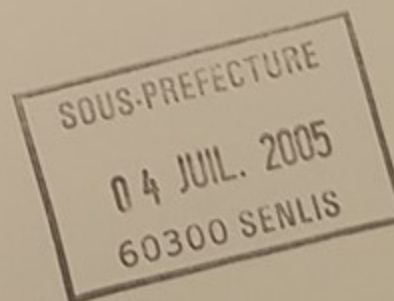
Qu'il est nécessaire de les modifier en appliquant une augmentation de 2% pour les activités suivantes :

- danse contemporaine
- théâtre
- arts plastiques
- informatique

Vu l'avis de la commission,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

Décide à l'unanimité d'instaurer les tarifs trimestriels suivants à compter du 01/09/2005 :



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

QUOTIENT						
	1 Participant		2 Participants		3 Participants	
	2003	2005	2003	2005	2003	2005
Moins de 208	5,60	5,71	4,48	4,57	3,92	4,00
De 208,01 à 220	7,86	8,02	6,29	6,42	5,51	5,62
De 220,01 à 274	11,20	11,42	8,96	9,14	7,83	7,99
De 274,01 à 348	15,97	16,29	12,78	13,04	11,18	11,40
De 348,01 à 440	22,44	22,89	17,95	18,31	15,71	16,02
De 440,01 à 531	29,80	30,40	23,85	24,33	20,86	21,28
De 531,01 à 679	41,58	42,41	33,26	33,93	29,10	29,68
De 679,01 à 827	54,86	55,96	43,88	44,76	38,39	39,16
De 827,01 à 975	69,66	71,05	55,72	56,83	48,76	49,74
Plus de 975	77,74	79,29	62,20	63,44	54,43	55,52
enfants extérieurs	85,53	87,24				



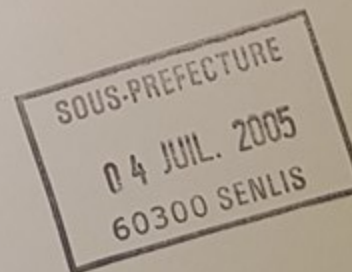
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Jean Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
... 07/07/2005 ...
Publié ou notifié le :
... 07/07/2005 ...
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du ... 07/07/2005 ...
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Mme HEAULME – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX – M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER – Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN – Mme DACHEUX représenté par M. BOYER – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY – Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – M. BIONNE – M. MEDJAHED – M. FORTUNATO – M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

32) TARIFS 2005- RESTAURANT SCOLAIRE

Sur le rapport de Mme DESCHAMPS, Adjointe au Maire, exposant :

Que chaque année, la Ville de Montataire examine les tarifs municipaux,

Que les tarifs de restaurant scolaire ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2003,

Qu'il y a lieu de procéder à leur révision pour 2005,

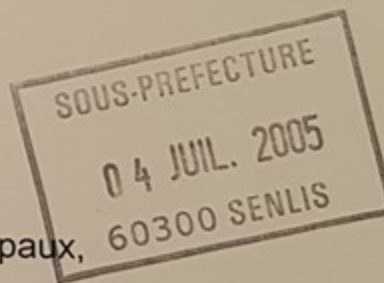
Vu le décret n° 87-654 du 11 août 1987 réglementant la hausse des tarifs des restaurants scolaires pour les élèves de l'enseignement public,

Vu les tarifs appliqués actuellement,

Vu le rapport de la Commission Scolaire qui propose une augmentation de 2 %,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE de fixer les tarifs de la Restauration scolaire comme suit à compter du 1er septembre 2005 :



PROPOSITION DE TARIF POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

QUOTIENT FAMILIAL	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS	TARIFS 2003 euros	Restauration scolaire 2005 euros
moins de 208 €	1 enfant	0,90	0,92
	2 enfants	0,73	0,74
	3 enfants	0,65	0,66
de 208 à 220 €	1 enfant	1,15	1,17
	2 enfants	0,93	0,95
	3 enfants	0,81	0,83
de 220,01 à 274 €	1 enfant	1,42	1,45
	2 enfants	1,12	1,14
	3 enfants	0,97	0,99
de 274,01 à 348 €	1 enfant	1,65	1,68
	2 enfants	1,34	1,37
	3 enfants	1,15	1,17
de 348,01 à 440 €	1 enfant	1,88	1,92
	2 enfants	1,52	1,55
	3 enfants	1,34	1,37
de 440,01 à 531 €	1 enfant	2,13	2,17
	2 enfants	1,69	1,72
	3 enfants	1,49	1,52
de 531,01 à 679 €	1 enfant	2,40	2,45
	2 enfants	1,90	1,94
	3 enfants	1,68	1,71
de 679,01 à 827 €	1 enfant	2,57	2,62
	2 enfants	2,03	2,07
	3 enfants	1,80	1,84
de 827,01 à 975 €	1 enfant	2,73	2,78
	2 enfants	2,17	2,21
	3 enfants	1,92	1,96
plus de 975€	1 enfant	2,94	3,00
	2 enfants	2,33	2,38
	3 enfants	2,05	2,09
Enfants bénéficiant d'un P.A.I. (projet d'accueil individualisé)		0,51	0,52
Enfants Extérieurs		2,96	3,02
Enseignant effectuant la surveillance cantine		1,54	1,57

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

04/07/2005

Publié ou notifié le :

07/07/2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 07/07/2005

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX - M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN - Mme DACHEUX représenté par M. BOYER - M. WOZNAK représenté par Mme BURATO - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

33) ACTIVITES PERISCOLAIRES : TARIFS MUNICIPAUX 2005

Sur le rapport de Mme BORDAIS, Adjointe au Maire, exposant :

Que chaque année, la Ville de Montataire examine les tarifs municipaux,

Que ceux de la « Halte-Garderie Péri-Scolaire » ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 23 Juin 2003,

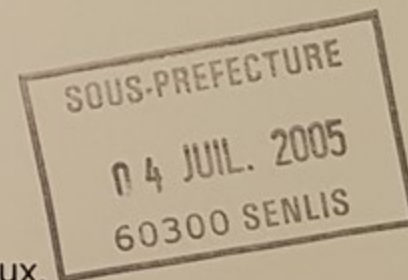
Que par arrêté du 1er décembre 1986, Monsieur le Préfet nous a informé que les tarifs des services publics locaux pourront à partir du 1er janvier 1987 être, dans leur quasi totalité, librement fixés par les collectivités locales,

Qu'il y a lieu de procéder à leur révision pour 2005,

Vu le rapport de la Commission Enfance,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE de fixer les tarifs de la « Halte-Garderie Péri-Scolaire » comme suit à compter du 1er septembre 2005 :



QUOTIENT	TARIFS ACTUELS	TARIFS A COMPTER DU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2005
Moins de 208	1,49	1,52
De 208,01 à 220	1,85	1,89
De 220,01 à 274	2,01	2,05
De 274,01 à 348	2,39	2,44
De 348,01 à 440	2,59	2,64
De 440,01 à 531	2,75	2,81
De 531,01 à 679	2,94	3,00
De 679,01 à 827	3,14	3,20
De 827,01 à 975	3,36	3,43
+ de 975	3,59	3,66
Extérieurs	4,33	4,42

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

07/07/2005

Publié ou notifié le :

07/07/2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 07/07/2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

04 JUL. 2005

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

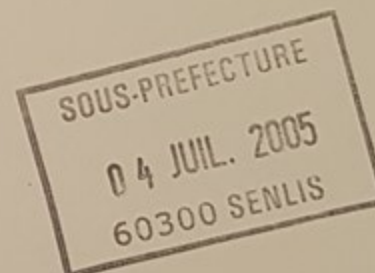
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX - M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN - Mme DACHEUX représenté par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD



34) TARIFS 2005 : ATELIERS SPORTIFS

Sur le rapport de Monsieur Le Maire, exposant :

Il est nécessaire de revoir la tarification de l'école municipale en alignant la grille de quotient sur celle utilisée par les autres services,

VU les tarifs suivants en cours délibérés par le Conseil Municipal du 27/9/2004,

QUOTIENT	CYCLE EN EUROS		
	1 enfant inscrit	2 enfants inscrits	3 enfants inscrits
Moins de 183	4,30 €	3,50 €	3,20 €
De 183,01 à 220	5,70 €	4,40 €	3,90 €
De 220,01 à 274	6,50 €	5,40 €	4,60 €
De 274,01 à 348	7,30 €	5,90 €	5,20 €
De 348,01 à 440	8,70 €	7,10 €	6,20 €
De 440,01 à 531	9,50 €	7,60 €	6,70 €
De 531,01 à 679	10,00 €	8,20 €	7,10 €
De 679,01 à 827	11,30 €	9,30 €	8,20 €
De 827,01 à 975	12,40 €	10,30 €	9,30 €
Plus de 975	14,40 €	14,40 €	14,40 €
Enfants extérieurs	14,40 €	14,40 €	14,40 €

Vu la nécessité de revoir le tarif de participation des adultes inscrits aux ateliers hebdomadaires qui se tiennent pendant l'heure du repas

Vu le tarif fixé par décision du Maire du 15/9/2003 visée en Sous-Préfecture le 18/9/2003 qui était de 15 € par trimestre par personne.

Compte tenu de la nature du public qui fréquente cet atelier, il semble plus pratique de fixer un tarif annuel avec un seul encaissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE de fixer les tarifs de l'école municipale des sports comme suit à partir du 1^{er} septembre 2005

QUOTIENT	CYCLE EN EUROS		
	1 enfant inscrit	2 enfants inscrits	3 enfants inscrits
Moins de 208	4,40 €	3,60 €	3,30 €
De 208,01 à 220	5,80 €	4,50 €	4,00 €
De 220,01 à 274	6,60 €	5,50 €	4,70 €
De 274,01 à 348	7,50 €	6,00 €	5,30 €
De 348,01 à 440	8,90 €	7,20 €	6,30 €
De 440,01 à 531	9,70 €	7,70 €	6,80 €
De 531,01 à 679	10,20 €	8,40 €	7,20 €
De 679,01 à 827	11,50 €	9,50 €	8,40 €
De 827,01 à 975	12,60 €	10,50 €	9,50 €
Plus de 975	14,70 €	14,70 €	14,70 €
Enfants extérieurs	14,70 €	14,70 €	14,70 €

DECIDE A L'UNANIMITE de fixer la participation annuelle aux ateliers sport communal à 30 €.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

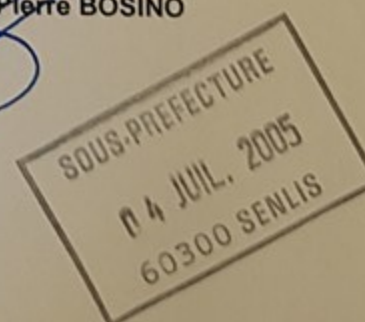
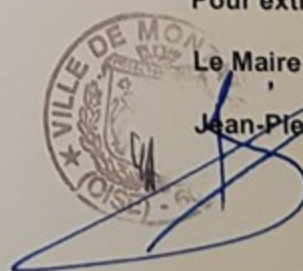
Date du :

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX - M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER - Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN - Mme DACHEUX représenté par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

35) CONVENTION AVEC L'UNION REGIONALE SPORTIVE LEO LAGRANGE - ANNEE SCOLAIRE 2004/2005



Sur le rapport de Monsieur Le Maire, exposant :

Qu'une précédente délibération a été prise le 8/11/2004 pour la signature et le versement de la participation de la Ville à l'Union Régionale Sportive Léo LAGRANGE

Compte tenu que les crédits étaient inscrits au budget 2004 et qu'il n'y a pas eu de rattachement au budget 2005, il est nécessaire que le Conseil Municipal prenne une nouvelle délibération pour autoriser le versement de la participation inscrite au budget primitif 2005.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE le versement d'une subvention de 2000 € pour l'année scolaire 2004/2005 à l'Union Régionale Sportive Léo LAGRANGE.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2005 – DSP 2.23/411/6574

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Mme HEAULME – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX – M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER – Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN – Mme DACHEUX représenté par M. BOYER – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY – Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – M. BIONNE – M. MEDJAHED – M. FORTUNATO – M. STUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

36) AVENANT AU CONTRAT REGIONAL D'AGGLOMERATION POUR LA PERIODE 2005/2006

Monsieur le Maire rappelle et expose :

Suite à la signature du Contrat Régional d'Agglomération, le 27 novembre 2000, dans le cadre du Contrat de Ville de l'Agglomération Creilloise 2000/2006 entre la Région Picardie, le District Urbain de l'Agglomération Creilloise et les communes de Creil, Nogent sur Oise, Montataire et Villers Saint Paul, un tableau de programmation 2000/2006 financier par opération avait été contractualisé, au titre du CRA.

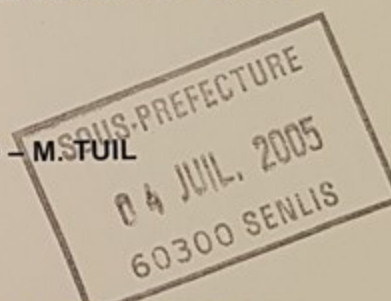
Ce tableau 2000/2006 a été actualisé pour les deux dernières années du Plan **soit pour notre Ville :**

	Crédits Régionaux CRA
- 2005 : résidentialisation de l'avenue Anatole France Ville de Montataire : maître d'ouvrage	71.381 €
- 2006 : opérations de résidentialisation (à préciser) Ville de Montataire : maître d'ouvrage	188.744 €
- 2006 : rénovation de la cité Jules Uhry OPAC Oise Habitat : maître d'ouvrage	344.200 €
TOTAL GENERAL 2005/2006	604.325 €

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



objet	Localisation	Subvention prévisionnelle	Réaffectation	Coût Global	Taux	CRA	
Credits CRA restant - réhabilitation logement sociaux			851 958,69 €			2005	2006
Montataire							
Opération de rénovation - OPAC OISE HABITAT	Cité Jules Uhry	305 000 €	39 200 €			0 €	344 200 €
TOTAL		344 200 €				0 €	344 200 €
Nogent sur Oise							
Réhabilitation des Quatre des fleurs - SAPI	Quartier Ville verte	148 000 €	76 290 €	3 103 700 €	6,44%	200 000 €	0 €
Tours Calmette - OPAC de l'Oise	Quartier de l'Obier			508 000 €	4,92%	25 000 €	0 €
TOTAL		224 290,13 €				224 290 €	
Creil							
149 logt Andrault PARAT	Quartier du Moulin	353 224 €	491 396 €	3 124 000 €	12,00%	374 880 €	0 €
Brossolette	Quartier Rouher			?	?	61 724 €	0 €
284 logt Cavée de Senlis	Quartier cavée de Senlis			2 550 556 €	6,23%	158 991 €	0 €
82 logt Champs aux cerfs	Quartier du Moulin			692 080 €	8,00%	55 366 €	0 €
82 logt Moulin	Quartier du Moulin			659 400 €	8,00%	52 752 €	0 €
TOTAL		844 619,74 €				703 713 €	0 €
Villers saint Paul							
72 logements La Glacière - Oise Habitat	Quartier Bellevue	45 735 €	0 €	548816,46	8,33%	0 €	45 735 €
TOTAL		45 735,00 €				0 €	45 735 €

Montant des Crédits de réhabilitation logement sociaux avant réaffectation : 851 958,69 €

Réaffectation effectuée : 606 886 €

Creil : 491 396 €

Montataire: 39 200 €

Nogent sur Oise : 76290 €

Montant des Crédits de réhabilitation logement sociaux après réaffectation : 1 458 844,69 €

Or 2 opérations de la ville de Creil sont déjà pris en compte dans les subventions attribuées (surligné en orange) :

Brossolette : 61 274 €

Cavée de Senlis : 158 991 €

Montant global des logements sociaux 1 238 129,40 €

PROGRAMMATION CAC 2005-2006

ACTIONS	SUBVENTIONS REGIONALES PREVISIONNELLES		Etat des crédits engagés depuis 2000	Reste à engager	Demande 2005	Demande 2006	Réaffectation possible
	Francs	€					
* Réhabilitation de logements sociaux	11 500 000 F	1 753 163,70 €	901 205,01	851 958,69 €	Cf tableau suivant	Cf tableau suivant	Réaffectation Aménagement du quartier des Martinets (Montataire) 227943,53€ et aménagement du quartier de la Commanderie (Nogent) 76290,13 € et aménagement du quartier Moulin (Creil) 413783,05€
* Traitement du contournement routier de l'agglom.	2 000 000 F	304 898,03 €	122 828,92	182 069,11 €	182 069,11 €	-	
* Etude pour une gare double face et étude globale sur la friche Gournay	1 000 000 F	152 449,02 €	27 440,82	125 008,20 €	125 008,20 €		Réaffectation Turnerville Villageoise pour 283077,31€
* Aménagement friches Vieille Montagne et Gournay	6 000 000 F	914 694,10 €	423 298,05	491 396,05 €	-	-	Opération réhabilitation Creil
* Aménagement du quartier de la Commanderie	3 400 000 F	518 326,66 €	442 036,53	76 290,13 €	0,00 €	-	Opération 2006 - Réhabilitation de logements sociaux
* Construction Espace Pierre Perret à Villers St Paul	4 000 000 F	609 796,07 €	609 796,07	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Non
* Aménagement du quartier Ville Verte	3 000 000 F	457 347,05 €	341 429,02	115 918,03 €	74 646,00 €	41 272,03 €	Opération 2006 - Ville verte
* Aménagement du quartier des Martinets	4 500 000 F	686 020,58 €	386 696,05	299 324,53 €	71 381,00 €	188 743,53 €	Réaffectation Opération de réhabilitation de logements sociaux sur Montataire 39200€
* Aménagement des abords du Pont Royal et du lycée Marie Curie à Nogent/Oise	600 000 F	91 469,41 €	91 469,41	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Non
* Construction halle couverte et aménagement de la place de Creil	2 000 000 F	304 898,03 €	4573,47	300 324,56 €	168 750,00 €	54 675,56 €	Demande supplémentaire 2005 : Aménagement Placette de l'union - 60 293 € Acquisition de la maison SNCF - 16 605€
TOTAL	38 000 000 F	5 793 062,66 €	3 350 773,35	2 442 289,31 €			

Actions CAC

Actions Nogent

Actions Terminées

Actions Creil

Actions Montataire

Réhabilitation logements - Cf second tableau

Chiffres réaffectés par les communes pour ses propres besoins

Ces opérations, ci-dessus, sont incluses dans le tableau de la programmation 2000/2006 d'agglomération actualisé, ci-après :

- * Aménagement du quartier des Martinets (tableau 1)
- * Opération de rénovation de la cité Jules Uhry (tableau 2)

Il vous est demandé d'approuver ce tableau de programmation CRA 2005/2006 actualisé au niveau de l'Agglomération Creilloise et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au Contrat Régional d'Agglomération ci-après,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve cet avenant actualisé de programmation 2005/2006 au titre du Contrat Régional d'Agglomération proposé par le Conseil Régional de Picardie,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la

Date du
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

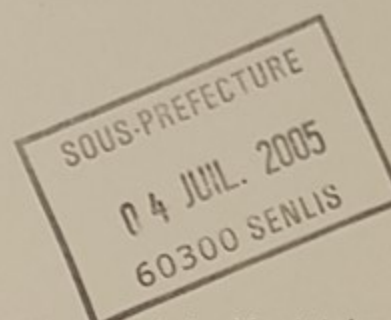
Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2005



L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 17 juin Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Mme HEAULME – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX – M. KORDJANI représenté par M. COUALLIER – Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN – Mme DACHEUX représenté par M. BOYER – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme SALES représentée par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par M. GODARD.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY – Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – M. BIONNE – M. MEDJAHED – M. FORTUNATO – M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

37) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 mai 2002 modifiée par la séance du 28 juin 2004 et celle du 17 janvier 2005, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Contrat de location garage	Location du garage n° 15 au 109 rue J.Duclos à monsieur CHEHU Jean Michel pour un montant de 43 € / mois	02/03/2005	07/03/2005
2	Contrat de location garage	Location du garage n° 16 au 109 rue J.Duclos à monsieur CHEHU Michel pour un montant de 43 € / mois	02/03/2005	07/03/2005
3	Concession de terrain	Accord à madame DOISY Armande née OCHLUST de fonder un concession cinquantenaire à compter du 23 février 2005, à titre d'achat de concession	02/03/2005	07/03/2005
4	Festival - KALOOME	Prestation musicale de Kaloomé dans le cadre du festival "danses et musiques du monde" pour un montant de 2 880,15 € TTC	03/03/2005	04/03/2005

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

5	"Scène ouverte" – Ni l'un ni l'autre	Prestation du groupe Ni l'un ni l'autre, le 10 avril 2005, à l'occasion de "scène ouverte" aux jeunes artistes amateurs de la région pour un montant de 500 € TTC	03/03/2005	04/03/2005
6	Approvisionnement et livraison de petites fournitures - entretien des bâtiments communaux – LOT 1	Un contrat a été signé avec le prestataire CEFEELEC pour le lot 1 ELECTRICITE. Le montant de la prestation est compris entre 4.000 et 16.000 € TTC	03/03/2005	07/03/2005
7	Approvisionnement et livraison de petites fournitures - entretien des bâtiments communaux – LOT 2	Un contrat a été signé avec le prestataire LAUBION pour le lot 2 PLOMBERIE. Le montant de la prestation est compris entre 4.000 et 16.000 € TTC	03/03/2005	07/03/2005
8	Approvisionnement et livraison de petites fournitures - entretien des bâtiments communaux – LOT 3	Un contrat a été signé avec le prestataire RICHE & SEBASTIEN pour le lot 3 QUINCAILLERIE. Le montant de la prestation est compris entre 8.000 et 32.000 € TTC	03/03/2005	07/03/2005
9	Approvisionnement et livraison de petites fournitures - entretien des bâtiments communaux – LOT 4	Un contrat a été signé avec le prestataire FRANS BONHOMME pour le lot 4 PVC. Le montant de la prestation est compris entre 1.500 et 4.000 € TTC	03/03/2005	07/03/2005
10	Approvisionnement et livraison de petites fournitures - entretien des bâtiments communaux – LOT 5	Un contrat a été signé avec le prestataire PEINTURE COULEURS DECORATION pour le lot 5 MATERIEL DE PEINTURE. Le montant de la prestation est compris entre 3.000 et 12.000 € TTC	03/03/2005	07/03/2005
11	Régie de recettes et d'avances du service des sports	Dans le cadre des animations sportives durant les vacances scolaires, le service des sports a acheté 30 places pour le match de football de ligue 1 entre Lens et Nantes le 19 février 2005. L'ensemble de la dépense s'élève à 220 €	04/03/2005	08/03/2005
12	Mr ANSELME et l'eau de Vichy	Représentation de "Mr Anselme et l'eau de Vichy" par l'association mm'prod le 6 mai à 20h30 au Palace. Le prix de cette prestation est de 950 € TTC	07/03/2005	08/03/2005
13	Festival – ZAR / CEILI BAND	Prestation musicale de Rolling notes Ceili Band et de Zar, le 5 mai dans le cadre du festival "danses et musiques du monde" pour un montant de 6.013,50 € TTC	07/03/2005	08/03/2005
14	Exposition La soupe à l'Art	Exposition de l'association Hors Cadre intitulée "la soupe à l'Art" du 29 mars au 2 avril 2005 pour un montant de 2.000 €	07/03/2005	08/03/2005
15	Renouvellement de concession n° 150	Renouvellement de la concession n° 150 pour une durée de 15 accordé à madame Anita YVAIN née BURRI à compter du 20 février 2005	07/03/2005	08/03/2005
16	Renouvellement de concession n° 149	Renouvellement de la concession n° 149 pour une durée de 15 accordé à madame Anita YVAIN née BURRI à compter du 20 février 2005	07/03/2005	08/03/2005
17	Organisation du séjour "classes de printemps"	L'organisation d'un séjour à MEAUDRE (y compris transport) pour les élèves de la CLIS de l'école J.Decour, est confiée à Vacances Voyages Loisirs. Le séjour se déroulera du 7 au 13 juin 2005.	07/03/2005	14/03/2005
18	Location de salle repas des retraités	Etablissement d'un contrat avec la mairie de Clermont pour la location de la salle Pommery afin d'y organiser le repas annuel des retraités le 9 mars 2005. Le prix de la location est de 900 €	07/03/2005	14/03/2005
19	Renouvellement de concession	Renouvellement d'une concession pour une durée de 30 ans accordé à madame DUMONT Eugénie née TITAX à compter du 10 janvier 2005.	08/03/2005	14/03/2005

20	Produits d'extraction pour la voirie lot 1	Contrat d'approvisionnement et livraison de Liquide de déneigement et paillettes (lot 1) confié au prestataire PRIVILEGE pour un montant compris entre 1.600 et 4.000 €	14/03/2005	15/03/2005
21	Produits d'extraction pour la voirie lot 2	Contrat d'approvisionnement et livraison d'absorbant agréé DDE (lot 21) confié au prestataire DPI pour un montant compris entre 1.000 ET 4.000 €	14/03/2005	15/03/2005
22	Festival - DIZU	Dans le cadre du festival 2005, un contrat est établi entre Montataire et LMD Production pour une prestation musicale de DIZU, le jeudi 5 mai 2005. Le montant est de 4.000 € TTC	14/03/2005	15/03/2005
23	Festival – la bande de Beauvais	Concours de la Bande de Beauvais pour une participation au défilé et une prestation place de la mairie, le jeudi 5 mai 2005. Le montant de la prestation est de 1.000 €	14/03/2005	15/03/2005
24	Atelier équilibre	Etablissement, pour l'année 2005, d'une convention avec la CPAM de Creil pour la mise en œuvre d'ateliers "équilibre" destinés aux personnes âgées	14/03/2005	21/03/2005
25	Logiciels contrat de maintenance	Signature d'un contrat d'assistance et de maintenance pour les logiciels installés dans les services avec le prestataire ESSONNE CONSULTANTS. Le montant de la redevance annuelle est de 2.286,74 € HT. Le contrat est établi pour une période de 3 ans.	16/03/2005	21/03/2005
26	convention avec le parc naturel régional de la montagne de Reims	Une convention est établie dans le cadre du partenariat avec le REP entre la ville de Montataire et le parc naturel régional de la montagne de Reims pour une journée d'animation d'une classe de l'école M.Bambier, le 28 juin 2005. Le coût est estimé à 275 € TTC	17/03/2005	21/03/2005
27	Réception, contrôle et stockage de déchets ultimes en centre de classe II	Le contrat de réception, contrôle et stockage de déchets ultimes en centre de classe II est confié à SITA Normandie Picardie, pour une durée de 3 ans.	17/03/2005	29/03/2005
28	Assistance juridique	Il est demandé à maître A. LEVY d'assurer une assistance juridique de la commune relative à la sécurisation des actes et contrats.	17/03/2005	30/03/2005
29	Service de transports en commun occasionnels routiers de personnes et d'enfants – lot 1	Un contrat d'un an a été confié à la société CAB ARO pour des transports divers (lot 1). Le montant de cette prestation est compris entre 15.000 et 30.000 € TTC	22/03/2005	29/03/2005
30	Service de transports en commun occasionnels routiers de personnes et d'enfants – lot 2	Un contrat d'un an a été confié à la société TRANSPORTS EVRARD pour le transport des retraités (lot 2). Le montant de cette prestation est compris entre 15.000 et 25.000 € TTC	22/03/2005	29/03/2005
31	Concession de terrain	Accord à madame Danielle BEN OUAMER de fonder une concession trentenaire à compter du 15 mars 2005	22/03/2005	29/03/2005
32	Renouvellement de concession	Accord à madame DEMAY Renée pour le renouvellement de sa concession pour une durée de 30 ans à compter du 30 janvier 2005	22/03/2005	29/03/2005
33	Régie de recettes au cinéma - modificatif	Considérant une baisse de fréquentation du cinéma, il y a lieu de procéder au versement des produits une fois par mois au lieu d'une fois par semaine	25/03/2005	31/03/2005
34	Location d'un véhicule utilitaire 9 places	Location, auprès de GTI Location, d'un véhicule utilitaire diesel de 9 places par le centre de loisirs dans le cadre du programme des activités des vacances de Pâques du groupe 12/16 ans. Le montant de cette prestation est de 885.65 €	29/03/2005	31/03/2005
35	Tarif stages de danse – théâtre Vacances de printemps	En collaboration avec la Faïencerie de Creil, il est convenu des stages de danse contemporaine du 11 au 15 avril et de théâtre du 18 au 21 avril pour des enfants de 7-10 ans et des jeunes de 11-18 ans, au tarif unique de 5 €	29/03/2005	31/03/2005

36	Accès des travailleurs handicapés du CAT au restaurant municipal	Etablissement d'une convention avec les Ateliers du Clos du Nid de Cramoisy pour l'accès des travailleurs handicapés et de leur éducatrice (pressing de la galerie marchande du centre Leclerc) au restaurant municipal de la ville de Montataire.	04/04/2005	08/04/2005
37	Avenant – exposition La soupe à l'Art	L'accueil et les visites scolaires assurés par les artistes de l'association Hors Cadre (en remplacement des ESAP) entraîne un coût supplémentaire de 320,40 €. Le montant de l'exposition est ramené à 2.320,40 €	04/04/2005	08/04/2005
38	Location d'un minibus de 9 places sans chauffeur	Un marché de location d'un minibus de 9 places sans chauffeur, pour une durée de un an, a été signé avec le prestataire G.T.I. pour un montant compris entre 8.000 et 15.000 € TTC	05/04/2005	08/04/2005
39	Concession de terrain	Accord à monsieur Joseph ADAMEZEVSKI et à madame Claudette PROVIN de fonder une concession cinquantenaire à compter du 1 ^{er} avril 2005 pour leur famille	07/04/2005	08/04/2005
40	Mise à disposition de locaux au secours populaire	Mise à disposition des locaux à titre gratuit, situés au sous-sol de l'école Jacques Decour, au Secours Populaire pour la tenue de leurs activités et pour la mise en place de permanences	07/04/2005	08/04/2005
41	Mise à disposition de locaux à la société mycologique	Mise à disposition des locaux à titre gratuit, situés au 2 ^{ème} étage de l'espace E.Triolet, à la société Mycologique pour la tenue de leurs activités et pour la mise en place de permanences	07/04/2005	08/04/2005
42	Mise à disposition de locaux à l'association Femmes Solidaires	Mise à disposition des locaux à titre gratuit, situés au 2 ^{ème} étage de l'espace E.Triolet, à l'association Femmes Solidaires pour la tenue de leurs activités et pour la mise en place de permanences	07/04/2005	08/04/2005
43	Mise à disposition de locaux à l'association des échanges franco-allemands	Mise à disposition des locaux à titre gratuit, situés au 2 ^{ème} étage de l'espace E.Triolet, à l'association des échanges franco-allemands pour la tenue de leurs activités et pour la mise en place de permanences	07/04/2005	08/04/2005
44	Mise à disposition de locaux au comité des fêtes de Montataire	Mise à disposition des locaux à titre gratuit, situés au 2 ^{ème} étage de l'espace E.Triolet, au comité des Fêtes pour la tenue de leurs activités et pour la mise en place de permanences	07/04/2005	08/04/2005
45	Exposition Eric LAISNE	Un contrat est établi entre la ville de Montataire et monsieur Eric LAISNE pour une exposition à l'église Notre Dame du 31 mai au 18 juin 2005. Le montant est de 300 € TTC	11/04/2005	12/04/2005
46	festival – Fraternelle de Cornemuse	Prestation musicale du groupe Fraternelle de Cornemuses le jeudi 5 mai dans le cadre du Festival pour un montant de 1.600 € TTC	11/04/2005	12/04/2005
47	Orchestre de Ph. SIERKA	Etablissement d'un contrat avec l'orchestre de monsieur Philippe SIERKA pour le repas du jeudi 28 avril 2005 pour un montant de 700 €	08/04/2005	12/04/2005
48	Comité Départemental de tourisme de l'Aisne	Contrat passé avec le comité départemental de tourisme de l'Aisne pour une sortie pour les retraités le jeudi 12 mai 2005, pour un montant de 1.214 € TTC	20/04/2005	26/04/2005
49	Commémoration du 8 Mai	Etablissement d'une convention avec le CESAM International pour une journée d'animation de 3 musiciens dans le cadre de la commémoration du 8 mai 1945. Le prix de cette prestation est de 900.00 € TTC	19/04/2005	26/04/2005
50	Fourniture et pose d'ouvrages en azobé	Signature d'un contrat avec l'entreprise HYDROMEND concernant la fourniture et pose d'ouvrages en azobé pour un montant de 39.999,02 € TTC	25/04/2005	27/04/2005

51	Acquisition de fontaines réseau et contrat d'entretien	Acquisition de 8 fontaines réseau en version réfrigérée, chaude et tempérée auprès de la société Techn'eau Douce. Le montant de l'acquisition est de 8.132,80 € TTC et celui de la maintenance est de 1.071,61 € TTC par an	11/05/2005	16/05/2005
----	--	---	------------	------------

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 11.07.2005

Publié ou notifié le :

..... 11.07.2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

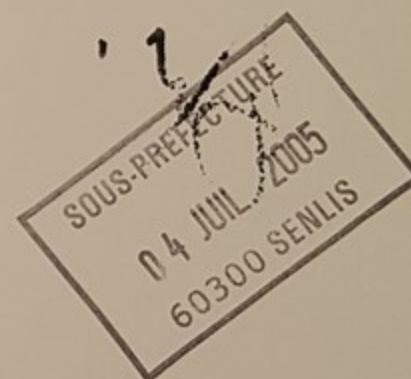
Date du 11.07.2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

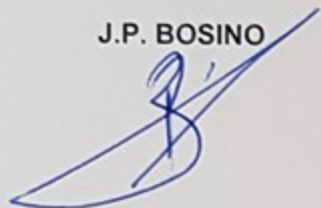
Yann AUBRY



SIGNATURES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2005

J.P. BOSINO

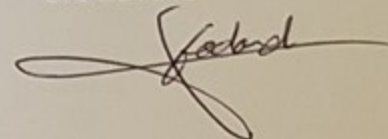


C. COUALLIER

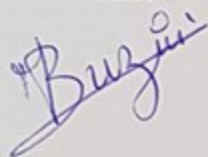


J. DESCHAMPS

S. GODARD



MP BUZIN



F. BORDAIS

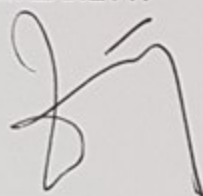


L. RAYMOND

M. CAPET



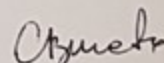
M. ZANETTI



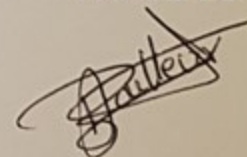
P. BOYER



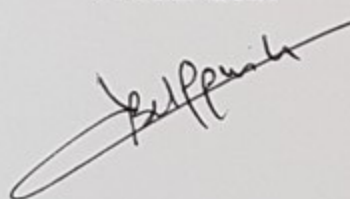
C. BURATO



F. BAILLEUX

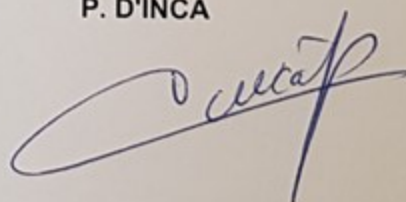


F. BELFQUIH



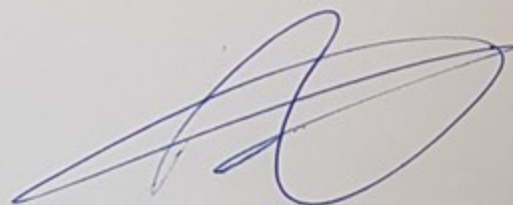
M. WALLET

P. D'INCA



C. HEAULME

JP MERCIER



DIRECTION GENERALE
YA/NQ/2005

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire, certifie avoir procédé à l'affichage, en mairie, des copies conformes à l'original des extraits des délibérations du **conseil municipal de la ville du 27 juin 2005**, dûment visés par la sous-préfecture de Senlis et certifiés exécutoires : **du 7 juillet au 30 septembre 2005**

DIRECTION GENERALE

- 01) Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 23 mai 2005
- 02) Motion de soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques de 2012
- 03) Convention avec le centre hospitalier Laennec pour l'accueil à l'amphithéâtre de l'hôpital des corps des personnes décédées sur la voie publique et domiciliées à Montataire

DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

- 04) Approbation du compte administratif 2004
- 05) Affectation du résultat 2004
- 06) Approbation du compte de gestion 2004
- 07) Modification des tarifs communaux 2005 : location de salles municipales
- 08) Modification des tarifs communaux 2005 : droit de place des taxis
- 09) Modification des tarifs communaux 2005 : concession dans les cimetières
- 10) Admission en non valeur
- 11) Dotation de Solidarité Urbaine 2004 : rapport de présentation
- 12) Décision budgétaire modificative n° 2
- 13) Cession des containers concernant la collecte sélective par la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise à la ville de Montataire

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

- 14) Acquisition du sol d'alignement AY 767, 127 rue Louis Blanc, appartenant à madame G.TRENEC à l'euro symbolique
- 15) Acquisition de la parcelle AX 607 "Le Vignolle" appartenant à la société Pathé Montataire
- 16) Convention de servitude au profit de la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise sur les parcelles AL 252, AE1 et AN 342
- 17) Programme de voirie – Attribution des marchés

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

- 18) Aménagement du Palace – attribution des marchés
- 19) Semaines régionales de l'environnement – manifestation 2005 : demande de subvention auprès du Conseil Régional

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 20) Modification intermédiaire du tableau des effectifs : avancements de grades de l'année 2005
- 21) Mise en place du compte épargne temps au bénéfice du personnel communal
- 22) Régime indemnitaire applicable à la ville de Montataire : règles relatives aux conditions de maintien et de suppression des primes
- 23) Convention avec le comité d'action sociale pour la mise à disposition de moyens matériels, humains et financiers
- 24) Convention avec le Centre Communal d'Action Sociale pour la mise à disposition de moyens humains

DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

- 25) Structure multi-accueil : demande de subvention auprès du Conseil Général et demande de dérogation pour démarrer les travaux
- 26) Demande de subvention auprès de la CAF – année 2005 – investissements à la crèche
- 27) Contrat Jeunesse et Sports
- 28) Révision des montants des loyers de la Résidence Maurice Mignon
- 29) Révision des tarifs des repas à la Résidence Maurice Mignon
- 30) Tarifs 2005 : centre de loisirs Pierre Legrand
- 31) Tarifs 2005 : ateliers culturels
- 32) Tarifs 2005 : restauration scolaire
- 33) Tarifs 2005 : activités péri-scolaires
- 34) Tarifs 2005 : ateliers sportifs
- 35) Convention avec l'Union Régionale Sportive Léo LAGRANGE – année scolaire 2004/2005
- 36) avenant au Contrat Régional d'Agglomération 2000 - 2006

DIRECTION GENERALE

- 37) Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 38) Questions orales

Montataire, le 7 octobre 2005





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi dix sept octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le six octobre Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER (à partir de la délibération n° 7) - Mme SALES - Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n°3) - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. MERCIER.

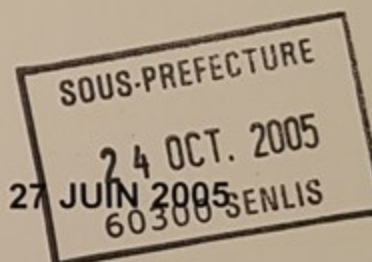
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DESCHAMPS représentée par Mme BUZIN - M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - Mme HEAULME représentée par M. MERCIER.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

01) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2005



Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 27 juin 2005 est approuvé à l'unanimité.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 24.10.2005
Publié ou notifié le : 28.10.2005
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 28.10.2005
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2005

--*

L'an Deux Mil Cinq le lundi dix sept octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le six octobre Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER (à partir de la délibération n° 7) - Mme SALES - Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n°3) - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DESCHAMPS représentée par Mme BUZIN - M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - Mme HEAULME représentée par M. MERCIER.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

SOUS-PREFECTURE

24 OCT. 2005

60300 SENLIS

02) ASSOCIATION DE LA « REGIE DES QUARTIERS DE MONTATAIRE » : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sur le rapport de Madame Marie-Paule BUZIN, Adjointe au Maire, exposant :

Des dysfonctionnements ou des souhaits d'amélioration de gestion quotidienne ont été exprimés à maintes reprises par les habitants des Cités d'Habitat Social au cours des réunions publique et par les membres des Groupes de Travail Partenariaux autour de la rénovation du Centre Commercial des Martinets, de la résidentialisation envisagée ou réalisée des immeubles Fabien/Thorez/Ecole Bambier, de la Cité Jean Biondi, de la Cité du 19 mars 1962, du cœur de la Rue Jacques Decour et de l'Avenue Anatole France...

Face à ces dysfonctionnements exprimés et repérés, l'étude de bilan-évaluation-perspectives de l'opération du Quartier des Martinets, confiée au Bureau d'Etudes TETRA et à l'Agence PATTOU & Associés au cours de l'année 1998, proposait en conclusion la nécessité d'imaginer un nouvel outil d'amélioration de la vie et de l'ambiance sur le quartier.

Dés lors, en lien avec le Comité National de Liaison des Régies de Quartier, a été lancée une réflexion début 2000, associant des Habitants, les bailleurs HLM et la Ville sous la conduite du Bureau d'Etudes ADEL, et, à présent, en liaison avec la Boutique de Gestion « Le Roseau » visant à créer cet outil spécifique.

Après quelques années de mûrissement, de recensement de missions et de recherche de financements, le projet de « Régie de Quartier », sous forme associative, a été relancé, depuis le printemps 2005, sous la conduite de la Municipalité en lien avec l'OPAC OISE HABITAT et avec des Habitants résidant dans le Quartier des Martinets.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

La « Régie de Quartier », de plus, figure dans le dossier de candidature du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale (PRUS) soumis à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) au titre du volet insertion.

La « Régie des Quartiers de Montataire », association de type « Loi 1901 » à but non lucratif, a été construite et créée par 3 ensembles fondateurs :

- Des habitants de tous les quartiers de la Ville,
- Des bailleurs HLM implantés sur la Ville,
- La Municipalité.

Cette association a pour but de :

- ☞ Contribuer à l'émergence et au développement d'une initiative porteuse de connaissances, de reconnaissances, de relations, d'échanges réciproques entre habitants et de retissage de liens sociaux.
- ☞ Encourager l'implication et la participation des habitants à la vie de leurs quartiers et développer un projet dont les habitants soient les acteurs.
- ☞ Participer au renforcement des mesures de gestion urbaine de proximité et à la présence humaine à cet effet, visant à valoriser l'habitat et ses abords et améliorer la qualité de vie au quotidien en construisant avec les habitants une « citoyenneté » active dans la gestion d'un territoire.
- ☞ Participer à la lutte contre le chômage de longue durée et le chômage des jeunes en contribuant au développement d'une activité d'insertion personnelle, sociale et professionnelle sous forme d'emplois de proximité pour les habitants des Cités HLM, éloignés de l'emploi.
- ☞ Participer, enfin, à l'amélioration de l'ambiance au sein des Cités d'Habitat Social.

Ses activités seront menées avec le souci d'insertion professionnelle de ses ~~salariés et des habitants~~ qui s'adresseront à la « Régie de Quartier ».

Pourront, notamment, être assurés par la « Régie de Quartier » :

- l'entretien, la maintenance et la sécurisation des espaces collectifs ~~verts et urbains.~~
- l'entretien et la maintenance des bâtiments et des logements HLM,
- des actions visant à l'insertion sociale et économique, notamment sous forme de nouveaux services répondant à des besoins exprimés par les habitants,
- la mise en oeuvre d'outils d'information et de communication entre les habitants et l'ensemble des structures existantes sur le quartier des Martinets,
- toutes activités à caractère social, économique, culturel et artistique.

Plus précisément, seront confiés par les Bailleurs HLM, par la Ville et la Régie Communale du Câble et de l'Electricité... à la Régie des Quartiers :

- ⇒ Le remplacement de personnel d'entretien et de nettoyage des parties communes des immeubles HLM,
- ⇒ La mise en peinture des parties communes des immeubles HLM suite à des graffiti et/ou du vandalisme,
- ⇒ La remise en état de logements (papiers peints + mise à blanc des murs) en vue d'une nouvelle location,
- ⇒ La propreté des pieds d'immeubles et du Centre Commercial,
- ⇒ L'entretien des espaces verts, récemment résidentialisés, et des postes électriques,
- ⇒ La mise en peinture des postes électriques,
- ⇒ L'enlèvement des graffiti sur le quartier.

Afin de créer l'association, un noyau d'habitants motivés a été reconstitué, prêts à s'investir dans le Bureau de l'Association.

SOUS-PREFECTURE

24 OCT. 2005

60300 SENLIS

Le projet de statuts a été construit et affiné avec leur concours : il a été soumis à l'Assemblée Générale Constitutive du 16 Septembre 2005 réunissant 25 personnes qui ont adopté à l'unanimité les statuts de l'Association, ci-après, en annexe.

Le Collège « Habitants » et le Collège « Associations » ont été élus le 16 septembre 2005.

- 8 élus « Habitants » (6 titulaires + 2 suppléants),
- 3 « Associations » (3 titulaires + 3 suppléants),

soit 9 élus titulaires et 5 suppléants représentant les forces vives du Quartier des Martinets.

Les autres « Collèges » doivent désigner leurs représentants titulaires et suppléants avant fin octobre 2005 au Conseil d'Administration de l'Association :

- ^ Le Conseil d'Administration de l'Opac Oise Habitat est appelé à délibérer le 12 octobre 2005,
- ^ La SA HLM du Département de l'Oise,
- ^ Le Collège « Etat »,
- ^ La Régie Communale du Câble et de l'Electricité de Montataire,
- ^ La Copropriété des 5 et 7 Rue du 19 Mars 1962,
- ^ Le Conseil Municipal de Montataire est, également, appelé à délibérer et à désigner 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au Conseil d'Administration de l'Association.

Le Conseil d'Administration au complet de l'Association, réuni le 16 Novembre prochain, élira le futur Bureau de l'Association, ce qui permettra de déposer officiellement les statuts de l'association en Sous-Préfecture de Senlis.

Madame Marie-Paule BUZIN, adjointe au Maire, propose au conseil municipal :

- D'approuver les statuts de l'Association « Régie des Quartiers de Montataire », ci-après,
- De désigner 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au Conseil d'Administration de la « Régie des Quartiers de Montataire ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Approuve A L'UNANIMITE les statuts de l'Association « Régie des Quartiers de Montataire »

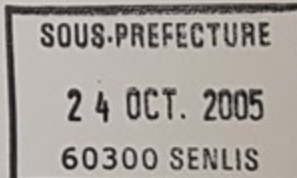
Désigne A L'UNANIMITE :

2 représentants titulaires au Conseil d'Administration de l'Association

- Mme Marie Paule BUZIN
- M. Joël CAPET

2 représentants suppléants au Conseil d'Administration de l'Association

- M. Patrick BOYER
- M. Stéphane GODARD



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 24/10/2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SEANCE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi dix sept octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le six octobre Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER (à partir de la délibération n° 7) - Mme SALES - Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n°3) - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DESCHAMPS représentée par Mme BUZIN - M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - Mme HEAULME représentée par M. MERCIER.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

03) APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2005

Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint délégué aux Finances, expose au Conseil Municipal les propositions de crédits figurant au Budget Supplémentaire 2005, tant en dépenses qu'en recettes.

La synthèse de ce budget se présente comme suit :

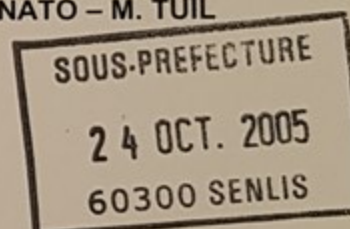
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations Réelles	20 950,00	Opérations Réelles	691 821,11
Opérations d'Ordre	760 771,11	Opérations d'Ordre	89 900,00
Total section de fonctionnement	781 721,11		781 721,11

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations Réelles	450 278,00	Opérations Réelles (hors emprunt)	133 945,00
		Emprunt	- 354 538,11
Opérations d'Ordre	89 900,00	Opérations d'Ordre	760 771,11
Total section de fonctionnement	540 178,00		540 178,00

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve AVEC 22 VOIX POUR ET 2 ABSECTIONS le Budget Supplémentaire de l'exercice 2005, au niveau de chaque chapitre budgétaire, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

24/10/2005

Publié ou notifié le :

28/10/2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 28/10/2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

24 OCT. 2005

60300 SENLIS



Montataire

VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi dix sept octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le six octobre Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER (à partir de la délibération n° 7) - Mme SALES - Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 3) - M. D'INCA - Mme BISSANGO - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DESCHAMPS représentée par Mme BUZIN - M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - Mme HEAULME représentée par M. MERCIER.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

SOUS-PREFECTURE

24 OCT. 2005

60300 SENLIS

04) BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2005 - PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint aux Finances, exposant :

Que face à la situation économique dégradée des entreprises situées sur le territoire de notre Commune, il est nécessaire de constituer une provision pour risques de perte de produit fiscal et charges,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE de constituer une provision de 400.000 € (quatre cent mille euros).

Les crédits sont prévus au Budget Supplémentaire 2005 :

Débit :

- compte 6875 - Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles

Crédit :

- compte 1518 - Autres provisions pour risques

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

27/10/2005

Publié et notifié le :

27/10/2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 27/10/2005

(Loi du 22 Juillet 1989)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi dix sept octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le six octobre Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER (à partir de la délibération n° 7) - Mme SALES - Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 3) - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DESCHAMPS représentée par Mme BUZIN - M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - Mme HEAULME représentée par M. MERCIER.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED - M. FORTONATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



05) A.M.E.M. - ACTUALISATION DU PROGRAMME D'ACTIONS DU CONTRAT DE VILLE 2005

Sur le rapport de M. le Maire exposant :

Que le Conseil Municipal, en sa séance du 21 mars 2005 a délibéré sur le Programme d'Actions 2005 dans le cadre du Contrat de Ville de l'Agglomération Creilloise,

Considérant que l'Action n° 18 : intitulée « Développer les Musiques Actuelles » a été estimée à la somme de 38.000 €, avec un financement de l'Etat prévu à hauteur de 10.500 euros,

Considérant que cette action n'a pas été retenue par l'Etat,

Par ailleurs, compte-tenu de l'engagement pris par la municipalité de financer un poste « Emploi Solidaire », à hauteur de 80 % du montant restant à la charge de cette association, afin de permettre de pérenniser le fonctionnement du studio « Monte le son »,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE de verser à l'A.M.E.M. une subvention complémentaire, décomposée comme suit :

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

↳ 4.000 € pour le projet « Musiques actuelles »

↳ 3.200 € pour le fonctionnement du studio « Monte le son »

Les crédits sont inscrits au Budget Supplémentaire 2005

- Fonction 311
- Chapitre 657 Subventions
- Article 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE
24 OCT. 2005
60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi dix sept octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le six octobre Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

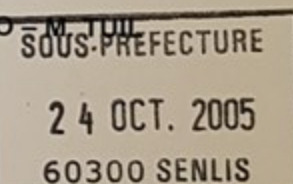
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER (à partir de la délibération n° 7) - Mme SALES - Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 3) - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DESCHAMPS représentée par Mme BUZIN - M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - Mme HEAULME représentée par M. MERCIER.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



06) ASSOCIATION «OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS » - ACTUALISATION DU PROGRAMME D'ACTIONS DU CONTRAT DE VILLE 2005

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Que le Conseil Municipal, en sa séance du 21 mars 2005 a délibéré sur le Programme d'Actions 2005 dans le cadre du Contrat de Ville de l'Agglomération Creilloise,

Considérant que l'action n°5, intitulée « 10ème Ronde des Sports », a été estimée à 12.000 €, avec un financement de l'Etat à hauteur de 2.300 €,

Considérant que cette action n'a pas été retenue par l'Etat,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de verser à l'O.M.S. une subvention complémentaire d'un montant de 2.300 €.

Les crédits sont inscrits au Budget Supplémentaire 2005

- Fonction 411
- Chapitre 657 Subventions
- Article 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
24/10/2005
Publié ou notifié le :
28/10/2005
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 28/10/2005
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





SEANCE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi dix sept octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le six octobre Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER (à partir de la délibération n° 7) - Mme SALES - Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n°3) - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DESCHAMPS représentée par Mme BUZIN - M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - Mme HEAULME représentée par M. MERCIER.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

SOUS-PREFECTURE

24 OCT. 2005

60300 SENLIS

07) VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SECOURS POPULAIRE
CYCLONE KATRINA

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Que nous sommes sollicités par le Secours Populaire Français - Comité de Montataire - afin de participer à une aide humanitaire en faveur des sinistrés du « Cyclone Katrina » au sud des Etats Unis,

Que la Ville, souhaite, comme à son habitude, soutenir les populations en difficulté en solidarité avec d'autres villes,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € (cinq cents euros) qui sera versée au Comité Local du Secours populaire Français.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2005

- Fonction 025 Aide aux associations
- Chapitre 657 Subventions
- Article 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



^
Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

24/10/2005

Publié ou notifié le :

24/10/2005

Le Maire certifie que le présent

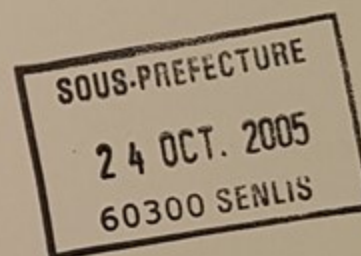
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 24/10/2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





SEANCE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi dix sept octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le six octobre Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER (à partir de la délibération n° 7) - Mme SALES - Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 3) - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DESCHAMPS représentée par Mme BUZIN - M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - Mme HEAULME représentée par M. MERCIER.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. TUIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

SOUS-PREFECTURE

24 OCT. 2005

60300 SENLIS

08) ASSOCIATION « PROMOTION & ANIMATION DES MARCHES DE MONTATAIRE » - REGULARISATION

Sur le rapport de M. le Maire exposant :

Que le Conseil Municipal, en sa séance du 05 janvier 2004, a décidé d'augmenter les tarifs des droits de place des marchés de 2,5 % et de 0,05 centimes d'euros la taxe d'animation (conformément à la décision de l'assemblée générale du Syndicat des Commerçants du 16.06.03) à compter du 1^{er} février 2004,

CONSIDERANT que cette recette complémentaire, versée par les commerçants et destinée à promouvoir les opérations de promotion et d'animation réalisées par l'association, leur est reversée chaque année sous forme de subvention,

CONSIDERANT qu'elle s'est élevée à la somme de 6.182,19 € pour l'année 2004,

CONSIDERANT qu'un acompte de 4.800 € leur a été versé au titre de l'exercice 2004,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

DECIDE A L'UNANIMITE de verser à l'Association pour la « Promotion et l'Animation des Marchés de Montataire » la somme de 1.382,19 €, correspondant au solde de la recette réalisée.

Les crédits sont inscrits au Budget Supplémentaire 2005

- Fonction 025 Aide aux Associations
- Chapitre 657 Subventions
- Article 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

24/10/2005

Publié ou notifié le :

24/10/2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 24/10/2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

24 OCT. 2005

60300 SENLIS

IMPUTATION	I - SECTION de FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
DST2.01/020 011/61522	BATIMENTS DIVERS Entretien et réparation	26 950	
DST2.02/213 011/61522	BATIMENTS SCOLAIRES Entretien et réparation	74 140	
	<i>Mouvements réels</i>	101 090	-
DSF2.09/01 .023	<u>DEPENSES NON VENTILABLES</u> Virement à la section d'investissement	- 101 090	
	<i>Mouvements d'ordre</i>	- 101 090	-
		-	-
	TOTAL mouvements réels et d'ordre		

IMPUTATION	II - SECTION d'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
00001/020/ 2313	MAIRIE Constructions	- 3 720	
00019/020 2313	DIVERS BATIMENTS ADMINISTRATIFS Constructions	- 10 610	
00022/213 2313	Groupe Scolaire P. LANGEVIN Constructions	- 40 790	
00029/213 2313	Groupe Scolaire J. CURIE Constructions	- 28 850	
00030/213 2313	Groupe Scolaire Lucie et Maurice BAMBIE Constructions	- 4 500	
00054/412 2313	Stade M. COENE Constructions	- 12 620	
00106/833 2121	PLANTATIONS - CADRE DE VIE Plantations d'arbres et d'arbustes	- 3 100	
00101/821 2315	VOIRIE - STATIONNEMENT Equipement de voirie, installation, mat, outillage	3 100	
9050/823 2315	TRAVAUX DE RESIDENTIALISATION - Avenue A. France Equipement de voirie, installation, mat, outillage	- 6 350	
9036/823 2315	ESPACES EXTERIEURS - BIONDI/MARTINETS Equipement de voirie, installation, mat, outillage	6 000	
9045/822 2315	SENTE DES CHERES VIGNES Equipement de voirie, installation, mat, outillage	350	
	<i>Mouvements réels</i>	- 101 090	-

MAIRIE DE SENLIS
24 OCT. 2005
60300 SENLIS

pour le sous-préfet de Senlis
la secrétaire générale

ms
Michelle FRERY

DSF1.09/01 .021	RECETTES NON VENTILABLES		
	Virement de la section de fonctionnement		-101 090
	Mouvements d'ordre	-	-101 090
	TOTAL mouvements réels et d'ordre	- 101 090	-101 090

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

24/10/2005

Publié ou notifié le :

28/10/2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 28/10/2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

24 OCT. 2005

60300 SENLIS